

Bibliothèque(s)

NOUVEAUX PATRIMOINES

Éditorial, par Pascal Wagner **1** Sommaire **2** Bibliobréves **4** Nouveaux patrimoines, par Bernard Huchet **10** Pour un patrimoine électif, par Bernard Huchet **12** La chaîne patrimoniale, par Pascal Cordereix **16** Épreuves d'artiste, par Marie-Paule Doncque **22** Vers la reconnaissance du disque d'artiste ?, par P.-L. Renou **26** Le temps des moissons. Le dépôt légal du Web : vers la construction d'un patrimoine coopératif, par Gildas Illien, Clément Oury et Bernard Huchet **28** La responsabilité de l'avenir. Comment mieux transmettre le patrimoine des XIX^e et XX^e siècles, par Valérie Tesnière **32** Le plan de conservation, un mythe en bibliothèque ?, par Jocelyne Deschaux **36** Stendhal et Flaubert à cœur ouvert. Le numérique au service d'un patrimoine littéraire majeur, par Cesaltina Gama **40** Classe Patrimoine. Une expérience à Viroflay, par Albane Lejeune et Claire-Hélène Sourd **43** Mon ami Flickr, par Patrick Hernebring et Romuald Goudeseune **46** Le patrimoine bien modéré. Entretien avec Raphaële Mouren, modérateur de la liste BiblioPat, propos recueillis par Bernard Huchet **51** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Chroniques de l'ABF-PACA à San Francisco, par Laurence Tornato, Emmanuelle Vicente et Patrick Megel **54** Reportages • Le rôle social des bibliothèques dans la ville, par Barbara Danner, Émilie Leverrier et Mathilde Mistelet • Les bibliothèques du Château de Chantilly et de l'Institut de France. Un patrimoine à l'heure du numérique, par Olivier Bosc • Le Centre national du livre et sa politique de soutien au développement des collections de livres et de revues en bibliothèques, par François Rouyer-Gayette **60** Espaces et architecture • La médiathèque Marguerite-Duras, Paris 20^e, par Bernard Démay **69** Le billet des hybrides • Indexation collective des images et partage de collections patrimoniales en ligne. L'expérience de Flickr Commons, par Véronique Ginouvès **72** Les bibliothèques exposent **75** Notes de lecture • Le livre des Trois âges • Bibliothèques en Limousin. 24 ans de constructions • Voyage au Cachemire • Dictionnaire du cinéma populaire français • François Maspéro et les paysages humains • La cote 400 • Alcatraz contre les infâmes bibliothécaires **76** Nous avons reçu **80**

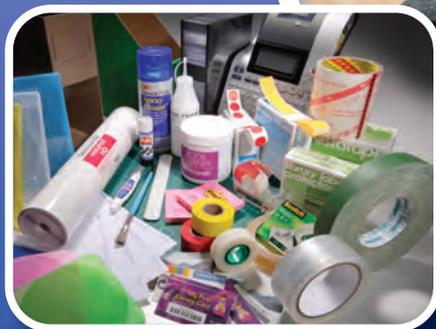
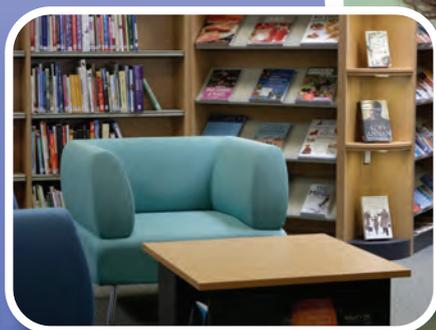
DEMCO®

Votre partenaire spécialiste des bibliothèques

• Un savoir-faire
de plus de 100 ans

• Des milliers de
produits spécialisés

• La qualité,
notre priorité



www.demco.fr



Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des
bibliothécaires de France**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Pascal Wagner

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr.

A collaboré à ce numéro
Bernard Huchet.

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet, Danielle
Chantereau, Grégory Colcanap,
Bernard Démay, Bernard Huchet,
Jean Mallet, Béatrice Pedot,
Caroline Rives, Pascal Wagner.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 26 64 91 68
christine.guyot@gmail.com
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Danielle Chantereau
Téléphone : 01 55 33 10 33
Télécopie : 01 55 33 10 31
dchantereau@abf.asso.fr

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2010
emilia@abf.asso.fr / 01 55 33 10 36
Individuel : 50 € – Collectivités : 100 €
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépôt légal : octobre 2010

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
**REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE**
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture : Montage © éditions
de l'Analogie.

Éditorial

2010 aura vu ériger la numérisation du patrimoine culturel – et *a fortiori* du patrimoine écrit – au rang d'objectif majeur (oserions-nous dire de priorité ?) pour nos tutelles et donc nos établissements : du rapport Tessier au grand emprunt en passant par le contrat numérique, né des 14 propositions de Frédéric Mitterrand pour le développement de la lecture, la numérisation bénéficie d'une volonté politique appuyée et d'un relais institutionnel certain.

750 millions d'euros (sur les 35 milliards levés) sont ainsi alloués à la numérisation du patrimoine culturel national ; les 80,4 millions d'euros du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) seront redéployés afin d'accélérer la transition des bibliothèques vers le numérique.

Bien entendu, nous ne pouvons que nous réjouir de cette politique publique de numérisation... Nul ne peut ignorer les nouvelles pratiques de nos concitoyens et par conséquent le défi qui se présente à nous ; nul ne peut ignorer non plus l'ombre de Google qui plane sur l'accès à la connaissance mondiale et l'importance d'une alternative non commerciale...

À l'heure où les appels à projets sont lancés, où chacun veut (légitimement) sa part du gâteau, sachons toutefois nous poser quelques bonnes questions : numériser, oui, numériser massivement, certes, mais numériser quoi, comment, où, pour qui et à quelles conditions ?

Tout d'abord, la notion de « patrimoine » n'est pas anodine : ses frontières doivent être (re)définies : le dossier « Nouveaux patrimoines » de ce numéro de *Bibliothèque(s)* vous aidera – je l'espère – à élargir vos horizons, à entrevoir des pistes, si ce n'est à trouver des réponses...

Ensuite, la coopération, la concertation, l'interopérabilité, sont des mots qui eux non plus ne sont pas anodins : c'est en alliant nos forces et en partageant nos compétences que nous cheminerons d'un bon pas vers l'avenir.

Par ailleurs, l'arbre de la numérisation ne doit pas cacher la forêt du patrimoine écrit : ce sont plus de 30 millions de documents qui sont conservés dans les collectivités territoriales (sans compter les collections présentes dans les bibliothèques universitaires) ! Alors numériser est capital, certes, mais n'oublions pas l'importance – capitale, elle aussi – du traitement de ces mêmes collections. En effet, il reste encore fort à faire en matière d'inventaire, de catalogage, de conservation préventive, de mise en sécurité des collections, mais aussi en matière de valorisation ou de formation des personnels. Des outils tels que le Pape (Plan d'action pour le patrimoine écrit), l'Appel à projets Patrimoine écrit ou encore le Fr(r)ab (Fonds régional (de restauration) et d'acquisition pour les bibliothèques) sont là pour nous y aider. C'est donc en parallèle que traitement des collections et numérisation doivent être menés.

Enfin, numériser n'est rien sans la question des accès et de la valorisation, car un document numérisé mais inaccessible reste un document invisible, un document mort... et c'est dès la conception du projet que ces deux dimensions doivent être intégrées.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une agréable lecture, d'agréables découvertes, dans ce nouveau numéro de *Bibliothèque(s)* !

MAÏTÉ VANMARQUE
Secrétaire Générale de l'ABF

Au sommaire des prochains numéros de *Bibliothèque(s)*

- n° 53/54 : Service public – 31 décembre 2010
- n° 55 : Pays nordiques – 15 mars 2011
- n° 56 : Nord-Pas-de-Calais – 10 juin 2011



52

OCTOBRE
2010

Sommaire

4 Bibliobréves

Dossier **NOUVEAUX PATRIMOINES**

- 10 Nouveaux patrimoines, par BERNARD HUCHET
- 12 Pour un patrimoine électif, par BERNARD HUCHET
- 16 La chaîne patrimoniale, par PASCAL CORDEREIX
- 22 Épreuves d'artiste, par MARIE-PAULE DONCQUE
- 26 Vers la reconnaissance du disque d'artiste ?, par P.-L. RENOU
- 28 Le temps des moissons. Le dépôt légal du Web : vers la construction d'un patrimoine coopératif, par GILDAS ILLIEN, CLÉMENT OURY et BERNARD HUCHET
- 32 La responsabilité de l'avenir. Comment mieux transmettre le patrimoine des XIX^e et XX^e siècles., par VALÉRIE TESNIÈRE
- 36 Le plan de conservation, un mythe en bibliothèque ?, par JOCELYNE DESCHAUX
- 40 Stendhal et Flaubert à cœur ouvert. Le numérique au service d'un patrimoine littéraire majeur, par CESALTINA GAMA
- 43 Classe Patrimoine. Une expérience à Viroflay, par ALBANE LEJEUNE et CLAIRE-HÉLÈNE SOURD
- 46 Mon ami Flickr, par PATRICK HERNEBRING et ROMUALD GOUDESEUNE
- 51 Le patrimoine bien modéré. Entretien avec RAPHAËLE MOUREN, modérateur de la liste BiblioPat, propos recueillis par BERNARD HUCHET

Actualités de l'ABF

- 54 *Les gens. En bref*
- 56 Chroniques de l'ABF-PACA à San Francisco (2/3), par LAURENCE TORNATO, EMMANUELLE VICENTE et PATRICK MEGEL

Liste des annonceurs

• Demco	2 ^e de couverture
• ABIS	3 ^e de couverture
• Borgeaud	4 ^e de couverture
• Vodeclit	p. 15
• Electre	p. 35
• BRM	p. 39
• MAIF	p. 53
• ABIS	p. 68

Reportages

- 60 Le rôle social des bibliothèques dans la ville,
par BARBARA DANNER, ÉMILIE LEVERRIER, MATHILDE MISTELET
- 61 Les bibliothèques du Château de Chantilly et de l'Institut de France.
Un patrimoine à l'heure du numérique, par OLIVIER BOSC
- 66 Le Centre national du livre et sa politique de soutien au développement
des collections de livres et de revues en bibliothèques,
par FRANÇOIS ROUYER-GAYETTE

Espaces et architecture

- 69 La médiathèque Marguerite-Duras, Paris 20^e, par BERNARD DÉMAY

Le billet des hybrides

- 72 Indexation collective des images et partage de collections patrimoniales
en ligne. L'expérience de Flickr Commons, par VÉRONIQUE GINOUVÈS

75 Les bibliothèques exposent

Notes de lecture

- 76 *En écho*
Le livre des Trois âges, par PHILIPPE LEVREAUD
- 76 *Les bibliothèques dans le monde*
Bibliothèques en Limousin. 24 ans de constructions, par LOUIS CONILH
- 77 *Premiers pas*
Voyage au Cachemire, par PHILIPPE LEVREAUD
- 78 *Boîte à idées, boîte à outils*
Dictionnaire du cinéma populaire français, par PIERRE DANA
- 78 *Histoire du livre, livres d'histoire*
François Maspéro et les paysages humains, par PHILIPPE LEVREAUD
- 79 *Contes d'automne*
La cote 400, par PHILIPPE LEVREAUD • *Alcatraz contre les infâmes bibliothécaires*,
par ANNE VERNEUIL

80 Nous avons reçu

Les opinions exprimées dans *Bibliothèque(s)* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **7 et 8 octobre, Lille (59)** : 13^e journées de Pôles associés de la BnF co-organisées par la BM de Lille et la Drac Nord-Pas-de-Calais. Présentation d'expériences de signalement et de valorisation des fonds patrimoniaux menées par quelques-uns des Pôles associés de la BnF (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Antilles-Guyane, Franche-Comté), patrimoine musical en région, coopération numérique en Belgique, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne... Rens. et inscr. : www.bnf.fr/fr/professionnels/journees_poles_associes

• **11 et 12 octobre, Villeurbanne (69)** : rencontres Henri-Jean Martin organisées par l'Enssib et BiblioPat sur l'évaluation des collections, les évolutions actuelles et futures de leur description et de leur sécurité. Amphithéâtre de l'Enssib, 17-21 boulevard du 11 novembre 1918 – 69627 Villeurbanne. Gratuit sur inscr. : www.enssib.fr/actualites/4es-rencontres-henri-jean-martin-11-12-octobre-2010

• **13 octobre, Tours (37)** : journée d'étude « Jazz en région, jazz en institution, jazz en média », dans le cadre du cycle « Histoire du jazz en France », au département Musique et musicologie de l'Université de Tours (10-18h), suivi de la projection de *Dingo* à la Médiathèque François Mitterrand (20h30). Contact : vincent.cotro@univ-tours.fr Tél. 02 47 36 77 33

• **14 octobre, Paris (75)** : « Femmes, pouvoir et bibliothèques : l'accès aux hautes fonctions dans les bibliothèques françaises » avec Séverine Forlani et Catherine Aurierin (BnF). 4^e rencontre du cycle « L'actualité de la recherche à la bibliothèque Buffon » par le Centre de documentation sur les métiers du livre et l'Enssib.

suite p. 6

En vrac

■ HOMMAGE À WOLF ERLBRUCH



« Wolf Erlbruch : du nouveau – *Neues von Wolf Erlbruch* » est une exposition en hommage au célèbre illustrateur de livres d'enfants. Elle a été élaborée à partir de ses calendriers 2006 et 2009 et repose sur les thèmes clés de « temps » et de « bonheur ».

Cette exposition est proposée en prêt par le service Information & Bibliothèque du Goethe-Institut de Nancy dans le cadre de sa spécialisation en littérature de jeunesse allemande.

Rens. : regina.bohm@nancy.goethe.org
www.goethe.de/nancy



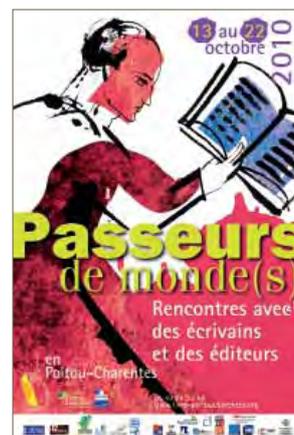
■ DES PROJETS EUROPÉENS EN BIBLIOTHÈQUE, C'EST POSSIBLE !

Les missions de base dévolues aux bibliothèques

(cf. *Charte de l'Unesco ou Manifeste de l'Ifla* : accès pour tous à l'information, à l'éducation et à la formation permanente, à la culture et aux loisirs...) et les activités qu'elles sont amenées à proposer de plus en plus (ateliers multimédia, bureautique, labo de langues, clubs de lecture, accompagnement à l'apprentissage du français, etc.), les placent naturellement dans le cadre de dispositifs européens répondant prioritairement à ces besoins. Or, ces financements restent très largement méconnus des bibliothécaires – de lecture publique notamment – alors que d'autres milieux professionnels, notamment les enseignants, utilisent largement les opportunités offertes par ces dispositifs. Peu de projets sur l'accès à la lecture, le livre et l'écrit sont proposés par des professionnels français. Le 10/09, une rencontre au siège du Motif, réunissant acteurs du livre et représentants de la région Île-de-France chargés de projets européens, a permis de présenter en détail l'Agence Europe-éducation-formation, de dresser un état des lieux de tous les dispositifs existants et accessibles pour la plupart aux bibliothèques. L'un de ces programmes, le projet « Grundvíg » permet à la fois de répondre aux besoins de formation des personnes impliquées à un titre ou à un autre dans la formation permanente des adultes comme aux besoins des publics « apprenants » eux-mêmes. Ce dispositif pourrait, par exemple, financer

le déplacement et les frais de séjour de bibliothécaires européens qui souhaiteraient se rencontrer pour confronter leur expérience en matière d'ateliers multimédia pour adultes. Bien d'autres pistes sont possibles. Nous détaillerons ces mesures dans un prochain numéro de *Bibliothèque(s)*. Rens. : Agence Europe-éducation-formation France, 25 quai des Chartrons – 33080 Bordeaux Cedex / Tél. 05 56 00 94 63 www.zezf.fr

■ PASSEURS DE MONDE(S)



Du 13 au 22/10, ce sont plus de 40 lieux répartis dans les quatre départements de la région Poitou-Charentes qui accueilleront une douzaine d'écrivains autour du thème de « Péninsules & Méditerranée(s) ». Français ou venus du Portugal, de la Turquie, d'Égypte ou du Proche-Orient (Syrie, Liban, Israël), plusieurs seront liés aux trois maisons d'édition invitées : Farouk Mardam-Bey, Elias Houry, Waciny Laredj, Hoda Barakat (Sindbad-Actes Sud) ; Éric Hazan et Eyal Weizman (La Fabrique) ; Rosie Pinhas-

Delpuech et Leïla Sebbar (Bleu autour), mais on pourra aussi rencontrer Jeanne Benameur, José Luís Peixoto, David Dumortier, Gastão Cruz, et les auteurs de bande dessinée José Carlos Fernandes et Golo... Profitez-en pour signaler une utile bibliographie *Littérature arabe contemporaine* réalisée par la BDP des Deux-Sèvres et consultable en version Pdf sur les pages du site du CLL de Poitou-Charente consacrées à la manifestation : www.livre-poitoucharentes.org/vie-litteraire/passeurs/edition2010.html

■ LA CITÉ DANS LES ÉTOILES

Des sciences à la fiction, la Cité des sciences (avec le concours exceptionnel de la BnF) a posé le trait d'union pour inviter robots, androïdes et cyborgs le temps d'une exposition. « Science et fiction, aventures croisées » (21/10/2010-3/07/2011) invite à une balade dans une collection d'objets ayant servi aux tournages de films et de séries cultes, à s'immerger dans l'univers



■ LES BORÉALES

La 19^e édition du festival se tiendra du 11 au 26 novembre, à Caen et tout autour en région. Invités d'honneur : les pays baltes et la Norvège. Pour la littérature, on y rencontrera les Norvégiens Gunnar Staalesen, Dag Solstad, Kjartan Fløgstad, Knut Faldbakken, Øyvind Torseter, Bjørn Sortland, le Letton Juris Kronbergs, le Lituanien Gintaras Grajauskas, le Suédois Kjell Eriksson, les Islandais Jón Kalman Stefánsson, Audur Ava Ólafsdóttir et la très célébrée Sofi Oksanen, finlandaise d'origine estonienne, auteur de *Purge* (Stock). Quelques auteurs français seront de la partie (dont Jean-Paul Kauffmann et Martin Winckler...). Pluridisciplinaire, Les Boréales offrent un panorama très varié des cultures nordiques : survol non exhaustif. Musique avec Paavo Järvi, Arvo Pärt, mais aussi un temps fort autour de la Norvège avec les musiciens du Hordaland – jumelé avec la Normandie – le bluesman Bjørne Berge, le superbe trompettiste de jazz suédois Anders Bergcrantz, les groupes de metal Gorgoroth et Finntroll, une rencontre surprenante entre les expérimentateurs concepteurs d'instruments Pierre Bastien et Phonophani, et les Finlandais indie/pop de Rubik ; cinéma : avec une rétrospective de Jonas Mekas, une importante sélection de films d'animation des studios lettons (*Le bal des lucioles...*) et un hommage à S. M. Eisenstein dont on se souviendra, pour l'occasion, qu'il est né à Riga ; théâtre, danse, cirque, expositions photo, exposition du design finlandais...

Les bibliothécaires ne sont pas oubliés et une journée de sensibilisation à la culture norvégienne est organisée à leur attention (22/11, à Hérouville Saint-Clair, Inscr. obligatoire : 02 14 37 28 60) : rencontre avec Knud Falbakken (auteur norvégien), conférence sur le polar norvégien (Guillaume Lebeau), présentation de la littérature Jeunesse norvégienne (Catherine Gentile), rencontre avec Øyvind Torseter.

De nombreux colloques, parcours pédagogiques, cours et conférences achèvent de donner une contrepartie très studieuse à cette plateforme désormais incontournable.

Reqs. : 02 31 15 36 40
www.crlbn.fr



de la SF (littérature, cinéma, BD, mangas, arts graphiques...), à découvrir des interactions entre les sciences et la science-fiction en traversant le temps et en imaginant d'autres sociétés où le vivant se manipule et prend d'autres formes. Animations, ateliers, parcours enfants, journées événements, livres, mangas, BD, expos et un mini-site web dédié à l'exposition... www.cite-sciences.fr

■ DÉBOURDEMENTS POÉTIQUES

« MidiMinuitPoésie #10 débordements » (14-17/10) ce sont quatre jours de poésie tous azimuts à Nantes, organisés par la

Maison de la poésie, en toutes sortes de lieux – et à la bibliothèque de l'ESBA – avec Marc Le Gros, Paol Keineg, Fred Griot, Joël Bastard, Christophe Manon, Hervé Le Tellier, Eric Van Osselaer, Linda Maria Baros, Nathalie Destouche et Charlène Martin, Gôzô Yoshimasu, Gilles Amalvi, Ryoko Seiguchi, Edith Azam, Patrick Bouvet, Eddie Ladoire et la revue *Incidences*.

Rappelons que la bibliothèque de la Maison de la poésie, outre son fonds spécialisé sur la poésie contemporaine (plus de 7 000 ouvrages et nombreuses revues), a conçu (et peut réaliser à la demande) des valises

thématiques disponibles en prêt aux collectivités et à tous types de structures. Progr. complet : www.midiminuitpoesie.com
Reqs. : info@maisondelapoésie-nantes



Salle de conférences de la
Bibliothèque Buffon, 19h.
Rens. : 01 55 43 25 15
cdml@paris.fr

• **22-24 octobre, Toronto (Canada) :**
« Repenser la culture de l'imprimé
(XV^e-XVII^e s.) » colloque interna-
tional et interdisciplinaire, Centre
d'études sur la Réforme et la
Renaissance, Université Victoria de
l'Université de Toronto
Progr. : [www.crrs.ca/pdf/confe-
rences/printprogram.pdf](http://www.crrs.ca/pdf/confe-
rences/printprogram.pdf)

• **6 et 7 novembre, Paris (75) :**
1^{er} Salon indépendant des écri-
vains et des libraires (SIEL) à la
Bibliothèque nationale de France,
salle Belvédère, de 11h à 17h.
Rens. Line Ryan : [sieldeparis@
gmail.com](mailto:sieldeparis@
gmail.com) / Tél. 06 11 76 20 00.

• **22 novembre, Lyon (69) :** « Les
bibliothèques du XXI^e siècle », col-
loque dans le cadre des XXIII^e entre-
tiens Jacques Cartier, à partir de
9h45 : « Les bibliothèques produc-
trices de contenus » avec I. Copin,
G. Cobolet, H. Roussel, B. Calenge ;
13h30 : « Moteurs de recherche et
ressources des bibliothèques »,
avec W. Nilges, A. Thornton,
C. Fleury, D. Aymonin ; 15h30 :
« Bibliothèques et société du
savoir », avec L. Guillemette-Labory,
P. Bazin, G. Gudin de Vallerin ;
17h15 : clôture par G. Berthiaume.
BM de la Part-Dieu, 30, boulevard
Vivier-Merle, Lyon.
Rens. : Tél. 04 78 62 18 15
agermeyan@bm-lyon.fr

• **25 novembre, Poitiers (86) :**
journée d'information consacrée
aux programmes de coopération
menés par la BnF en région à la
médiathèque François Mitterrand.
Présentation de Gallica, du CCFr,
des dernières réalisations menées
par la BnF et les structures cultu-
relles de Poitou-Charentes, et
réflexion sur de nouvelles pistes de
partenariat.

■ AUBAGNE, LA JEUNESSE

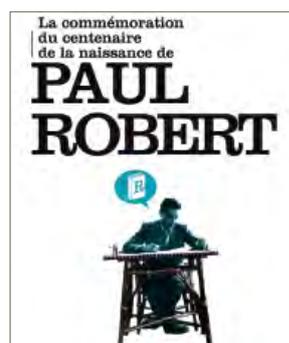


La 17^e édition des Journées du
livre de Jeunesse d'Aubagne
(18-21/11 au Centre de
congrès Agora) propose
quatre journées de rencontres
(auteurs, illustrateurs,
éditeurs) et spectacles, ainsi
qu'une exposition d'œuvres
originales de l'illustratrice
Rébecca Dautremer, invitée
d'honneur de cette édition. Le
thème « Des enfants, des toits
et des droits » sera décliné en
débat, lectures à haute voix,
animations et ateliers.
Les 18 et 19/11 : rencontres
professionnelles gratuites
« Le livre documentaire
aujourd'hui » organisées
par la Ville d'Aubagne en
collaboration avec l'Île
aux livres, la BMVR de
l'Alcazar (Marseille) et la
BDP 13. Au programme,
le 18 (à l'Alcazar) : Visite
de l'exposition « Quand
l'architecture se livre... avec
Claude Ponti », par Amélie
Jackowski (14h) ; autour de
l'architecture : présentation
de deux albums des éditions
Hélium (15h) et rencontre
avec Max Ducos (illustrateur)
puis échanges avec le
public (17h) avec Danièle
Lescs, Catherine Picard et
Anne-Marie Faure. – Le 19
(Centre de Congrès Agora
d'Aubagne) : accueil (9h) par
Marie-Dominique Russis ;
« Le livre documentaire
du passé au présent » par

Jacques Vidal-Naquet (9h30) ;
« Le numérique, un défi
pour le documentaire », par
Philippe Godard (11h) ; « Pour
relever ce défi, la réponse
des éditeurs », table ronde
animée par J. Vidal-Naquet
(13h30) avec Aurélya Guerréro
(Milan), Thomas Dartige
(Gallimard) et Guillaume
Griffon (Autrement) ;
« Positif/négatif : l'avis
des bibliothécaires », avec
Christine Chobriat et Thierry
Bonnetty (15h) ; carte blanche
à Rebecca Dautremer (16h).
Inscr. obligatoire (avant le
3/11) :

• pour le 18/11 : [ileauxlivres-
bmvvr@mairie-marseille.fr](mailto:ileauxlivres-
bmvvr@mairie-marseille.fr)
• pour le 19/11 : [http://
aubagnevillelecture.over-
blog.com](http://
aubagnevillelecture.over-
blog.com)
Rens. : Véronique Paris /
Tél. 04 42 18 08 08

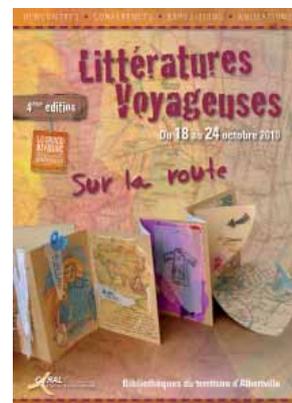
■ ROBERT



L'exposition, conçue pour le
centenaire de la naissance
de Paul Robert, revisite les
archives du *Grand Robert*,
dans une optique didactique
et vivante : de l'histoire
de l'aventure éditoriale à
l'évocation de la modernité
d'une œuvre qui se prolonge
sur supports électroniques.
Cette exposition qui tourne
depuis janvier 2010 sera
encore visible en octobre
à Gap (conseil général des
Hautes-Alpes) et à Paris
(Centre culturel algérien) du
10 au 24/11.

Informations sur le site :
www.paul-robert.net

■ SUR LA ROUTE



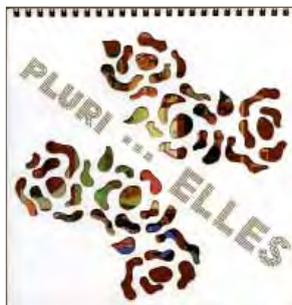
Alors que l'on relit
Kérouac dans de nouvelles
traductions, la 4^e édition
des Littératures voyageuses
(18-24/10) organisée en
lien avec le festival le Grand
Bivouac, qui consacrera
une part importante de
sa programmation aux
grandes routes du monde,
par les médiathèques de la
Communauté de communes
de la Région d'Albertville, et
en collaboration avec les BM
du territoire (Grignon, Ugine,
Esserts-Blay, Saint-Paul sur
Isère, Mercury...), aura pour
thème « La route dans tous
ses états », avec Clara Arnaud,
Patrick Bard, Florent Chavouet,
Jean-Loup Fontana, Albéric
d'Hardivilliers, Emmanuel
Hussenet, Hélène Phung, Alix
de Saint-André, Simon et le
trio l'Air à la page... Progr.
complet sur le site de Coral :
www.mediatheque-coral.fr

■ FEMMES, FEMMES

La médiathèque
départementale du Nord
a publié une bibliographie
exclusivement au féminin :
les femmes « créativement,
textuellement,
scientifiquement,
extrêmement, tragiquement,

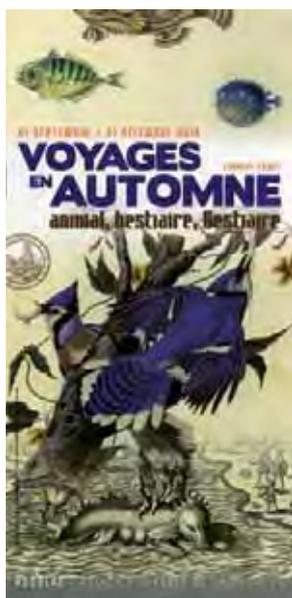
combativement,
intimement... ».

À télécharger (www.cg59.fr/mediathequedunord, onglet « Publications ») ou à commander à Cathy Vanhoutte. Tél. 03 20 56 27 29



■ VOYAGES EN AUTOMNE

Goupil et Margot, Rahan et Buffon, Alice et Bartholdi... Ours et loups, lions, coqs sont lâchés et les poulaillers sont ouverts... Sous-titrée « Animal, bestiaire, Bestiaire », cette manifestation organisée par l'Accolad associe tout l'automne, depuis septembre et jusqu'à fin décembre, 13 BM (Baume-les-Bains, Belfort, Besançon, Champagny, L'Isle-sur-le-Doubs, Maïche, Moirans-en-Montagne, Ornans, Pontarlier, Pusey, Saint-Amour, Saint-Vit,



■ MUSIQUE EN ARCHIPEL

Depuis le 15/09 et jusqu'au 1^{er}/11, la Bpi présente une exposition sonore, Archipel, à partir d'un dispositif réalisé par Pierre Hemptinne (cf. *Bibliothèque(s)* n° 25) et la Médiathèque de la communauté francophone de Belgique. Ce dispositif agence 10 îlots à partir de mots-clés – « temps », « corps », « aléas »... – qui sont autant de portes d'entrée au monde des recherches sonores du siècle passé et d'aujourd'hui. 250 « pierres blanches », œuvres ou moments importants de la musique des cent dernières années de l'*Ursonate* de Schwitters à *Metal Machine Music* (Lou Reed), en passant par 4'33, jalonnent les îlots de cet « archipel ». Une initiation à un monde sonore largement ignoré, une invitation faite aux bibliothécaires à s'y intéresser (une journée professionnelle « Donner à découvrir les musiques singulières » s'est tenue le 14/09 avec A. Ott, G. Pierret, P. Hemptinne, G. Loizillon et P. Levraud), et un ensemble d'événements associés : ateliers « De la musique expérimentale au mix » (avec Chloé Breillot et DJ Binin) ; massages sonores par Pascal Battus et Christian Pruvost (2/10) et par Thierry Madiot (cf. *Bibliothèque(s)* n° 47/48) et Pascal Battus (8/10) ; débat-concert « Archipel et les musiques d'aujourd'hui » avec Nicolas Donin, Bastien Gallet, Pierre Hemptinne (18/10) suivi d'un concert surprise.

Au cours d'une Nuit Blanche (2/10, à partir de 22h) on pourra écouter *Pendulum Music* (Steve Reich), installation de Didier Aschour (22h), *Ursonate* (Schwitters), par Vincent Bouchot (22h30), enfin lors d'un « Mix et live », DJ Binin et Scan X joueront avec les musiques sélectionnées par Archipel (23h). Rens. Isabelle Bastian-Dupleix / Tél. 01 44 78 46 41 / isabelle.bastian-dupleix@bpi.fr, ou Francine Lureau / Tél. 01 44 78 44 61 / francine.lureau@bpi.fr www.bpi.fr/fr/la_saison_culturelle/expositions/archipel.html

Vesoul), la BU de l'Université de Franche-Comté et les Archives départementales du Doubs et de Belfort, le Muséum Cuvier de Montbéliard, la Maison diocésaine de Montciel à Lons-le-Saunier, ainsi que trois établissements scolaires pour des expositions et des conférences mettant leurs collections respectives en valeur sur une thématique transversale. Rens. : pascale.milly@livre-franchemonte.com Tél. 03 84 26 99 51 www.livre-franchemonte.com

Internet

■ BONS MOTS

À l'heure où l'on traduit Montaigne du japonais

(trad. Pascal Hervieu chez Flammarion) pour le rendre accessible aux lecteurs français, où la collection « Paperplanes » (éd. Didier) propose à des auteurs anglophones d'écrire à partir des racines latines plutôt qu'anglo-saxonnes pour élargir (encore) l'audience de l'anglais en VO, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (ministère de la Culture et de la Communication), qui a pour mission d'enrichir et de moderniser la langue française a joint ses efforts à ceux de la Commission générale de terminologie et de l'Académie française pour élaborer une liste de néologismes permettant à chacun de disposer d'équivalents français aux

termes étrangers. Plus de 5 000 termes ont été publiés au *Journal officiel* et sont accessibles sur une des multiples bases de données proposées par France Terme. Rens. : Tél. 01 40 15 36 81 stephanie.guyard@culture.gouv.fr www.franceterme.culture.fr



En haut : présentation d'Archipel à la Bpi par Francine Lureau et Pierre Hemptinne. En bas : Arsène Ott (Acim) en pleine navigation.

DOSSIER



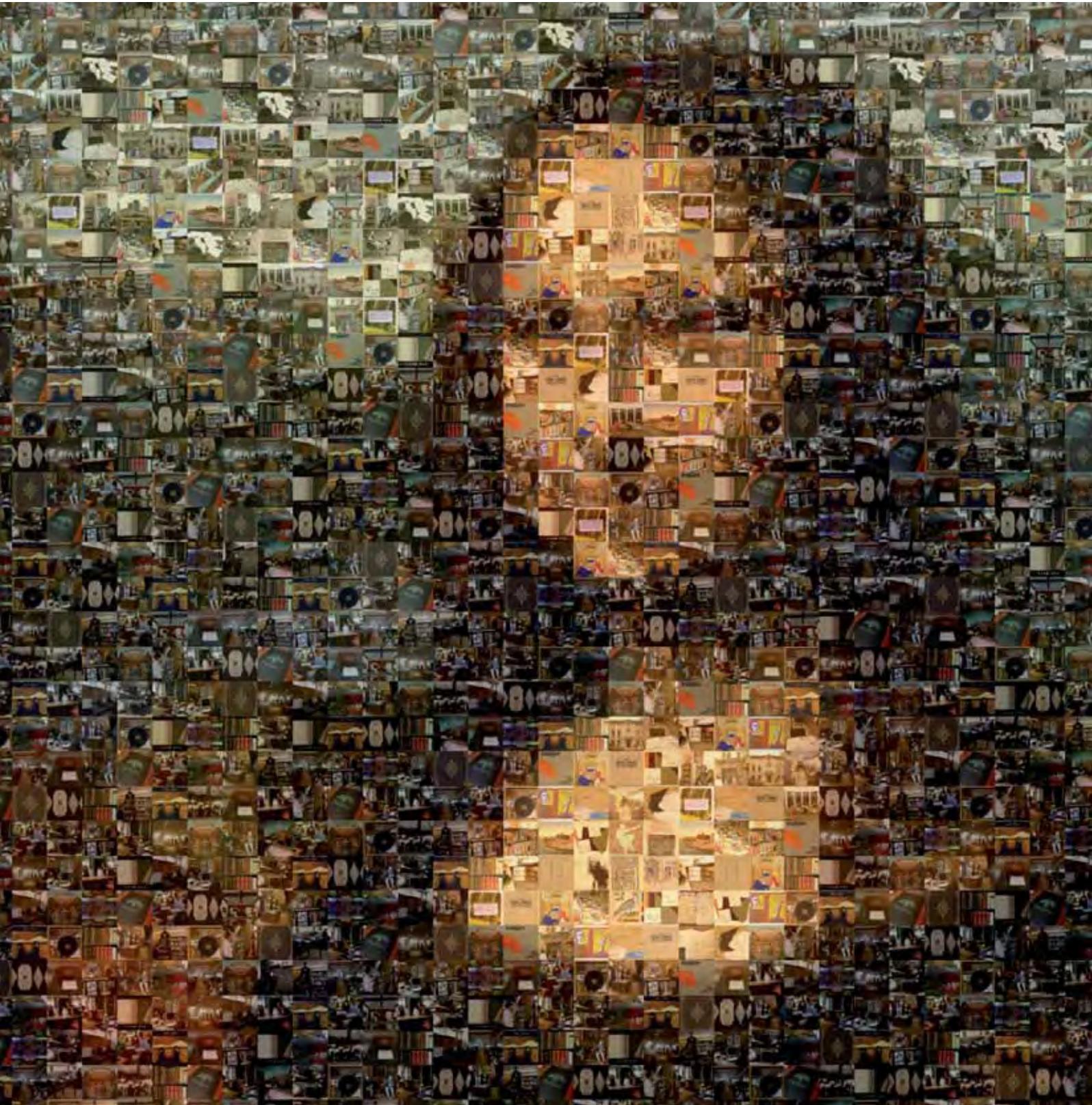
► 11



► 18



► 23





► 27



► 42



► 43



► 46



Nouveaux patrimoines

Il est assurément trop tôt pour donner un sens précis à la révolution culturelle qui accompagne les changements introduits dans nos vies par les technologies numériques, si ce n'est que l'ampleur du bouleversement en cours et de leurs conséquences attendues soutient la comparaison avec celle de la révolution industrielle. Mais l'on sait en revanche qu'il n'en allait de rien de moins alors, ainsi qu'à la Renaissance, que d'une image du monde et de la représentation que l'homme se faisait de la place qu'il avait à y tenir. Que dans cette universelle computation du monde, c'est aussi d'Histoire qu'il s'agit. Celle dont nous héritons, celle qui nous porte, et celle que l'on construit.

Les bibliothèques actuelles sont le lieu par excellence où ces trois pans de l'Histoire se rencontrent et, du moins le souhaiterait-on, se fécondent. Elles sont aussi, comme les villes, le lieu d'un éternel conflit entre l'espace et le temps. La nouvelle donne du numérique rend possible comme jamais – selon du moins sa version enchantée – non seulement d'accueillir la production contemporaine tout en conservant l'héritage de l'Histoire, mais aussi, et c'est là une exigence propre à notre temps, d'anticiper au présent sur ce qui, à l'avenir, constituera notre passé. Telle entreprise ne va pas sans soulever nombre d'interrogations qui, ensemble, de près ou de loin, d'un point de vue légèrement surplombant ou de celui, tout pratique des techniques et du métier, lient cette nouvelle donne à la question de l'élaboration du sens dans l'Histoire. Interrogations dont le présent dossier se fait l'écho.

BERNARD HUCHET
Bibliothèque de Caen



La conception traditionnelle de la conservation du patrimoine cède sous les déferlantes documentaires du présent. Au confort relatif des logiques d'accumulation et d'exhaustivité se substituent d'inquiétantes interrogations, que traduit un changement de vocabulaire dont les maîtres-mots sont désormais : éliminer, désherber, tailler, élire, extraire, cibler...

Nouveaux patrimoines

Constituer un dossier classique sur le patrimoine des bibliothèques devient un exercice de voltige, tant la définition même des collections concernées s'avère aujourd'hui complexe : la dénomination de « patrimoine écrit » que pratique pour ses journées d'étude le ministère de la Culture doit s'entendre par catachrèse, car tous les professionnels de la conservation reconnaissent aujourd'hui qu'à l'image de leurs établissements les fonds à préserver comprennent depuis un gros demi-siècle de nombreux autres documents qu'imprimés ou manuscrits, voire graphiques. Par le biais de considérations techniques sur les conditions matérielles de leur survie – particulièrement celle des objets numériques, dont on connaît les difficultés –, de nouvelles catégories documentaires s'invitent sans crier gare dans le débat sur le patrimoine, et s'y intègrent *de facto* sans qu'on ait pu forger des critères consensuels de contenu susceptibles d'y justifier leur présence, ou du moins sélectionner à bon droit ce qui pourrait en faire un corpus pertinent.

Pourtant, le déferlement d'une information croissante et protéiforme, lorsqu'il croise le souci logique et légitime de garantir dès aujourd'hui la conservation d'un patrimoine pour l'avenir, implique une réflexion difficile qui doit substituer à notre vision traditionnelle des fonds patrimoniaux, intouchables et sacralisés, la notion moins sereine d'une forêt vierge où tailler sans véritables repères les chemins de la conservation, dans une matière vivante et facilement rétive,

au risque d'y commettre autant d'erreurs que de forfaitures : construire un patrimoine, c'est d'abord éliminer ce qu'on juge inopportun d'y maintenir. En témoignent clairement les procédures de collectes ciblées que poursuit le dépôt légal d'Internet, en rupture explicite avec l'objectif d'exhaustivité qui jusque-là sous-tendait l'institution.

Des interrogations voisines traversent la pratique professionnelle : à titre d'exemple, on retient ici la problématique des documents sonores obsolètes, et celle des collections intermédiaires des XIX^e et XX^e siècles, victimes d'un abandon formel qu'il faut dépasser pour en extraire un véritable patrimoine. De même, les procédures de choix en matière de livres d'artistes fournissent une occasion d'aiguiser les intentions patrimoniales, et même d'en formuler explicitement certains caractères. Mais cette conservation qui fait le patrimoine – est patrimoine, en définitive, ce que l'établissement se prescrit de conserver –, comment la planifier, comment la mettre en œuvre ? La démarche mille fois préconisée des plans de conservation doit sans doute faire l'objet d'une critique, l'expérience montrant qu'il est rarement possible de la rendre opératoire.

Le constat complémentaire qu'il est périlleux d'agir dans l'isolement pousse les professionnels à coopérer pour mieux assumer leurs missions : le phénomène est ancien, mais ses formes peuvent se renouveler, comme le prouve le succès international de la liste BiblioPat, où les questions les plus variées sont discutées efficacement, entre autres grâce aux nombreux spécialistes qui se donnent la peine d'y communiquer leurs compétences.

Le poisson comporte assurément des arêtes, mais sa chair est délectable : comme il est satisfaisant de rendre une visite numérique aux manuscrits de Stendhal, de bousculer à



© P. Dana

« Le poisson comporte assurément des arêtes, mais sa chair est délectable... ».

Chantilly le souvenir du célèbre duc d'Aumale, de feuilleter en ligne des albums photographiques, d'exploiter en un mot ces fameuses technologies numériques pour affirmer sur Internet la présence et le rôle des bibliothèques de conservation ! Cette ostension que permet l'univers virtuel trouve son parallèle dans les propositions qu'on fait aux enfants d'âge scolaire, grâce aux classes patrimoine dont la formule déjà bien ancrée dans nos mœurs, à la fois ludique et pédagogique, est passible de multiples déclinaisons. Ce volet de l'activité patrimoniale prolonge les stratégies de conservation dont il constitue la partie visible : comme il est centré sur les contenus, son développement dans le temps peut inspirer, puis vérifier leur pertinence, les orientations documentaires du patrimoine à construire.

Reprendre la conservation du patrimoine avec le souci d'y faire apparaître la continuité naturelle de l'histoire, et pour ce motif refuser l'amalgame dépassé du patrimoine et des fonds anciens, proscrire toute séparation conceptuelle entre patrimoine et collections courantes, pourrait être un enjeu capital des bibliothèques du XXI^e siècle : cette perspective est en germe dans la réflexion professionnelle depuis un petit quart de siècle, mais elle tarde à passer de la spéculation pure à sa mise en pratique. On trouvera dans ce dossier quelques éléments qui peuvent contribuer à ce mouvement – d'autres suivront, pourvu que se confirme dans les prochaines années l'émergence de ces nouveaux patrimoines. ■

BERNARD HUCHET
Bibliothèque de Caen



Pour un patrimoine électif

Récente et confuse, la notion de patrimoine recouvre – contradictoirement ? – une réalité et une exigence. Non content de lui demander d’embrasser la mémoire du passé, on lui demande encore de construire celle de l’avenir. Comment tant embrasser sans mal étreindre ?

mules réglementaires qui ratissent large et leur savante exégèse, intégration de nouveaux supports sur la conservation desquels s’interrogent désormais de graves spécialistes, émergence explosive et parfois controversée d’une exploitation numérique des fonds anciens, et pour s’y noyer tout à fait, discours de critique et de justification qui brassent dans le même saladier la citation, la métaphore et le renvoi d’ascenseur pour les assaisonner d’une vinaigrette aux aimables saveurs de coopération, jamais peut-être la corporation ne s’est autant souciée de ce qu’elle nomme « le patrimoine », ou plutôt que chacun d’entre nous baptise de ce nom, dans un optimisme universel qui lui fait présumer sa pleine intelligence par l’interlocuteur, alors même qu’il sait l’employer dans une acception particulière, et susceptible au fil des ans d’allègres variations.

Qui trop embrasse mal étreint : quelques voix autorisées, non des moindres, s’élèvent maintenant pour contester le mot lui-même et recommander rêveusement son abandon, puisqu’à force d’y placer tout et n’importe quoi nous l’aurons neutralisé – puisqu’il sera dans la formation, dans les pratiques professionnelles, source de polémique et de confusion. Mais l’excellence de l’intention ne l’empêche pas de faire long feu, car c’est le regain du patrimoine qui nous embarrasse

ABUS DE LANGAGE

L’élargissement du patrimoine est à la mode, et l’on peut se réjouir de ses fortunes professionnelles depuis une vingtaine d’années : déclasser de ses anciennes limites – pensez qu’il y avait des bibliothécaires pour tronçonner leurs collections en 1811 ! –, for-

mules réglementaires qui ratissent large et leur savante exégèse, intégration de nouveaux supports sur la conservation desquels s’interrogent désormais de graves spécialistes, émergence explosive et parfois controversée d’une exploitation numérique des fonds anciens, et pour s’y noyer tout à fait, discours de critique et de justification qui brassent dans le même saladier la citation, la métaphore et le renvoi d’ascenseur pour les assaisonner d’une vinaigrette aux aimables saveurs de coopération, jamais peut-être la corporation ne s’est autant souciée de ce qu’elle nomme « le patrimoine », ou plutôt que chacun d’entre nous baptise de ce nom, dans un optimisme universel qui lui fait présumer sa pleine intelligence par l’interlocuteur, alors même qu’il sait l’employer dans une acception particulière, et susceptible au fil des ans d’allègres variations.

PATRIMOINE À CONSTRUIRE

Voici quelques temps, Noëlle Balley présentait une opposition dialectique entre « patrimoine passif » – l’envie démange même d’écrire ici « poussif » – et « construction patrimoniale », pour défendre la thèse qu’à la conservation d’un patrimoine imposé par les générations précédentes vient aujourd’hui s’ajouter le souci de transmettre à nos successeurs le témoignage de ce qu’est notre époque¹. Il semble cependant que l’auteur hésite à qualifier aussi de patrimoine cet ensemble en devenir, alors que précisément la transmission volontaire et calculée dont elle esquisse les principes relève bien davantage d’une intention patrimoniale que le passage obligatoire et mécanique de collections de rencontre et franchement paradoxales, puisque souvent confisquées au petit bonheur sur des communautés religieuses dont le service public a récusé, voire combattu, l’héritage spirituel.

Si l’on veut confronter ces deux fonctions de la bibliothèque, on admettra que le seul vrai patrimoine est à construire : pour l’exprimer sur un mode provocateur, les fonds anciens de nos établissements n’y sont qu’un trésor de guerre approximatif, largement obsolète au regard de nos missions présentes, mais dont le poids symbolique et la valeur marchande, ainsi que nos traditions d’excellence professionnelle, nous font obligation d’assurer correctement sa conservation. C’est un devoir d’État que subissent de nombreuses bibliothèques, non pas une responsabilité que nous pourrions choisir d’assumer au béné-

1. Noëlle Balley, « Le puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 53 (2008), n° 6, p. 6-11.

Françoise Choay, *Le patrimoine en questions. Anthologie pour un combat*, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009, 274 p., 14 x 20,5 cm, ISBN 978-2-02-100494-6

Les nombreuses interrogations liées à la notion de patrimoine en bibliothèque ne peuvent pas perdre à être confrontées à celles qui agitent architectes et urbanistes et qui concernent le patrimoine bâti. Les mêmes problématiques d'une mémoire infinie et d'un espace contraint, les mêmes tensions entre héritage et création, les mêmes interrogations sur l'écriture de l'Histoire et la construction de l'identité mobilisent leur réflexion laquelle, *in fine*, renvoie à une dimension anthropologique.

Françoise Choay, historienne de l'urbanisme et de l'architecture, auteur de *L'Allégorie du patrimoine* (Seuil, 1992, rééd. 1999) a constitué cette anthologie afin de livrer quelques textes clés pour mieux comprendre comment a émergé et se sont développés le souci de préservation des édifices et la constitution de la notion de patrimoine, du XI^e s. à nos jours, de Suger à la Conférence de Venise (1964) et aux conventions de l'Unesco (2008), en passant par Rafaël, Montfaucon, Quatremère de Quincy, Victor Hugo, Ruskin, Viollet-le-Duc et Aloïs Riegel.

Mais, son sous-titre le revendique, la publication de cet ouvrage s'inscrit dans une stratégie militante sous-tendue par « l'urgence d'une prise de conscience » qui trouve ses attendus dans les cinquante pages d'une lumineuse introduction. L'auteur y décrit le passage de la notion de « monument » (mémoire) à celle de « monument historique » et l'amalgame actuel de ces deux concepts, source de confusion : « En occultant l'origine ethnique et la spécificité sémantique de la seconde, sous le couvert d'une identité mondiale à valeur universelle – celle de l'espèce humaine (...) l'habit neuf du patrimoine, écrit-elle, et toute la garde-robe patrimoniale dissimulent désormais un grand vide, une double absence, celle du mémoriel et celle du monument historique. » Confusions qui trahissent la troisième révolution culturelle – ethnocentrique – qui est notre présent (après les scissions de la Renaissance et de la Révolution française doublée de la révolution industrielle), celle de la « consommation mercantile du patrimoine ».

Il s'agit de se donner les moyens d'arracher le patrimoine « au ghetto muséal et financier » – qu'il faut, citant Lévi-Strauss¹, interpréter comme le signe d'un déficit réel dans la création contemporaine, et d'une décadence – en préconisant solidairement « l'utilisation éthique de nos *héritages édifiés* » et la « participation collective à la production d'un patrimoine vivant ». Il en va simplement de notre *identité humaine*. PL

1. Dans *Race et culture*, Lévi-Strauss évoque « le mouvement qui entraîne l'humanité vers une civilisation mondiale, destructrice de ces vieux particularismes auxquels revient l'honneur d'avoir créé les valeurs esthétiques et spirituelles qui donnent son prix à la vie et que nous recueillons précieusement dans les bibliothèques et dans les musées parce que nous nous sentons de moins en moins certains d'être capables d'en produire d'aussi évidents. »



fi ce de nos successeurs. Tout autre est finalement la volonté, qui s'exprime à présent, de garantir une survie significative à des collections que nous sélectionnons aujourd'hui, et grâce auxquelles nous pressentons que pourra perdurer le reflet de notre activité présente.

Le mouvement que nous voyons se produire n'est donc pas l'élargissement du patrimoine, mais tout simplement son invention : comme le rappelle à mots couverts Jean-Luc Gautier-Gentès, il y avait dans cette appellation moins d'opportunité que d'opportunisme, quand il s'est agi de l'appliquer aux fonds anciens pour inscrire nos établissements parmi les bénéficiaires des subventions de l'année du Patrimoine². Ce nouveau costume qu'endossaient les bibliothécaires pour se rendre au partage du gâteau leur a depuis lors inspiré des réflexions, puis suggéré l'existence de missions prospectives qui n'étaient pas clairement formulées, mais que sous-entendait sans le vouloir le terme retenu pour qualifier leur fonction de conservation.

2. Jean-Luc Gautier-Gentès, « Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la Lecture », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 54 (2009), n° 3, édition en ligne.

Soulignant ainsi que la bibliothèque est un lieu de mémoire, on ouvrirait la porte aux spéculations prochaines portant sur la mémoire immédiate et sa transmission dans le temps, c'est-à-dire en pratique à la construction d'un patrimoine électif et contemporain susceptible de balancer, voire de remplacer dans l'ordre des priorités professionnelles ces fonds anciens dont la connaissance, le traitement, la consultation même par un large public paraissent volontiers chimériques.

UNE LOGIQUE D'ÉLECTION

Il est trop tard pour se demander s'il appartient bien aux bibliothèques de s'ériger en gardiens d'une certaine mémoire écrite, graphique, sonore, audiovisuelle et virtuelle, au-delà des charges explicites que le dépôt légal confère à certaines d'entre elles : le principe de constitution d'un patrimoine de référence à préserver pour l'avenir ne suscite presque jamais d'opposition, comme on le voit quand il s'agit d'élaborer des plans de conservation partagée portant sur des collections contemporaines. Mais les avis peuvent sérieusement diverger quand on

aborde les questions pratiques, le périmètre d'action, les fondements intellectuels de l'entreprise elle-même et son articulation nécessaire au fonctionnement courant des établissements. Ce n'est guère surprenant : comme il s'agit d'une mission que les bibliothèques se donnent plus ou moins spontanément, les prescriptions communes leur font encore défaut, chacun des professionnels concernés cherchant, dans une émulation fraternelle et roborative, à s'y prendre mieux que les voisins.

Ainsi du *témoignage*, dont on invoque la fonction pour suggérer la « patrimonialisation » de rogatons qu'on n'oserait pas inclure dans une politique documentaire digne de ce nom, mais dont à l'avenir un prétendu corpus représentatif de notre époque ne saurait se passer : il est urgent de s'entendre sur la portée véritable de notre témoignage, et sur les bornes que nous assigne dès à présent le rôle de nos établissements dans la cité. Les fonds conservés des bibliothèques seront considérés par les futurs historiens comme le vestige de ce qu'elles auront été, le signe des missions qu'elles auront dû remplir, et sans doute pas davantage. Il est certes probable qu'une part de nos productions contemporaines, sans doute représentative d'aucuns courants culturels, fera les frais de cette politique et ne sera pas transmise par nos soins – mais pour quel motif en serions-nous responsables ? L'objectif d'articuler convenablement sur les priorités de nos politiques documentaires les axes forts de ce patrimoine à construire est déjà suffisamment complexe pour nous épargner la surenchère, et la présomption d'universalité.

Car il s'agit bien de refondre la notion de patrimoine passif en patrimoine électif : au lieu que le statut patrimonial nous soit dicté par des critères internes au document (son âge, sa rareté, sa valeur marchande, son appartenance au domaine public de la collectivité – comme il est aisé de confondre à tort patrimoine et domaine public !), les collections qui doivent constituer ce patrimoine en devenir n'y seront intégrées qu'au regard de l'histoire et des fonctions de l'établissement. Ce qu'il est porteur de sens de préserver pour l'avenir à Tarascon sera peut-être beaucoup moins significatif à Garges-lès-Gonesse, ou dans la banlieue de Rennes : il n'est de vrai patrimoine que propre à la communauté qui le reconnaît comme tel.

Reconsidérer le patrimoine sur ces principes rencontre évidemment des obstacles : est-il possible d'y procéder sans nécessairement tomber dans l'ornière du fonds local ou régional, qui phagocyte parfois jusqu'à l'asphyxie les politiques générales de conservation des établissements ? Comment afficher, dans une bibliothèque de lecture publique, une conservation disciplinaire sans compromettre l'encyclopédisme de l'offre courante ? Par quels moyens extraire à coup sûr, de collections qui doivent d'abord circuler, des exemplaires susceptibles d'être conservés sur la durée ? Comment décalquer cette logique d'élection sur

les fonds « patrimoniaux », dans l'ancienne acception du terme, et sur les collections intermédiaires dont le désherbage reste problématique ? Et surtout, sur l'ensemble du territoire, qui pourra garantir, et comment, la complémentarité générale des choix de conservation des établissements, pour que soit préservée dans la transmission la pluralité réglementaire à laquelle nous nous efforçons aujourd'hui ?

LA CONSERVATION RAISONNÉE

La conservation partagée peut apporter quelques réponses : encore faut-il qu'elle soit perçue comme une gestion globale et dynamique des collections, par laquelle un groupe d'établissements s'engage à valoriser de concert, et chacun dans une ou plusieurs spécialités, les fonds particuliers dont ils assument la responsabilité patrimoniale au bénéfice de l'ensemble, et pour la desserte collective d'un certain public – celui d'une région, si l'on veut citer un exemple territorial commode. Dans cette perspective, il ne s'agirait pas seulement pour les coopérateurs de libérer de la place en magasin par des éliminations concertées, voire des transferts ou des échanges de collections, mais bien d'attribuer à chaque bibliothèque un rôle spécifique et prospectif dans les disciplines qu'elle s'est choisies : veille documentaire, conservation préventive et curative, acquisitions rétrospectives, plans de numérisation, animations thématiques, etc. Ainsi, parce que selon ses moyens chaque établissement l'inscrira dans son propre fonctionnement, sera possible une conservation partielle et raisonnable de fonds cohérents, c'est-à-dire d'un patrimoine structuré par son contenu sans recours à des désures incongrues, conforme à la continuité de la production documentaire, et qui fait sens parce qu'il est complémentaire de collections pareillement administrées par les bibliothèques voisines.

Mais ce modèle, outre qu'il suppose des montées en charge progressives de la plupart des coopérateurs, ne balaie pas toutes les objections, tout à fait légitimes, qu'on peut opposer à de tels projets : les aspects réglementaires par exemple rendront malaisées d'importantes manipulations de fonds ; les degrés de pertinence nous sont encore assez mal connus, qui devraient conditionner les choix de conservation des époques les plus récentes, XIX^e et XX^e siècles dans leur quasi-totalité... Pour autant, la déshérence que ces collections connaissent dans un grand nombre d'établissements suggère avec force que des impulsions doivent être données sans plus attendre : elles trouveront d'autant plus de répondant qu'on aura, soulignant l'importance du choix dans la construction de ce nouveau patrimoine, rendu nécessaire et stimulante une politique d'affirmation durable de chaque bibliothèque au sein de son réseau. ■



Thomas, s'autoforme à la bureautique pour se donner toutes les chances sur le marché du travail

**5000 FORMATIONS
SUR 300 LOGICIELS
ACCESSIBLES
EN LIGNE 
D'UN SIMPLE CLIC !**



Sylvie, s'autoforme au contrôle parental pour faire découvrir internet à ses enfants en toute sécurité



Maurice, s'autoforme à la retouche photos numérique pour réaliser un album photos de ses petits-enfants

Credits Photos : Fotolia

Depuis la bibliothèque ou leur domicile, vos adhérents s'autoforment à l'informatique avec le catalogue exclusif Vodeclit[®] de plusieurs milliers de vidéos-formations.

Offrez Vodeclit[®] à vos adhérents et rejoignez plusieurs dizaines de bibliothèques :

Bagnolet, Béziers, Bibliothèque Départementale du Cantal, Boulogne-Billancourt, BPI, Caen, Charenton-Le-Pont, Chartres, Cité des Sciences, Cluses, Fresnes, Le Blanc-Mesnil, Le Chesnay, Lyon, Bibliothèques francophones du Maroc, Meaux, Melun, Metz, Meylan, Miramas, Noisy-Le-Sec, Poissy, Sceaux, Troyes, Villejuif...

Demandez un essai gratuit de 15 jours :

01 83 64 04 10

ou commercial@vodeclit.com

Vodeclit

Vous allez voir, vous allez comprendre

www.vodeclit.com

PASCAL CORDEREIX
Service des documents sonores
Département de l'Audiovisuel
BnF



La chaîne patrimoniale

L'unité du mot masque souvent une chaîne d'actions, un véritable processus dont seul le détail fait apparaître l'ampleur.

S'agissant ici de « patrimonialisation », cela ne va pas sans un geste politique et une conscience claire d'un engagement à long terme de la part des responsables de bibliothèques.

Réflexions sur la patrimonialisation des collections sonores, audiovisuelles et multimédia dans les collections publiques en France

REMARQUES

En introduction, deux remarques liminaires s'imposent.

Tout d'abord, notre objectif n'étant pas de les problématiser, on considérera que les notions de « patrimoine » et de « patrimonialisation » ont fait l'objet d'une littérature suffisamment nombreuse depuis une trentaine d'années pour ne pas avoir à être développées ici. Dans le cas présent, on retiendra seulement que par « patrimonialisation », nous n'entendons pas uniquement des actions de pérennisation et de conservation, mais un ensemble d'actions dont seule la somme peut être qualifiée de « patrimonialisation ». En effet, s'il s'agit bien de pérenniser physiquement et/ou numériquement des collections sur le très long terme¹, et ce, quelles que soient les évolutions technologiques, il s'agit aussi de

les décrire dans des catalogues, de pouvoir les communiquer au public, là aussi sur le long terme nonobstant les sauts ou les ruptures technologiques, et de les valoriser.

Ensuite, si pour des raisons d'antériorité, d'ampleur des collections, etc., nous insistons plus particulièrement sur le média sonore, notre propos vise également les collections vidéo et multimédia présentes dans les collections publiques.

Au plan national, le dispositif législatif de patrimonialisation des médias sonores et audiovisuels s'est mis en place assez rapidement après la diffusion de ce nouveau média pour les phonogrammes², avec la loi sur le dépôt légal de 1925³ ; voire très rapidement pour les vidéogrammes et la loi sur le dépôt légal de 1975, et encore plus rapidement pour les documents électroniques inscrits dans le périmètre du dépôt légal dès 1992. On est là toutefois dans une disposition très précise, celle du dépôt légal, inscrit dans le Code du patrimoine et dont la collecte et la gestion sont confiées à une institution patrimoniale par excellence : la BnF, et plus précisément à son département de l'Audiovisuel⁴.

En dehors de ce cadre, hors dépôt légal⁵ donc, des collections de phonogrammes, de vidéogrammes ou de docu-



Qu'est-ce que la religion [sic], Léon Tolstoï, disque Gramophone, 78 tours, 1909, BnF/Dpt de l'Audiovisuel.

1. En l'occurrence ici : savoir « relire » des supports qui vont du cylindre au fichier numérique, en passant par tous les formats sonores, vidéo et électroniques imaginables.

2. Terme générique désignant l'ensemble des supports sonores.

3. Il faudra toutefois attendre 1938 pour voir le décret d'application créer la Phonothèque nationale et rendre ainsi effective la collecte de ce dépôt légal.

4. Successeur de la Phonothèque nationale.

5. Rappelons que, contrairement aux ouvrages imprimés et aux périodiques pour lesquels existe un dépôt légal en région, avec les Bibliothèques de dépôt légal imprimeur (BDLI), le dépôt légal des documents sonores, audiovisuels et multimédia (hors radio-télévision qui s'effectue à l'Ina et film sur pellicule au CNC) s'effectue auprès de la seule BnF ; aucun dépôt de ces documents dans une bibliothèque autre que la BnF ne peut être qualifié de « dépôt légal ».



© BnF

Archives de la Parole. Enquête phonographique dans les Ardennes, 1912, BnF/Dpt de l'Audiovisuel.

ments multimédia se sont constituées par acquisitions, dons... dans de nombreuses bibliothèques, des conservatoires de musique, des centres d'études spécialisées. Or, malgré la présence déjà ancienne⁶ de ces médias dans les collections publiques en France, et en dehors de quelques établissements précurseurs comme la Médiathèque musicale de Paris ou la BMVR de Nice, la question de leur patrimonialisation n'est apparue que récemment⁷. Aussi, à l'appui de l'expérience de la BnF dans ce domaine, nous proposons de voir quelles pistes de réflexion peuvent être dégagées quant à la patrimonialisation des collections sonores, audiovisuelles et multimédia dans les collections publiques.

En préambule à ce questionnement, il faut revenir sur la journée d'étude de l'Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores (Afas⁸) du 27 mai 2005 portant sur « Les disques 78 tours et microsillons dans les col-

lections publiques en France : bilan et perspectives⁹ ». Celle-ci a marqué, en effet, une date pivot dans la réflexion autour de la patrimonialisation de ces collections. Il importe de revenir sur les attendus de cette journée :

« La collectivité nationale commence à prendre en compte les archives sonores inédites (rapports, plans de numérisation, colloques). Paradoxalement un autre patrimoine sonore, quantitativement très important et au contenu divers et unique, reste encore en retrait, celui de plus d'un siècle d'édition phonographique : cylindres, disques 78 tours et microsillons. Pourtant des collections de disques, qui se comptent par dizaines de milliers, existent dans les organismes publics de documentation. Il est donc temps d'en dresser un panorama et de préparer ensemble « un plan d'action » pour assurer la pérennité physique de ces fonds, en définir ou connaître l'organisation via une information « discographique » rigoureuse et ouverte. Ensuite, et à ce prix, viendront les opérations concertées de mise en consultation et de valorisation. C'est ce que voudrait initier l'Afas à travers un inventaire des fonds sonores édités patrimoniaux¹⁰. »

6. La « Discothèque de France », première discothèque de prêt en France, fut créée dans le cadre du théâtre Marigny en mars 1960, voir Jean-Marie Daudrix, *La Discothèque de France : une aventure culturelle : entretien avec un bibliothécaire*, Paris, Discothèque de France, 1985. Cf. également Gilles Pierret, « Naissance et développement des discothèques dans les bibliothèques publiques », *Bibliothèque(s)*, n°25, mars 2006, pp. 10-13.

7. Sur un sujet proche, voir : Héloïse Lecomte, *La conservation partagée des documents sonores : fiche pratique*, Enssib, sept. 2009, www.enssib.fr/bibliothèque-numérique/document-brut-48458

8. <http://afas.imageson.org/>

9. Voir le compte rendu de la journée : Gilles Pierret, « Les disques 78 tours et microsillons dans les collections publiques en France », *BBF*, 2005, n°5, pp. 84-85 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (Consulté le 17/06/2010.)

10. En ligne sur le site Internet de l'AFAS.



Hubert Pernot au Musée de la parole et du geste, vers 1930, BnF/Dpt de l'Audiovisuel.

Sous la plume d'Élizabeth Giuliani, alors présidente de l'Afas¹¹, tout est dit ici : à la fois de la situation présente de ces collections et des actions à entreprendre pour en permettre la patrimonialisation. On en relèvera les principales directions : « dresser un panorama », « assurer la pérennité physique », établir « une information discographique rigoureuse et ouverte » de ces fonds, en organiser la « mise en consultation » et « la valorisation ». Le préambule à ce plan d'action

étant la réalisation d'un « inventaire des fonds sonores édités patrimoniaux ».

Autant d'axes de travail qui amènent à aborder la question des moyens à mettre en œuvre pour permettre la pérennisation et la patrimonialisation de collections sonores, audiovisuelles et multimédia dans les collections publiques.

11. Par ailleurs, adjointe au directeur du département de l'Audiovisuel de la BnF.

LES MOYENS DE LA PATRIMONIALISATION

• **Le repérage des collections : l'inventaire de l'Afas.** Lancé à l'issue de la journée de mai 2005, téléchargeable sous forme de questionnaire depuis le site internet de l'Afas¹², il permet d'une part de dresser une cartographie de ces collections en France, le « panorama » dont il est question ci-dessus. Il permet d'autre part de préciser les grandes composantes d'un fonds, en termes de supports, de contenus, etc. Une quarantaine de ces fonds ont ainsi déjà été décrits, des plus connus (Médiathèque musicale de Paris...) aux plus inattendus (Médiathèque d'Évreux...). La refonte du site Internet de l'AFAS en juin dernier devrait rendre possible la publication en ligne des premiers résultats avant la fin de l'année. Il faut insister sur le rôle primordial tenu par le repérage et donc par le questionnaire de l'Afas dans le dispositif de patrimonialisation des collections. En effet, ce repérage et ce signalement sont une première étape indispensable pour aborder une deuxième phase qui est celle du traitement documentaire, du catalogage des collections.

• **Le catalogage des collections.** On ne peut espérer pérenniser, rendre consultables, valoriser des collections

12. <http://afas.imageson.org/document1140.html>



Exposition coloniale internationale de Paris, 1931, troupe malgache enregistrée par le Musée de la parole et du geste, BnF/Dpt de l'Audiovisuel.

qui « n'existent pas », c'est-à-dire qui ne sont pas décrites dans un catalogue. Or, l'inventaire en cours de l'Asas permet de constater que très peu de ces collections (notamment sonores) le sont. Pourtant, des solutions existent qui permettent d'envisager des opérations de conversion rétrospective de catalogues, voire de catalogage. C'est notamment le rôle du département de la Coopération à la BnF qui, à travers le dispositif des « pôles associés », peut mettre en place des partenariats de ce type. La Médiathèque musicale de Paris a ainsi été pôle associé de la BnF pour le catalogage de ses disques 78 tours. Parce que techniquement la plus complexe et donc économiquement la plus lourde – avec la numérisation –, cette étape du catalogage est celle qui nécessite le plus de réfléchir à un plan d'action au niveau national et non pas local, et à une convergence avec la BnF. D'une part, les notices de son catalogue peuvent être récupérées ; d'autre part, la modalité de pôle associé est souvent déterminante quant à la possibilité de traiter un fonds. Reste toutefois un manque criant qu'il faut bien signaler dans ce dispositif : l'absence – à ce jour – d'une base « Disque », d'un « catalogue collectif des disques » (et, au-delà, audiovisuel) dans le Catalogue collectif de France de la BnF¹³.

• **La conservation des originaux.** En matière sonore et audiovisuelle, on associe souvent trop rapidement « patrimonialisation » et « numérisation » (voir ci-dessous), oubliant un élément pourtant déterminant de la patrimonialisation qui est celui de la conservation des objets physiques originaux eux-mêmes. Deux paramètres conditionnent cette conservation : les locaux et le conditionnement des objets eux-mêmes. En matière de locaux, cela revient à passer d'une logique de « libre accès » à une logique de « magasins » où absence de lumière naturelle, température et hygrométrie contrôlées adaptées aux médias sonores et audiovisuels sont les *minima* requis. En matière de conditionnement, ceux utilisés en lecture publique notamment (plastiques, collants, étiquettes...) sont parfaitement incompatibles avec la notion de conservation, voire même catastrophiques. Des boîtes en polypropylène aux techniques de nettoyage en passant par les papiers, pochettes et cartons neutres, etc., il est impossible de détailler ici l'ensemble des mesures de conservation prises dans le cadre d'une institution patrimoniale et dont on peut s'inspirer¹⁴.

Mais en matière de conservation des documents sonores, vidéo et multimédia, il est évident que la question des supports eux-mêmes, de leur fragilité, de leur vieillissement, de leur

obsolescence est centrale¹⁵. Bien en amont, et abstraction faite des objectifs de diffusion et de valorisation, c'est elle qui va déterminer les priorités de numérisation.

• **Patrimonialisation et numérisation.** Nous n'aborderons pas ici les questions « techniques » liées à

la numérisation¹⁶, et renvoyons pour cela à deux documents qui font référence en matière de numérisation de documents sonores et audiovisuels. Tout d'abord le « *guide-line* » publié par l'International Association of Sound and Audiovisual Archives (iasa) : *Sauvegarde du patrimoine sonore : éthique, principes et stratégies de conservation*, dont la version française est disponible sur le site Internet de l'association¹⁷. Ensuite et surtout, le document rédigé par Dominique Théron¹⁸ pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication : *Écrire un cahier des charges de numérisation de collections sonores, audiovisuelles*

15. Voir à ce sujet le programme de recherche co-subsidonné par le ministère de la Culture et de la Communication et la BnF sur « la conservation des documents audiovisuels et multimédia ». Coordonné par Xavier Sené, responsable de la conservation au département de l'Audiovisuel de la BnF. Ce programme a débuté par l'évaluation des collections de disques compacts et de DVD conservées à la BnF : identification des types de dégradation, analyse des causes de ces dégradations, mise au point de méthodes de nettoyage. Depuis 2007, les documents plus anciens que sont les disques (acétate, gomme laque ou vinyle) font également l'objet d'une telle évaluation.

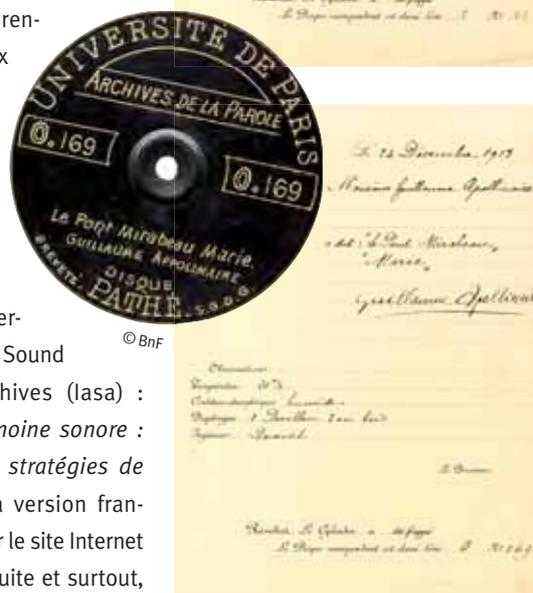
16. De même, nous n'aborderons pas les questions juridiques, rappelant seulement que si les exceptions « bibliothèques » au droit d'auteur et aux droits voisins des lois dites Dadsvi et Hadopi offrent des possibilités de « reproduction » et de « représentation », elles le font dans un cadre extrêmement précis dont ne fait aucunement partie, par exemple, la diffusion sur Internet des documents reproduits.

17. www.iasa-web.org/sites/default/files/downloads/publications/TC03_French.pdf

18. Responsable des travaux techniques au département de l'Audiovisuel de la BnF.



© BnF



© BnF

De haut en bas : *Archives de la Parole*. Extrait des *Mémoires du Commandant Alfred Dreyfus dit par lui-même*, étiquette du disque Pathé saphir et feuille d'enregistrement, 1912, BnF/Dpt de l'Audiovisuel ; *Archives de la Parole*. *Le Pont Mirabeau, Marie, dit par Guillaume Apollinaire*, étiquette du disque Pathé saphir et feuille d'enregistrement, 1913, BnF/Dpt de l'Audiovisuel.

13. www.ccf.fr/bnf.fr

14. Toute demande d'information complémentaire peut être adressée à audiovisuel@bnf.fr

et filmiques, publié par le ministère sur son site Internet¹⁹. Aucune numérisation ne devrait être entreprise sans s'être référée au préalable à l'un et l'autre de ces documents.

Ceci posé, force est de reconnaître qu'une confusion certaine règne dès qu'on aborde la question de la numérisation et de ses rapports à la patrimonialisation. Trop souvent, en effet, en ne voulant voir de la patrimonialisation que le dernier étage de la fusée, c'est-à-dire la valorisation et la diffusion en ligne des collections, on fait de la numérisation une condition *sine qua non* de la patrimonialisation, quand on ne réduit pas « patrimonialisation » à « numérisation ». Or, le propos mérite d'être nuancé, et des priorités doivent être énoncées. En ce sens, le plan de sauvegarde des collections du département de l'Audiovisuel de la BnF peut être riche d'enseignements²⁰.

Formalisé au tournant de l'année 2000, ce plan de sauvegarde a défini deux axes prioritaires de numérisation dans un premier temps :

- les collections les plus fragiles ou les plus en danger, c'est-à-dire celles connaissant des risques avérés de dégradations physico-chimiques ;
- et celles dont les matériels de lecture étaient en voie d'obsolescence rapide, voire de disparition pour certains. Ce qui donna comme priorités :
 - pour le son : les cylindres, les disques à gravure directe, les bandes magnétiques, les cassettes audio, les cassettes DAT ;
 - et pour la vidéo : l'ensemble des supports et formats vidéo analogiques : VHS, Umatic...

19. www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/technique/documents/cahier_charges_numerisation.pdf

20. Sur le détail du plan de sauvegarde, voir : Pascal Cordereix, « Le plan de sauvegarde des collections audiovisuelles de la Bibliothèque nationale de France », in Françoise Hiraux (dir.), *Les archives audiovisuelles : politiques et pratiques dans la société de l'information : actes du colloque : Louvain-la-Neuve, Université Catholique, 13 et 14 mars 2008*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009, op. cit., pp. 89-102.



Extrait du livret de l'album de 12 disques 78 tours *Musik des Orients*, Parlophon-Odéon, 1928, BnF/pt de l'Audiovisuel.

Achevée²¹ pour la vidéo dont la quasi-intégralité des 120 000 supports analogiques a été numérisée, cette première phase est encore en cours pour les phonogrammes. Toutefois, sans attendre la fin de cette première partie du plan de sauvegarde, un troisième axe prioritaire a été mis en œuvre en 2009 : la « numérisation » ou plus exactement le « transcodage », le transfert sur des mémoires informatiques, des supports optiques (disques compacts, DVD...) dont la très courte durée de vie est aujourd'hui avérée. C'est ainsi que 90 000 des 250 000 disques compacts reçus au titre du dépôt légal ont déjà été transférés. Les DVD suivront ; avant que soit abordé un quatrième axe de sauvegarde, plus complexe à mettre en œuvre, celui des documents électroniques, pour lequel la BnF coordonne un programme de recherche européen : Keep²².

Émergent donc ici les priorités de numérisation : les supports magnétiques (cassettes audio, supports vidéo analogiques...) et les supports optiques (disques compacts, DVD...), ce qui, concernant ces derniers, rapportés aux collections des bibliothèques publiques, ne va pas évidemment sans poser de nombreuses questions : de volumétrie, de sélection.

A contrario, on remarquera que les disques « noirs », 78 tours, microsillons, n'entrent pas dans le périmètre de la numérisation de sauvegarde. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas – ou n'ont pas à être – numérisés : à la BnF, par exemple, une part l'est déjà²³ et le contexte numérique évoluant de jour en jour, on espère que des partenariats ou des opérations de grande ampleur joueront dans un proche avenir un rôle d'accélérateur. Mais la numérisation de ces supports relève d'une urgence moindre et d'une autre problématique que celle de la conservation : celle de leur valorisation et de leur diffusion au plus grand nombre, via Internet notamment. Pour autant cette dernière dimension ne saurait évidemment être négligée tant elle est devenue un enjeu politique et culturel considérable aujourd'hui²⁴.

21. Tout au moins pour les collections existantes, des supports analogiques (tant vidéo que sonores d'ailleurs) sont toujours donnés ou déposés au département de l'Audiovisuel, et rentrent au fur et à mesure de leur entrée dans le plan de sauvegarde.

22. « Keeping Emulation Environments Portable », avec pour objectif de « concevoir et réaliser une plateforme logicielle capable de pérenniser la consultation à long terme des contenus multimédias (logiciels, jeux vidéo...) en s'affranchissant des plateformes constructeurs ainsi que des contraintes dues à l'obsolescence des logiciels et des matériels informatiques ». Voir : www.bnf.fr/fr/professionnels/dri_partenariats.html et www.keep-project.eu/ezpub2/index.php?/eng. L'ensemble de ces opérations s'appuyant sur l'« exception dépôt légal » au droit d'auteur et aux droits voisins.

23. Consultables en ligne sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/> (« paroles et musiques »). C'est le cas également de la Médiathèque musicale de Paris qui a numérisé sa collection de disques 78 tours, consultables en intranet sur le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

24. Voir : Gilles Pierret, « Valoriser le patrimoine sonore édité : un atout face à la dématérialisation des supports », *BBF*, 2008, n°6, pp. 40-46 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (Consulté le 17/06/2010).

QUELLES PERSPECTIVES ?

Cet ensemble d'orientations posé, quelles perspectives peut-on en dégager ? En premier lieu, on aura compris à la lecture de ce qui précède que déterminer le statut patrimonial d'une collection ne se réduit pas à l'attribution de mètres carrés de magasins ou à une simple numérisation, mais suppose un ensemble d'actions qui vont du traitement documentaire à la conservation proprement dite, voire évidemment à des opérations de numérisation.

Conséquence : patrimonialiser des collections sonores et audiovisuelles implique un geste politique fort, à long terme, et une prise de conscience de la part des responsables de bibliothèques, des décideurs, des élus, etc., de ce que représente cet investissement.

Ceci amène à ce qui me semble être la condition *sine qua non* de cette patrimonialisation, évoquée par l'Afas dès 2005, à savoir la mise en place d'un plan d'action concerté au niveau national, ceci pour une cohérence globale de l'action à mener. Un tel dispositif ne peut se concevoir que dans le cadre d'un travail en réseau et d'une convergence entre le local et le national.

Au plan local, il peut bien sûr y avoir des exceptions²⁵, mais d'une manière générale, pour des raisons économiques évidentes, la conservation est peu compatible avec la dispersion ; aussi la mutualisation des moyens et le regroupement de collections paraissent-ils incontournables, l'échelon régional semblant ici le plus pertinent. On en prendra deux exemples, révélateurs de la pluralité des démarches possibles.

Un nombre important de collections de microsillons de la région Champagne-Ardenne (BMVR de Troyes, BDP de la Marne, BM de Sedan, BM de Charleville-Mézières) ont fait l'objet de versements successifs à la BMVR de Châlons-en-Champagne, qui, outre son propre fonds, conserve ainsi dorénavant ce patrimoine sonore²⁶.

En Midi-Pyrénées, à l'initiative du « Groupe bibliothécaires musique Midi-Pyrénées » et du Centre régional des lettres, un plan de conservation partagée des documents sonores tente de se mettre en place²⁷. Initiative régionale unique en France, on retiendra ici l'approche tout à fait exemplaire qui a été menée : avec la coordination d'une action régionale par le CRL, la mobilisation des bibliothèques de la région, le repérage et l'inventaire des fonds, la cartographie et l'élaboration d'une charte documentaire, la définition des besoins en matière de conservation...

25. Dues notamment au statut juridique de certains fonds : dons, legs...

26. Voir : Jean-Christophe Brochard, *Après les inaugurations, quel avenir pour les missions régionales des BMVR ? L'exemple de Châlons-en-Champagne et de la Champagne-Ardenne*, mémoire d'étude, Enssib, décembre 2005, [http://enssib.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/brochard.pdf](http://enssib.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/brochard.pdf?q=bibliotheque/documents/dcb/brochard.pdf), et Béatrice Delestre, « La conservation des documents sonores en Champagne-Ardenne », *Bibliothèque(s)*, n° 38, mai 2008, p. 47.

27. Voir : <http://bmmp.acim.asso.fr/wakka.php?wiki=ConservPartage>

RAPPEL

Ludovic Tournès, *Du phonographe au MP3. XIX-XX^e siècle. Une histoire de la musique enregistrée*, éd. Autrement, coll. « Mémoires/Culture », 168 p., ISBN 978-2-7467-1121-1



À l'heure où l'ensemble du paysage musical vacille, cet ouvrage simple et précis montre que les révolutions des techniques, des modes de diffusion et d'appropriation de la musique enregistrée n'ont jamais cessé depuis l'invention du phonographe. Tout en soulignant les mutations (sonorisation du monde, modifications des conditions de la création et de l'écoute, diversification du paysage musical), il fait aussi surgir trois permanences, moins évidentes : dès les débuts de l'enregistrement, la musique évolue sur un marché mondialisé, dans un système multimédia, via des techniques standardisées. De quoi mieux affronter les bouleversements actuels. PL

Malgré ses difficultés de mise en œuvre, on est bien là face à un plan d'action régional de patrimonialisation de fonds sonores.

Mais il est évident que ces initiatives, d'une part restent encore des exceptions ; d'autre part, que cela soit en termes de catalogage rétrospectif, de numérisation..., se heurtent à des limites objectives de moyens humains et financiers.

En d'autres termes, la patrimonialisation des collections sonores et audiovisuelles rencontre une double problématique : en premier lieu, comment s'organiser au plan local – et les exemples ci-dessus montrent que cela est possible – ; en second lieu, comment relayer cette action au plan national pour parvenir à des opérations d'envergure comme le sont pour l'imprimé le Plan d'action pour le patrimoine écrit (Pape²⁸) ou encore l'Inventaire du patrimoine musical régional français²⁹.

Et si un « amont » de l'action doit être constitué par le questionnaire de l'Afas – repérage obligé des collections indispensable à tout plan d'action, il me semble que dans ce rapport du local au national, la BnF a un rôle de premier plan à tenir, tant par l'importance des pôles associés dans le maillage documentaire national que par la nécessaire ouverture du CCFR aux documents sonores et audiovisuels patrimoniaux et par l'ampleur de la numérisation de ses collections entreprise par le département de l'Audiovisuel dont ne peut que souhaiter la mise à disposition du plus grand nombre. ■

28. Voir : Gérard Cohen, Michel Yvon, « Le plan d'action pour le patrimoine écrit », *BBF*, 2004, n° 5, pp. 48-50 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (Consulté le 16/06/2010.)

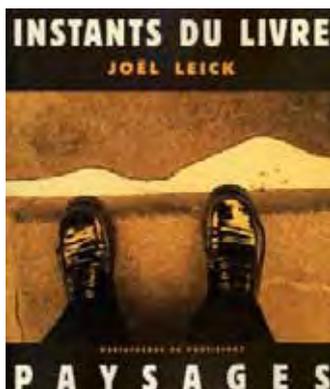
29. Voir sur le site Internet de la BnF : « Les catalogues imprimés de la Musique » www.bnf.fr/fr/collections_et_services/catalogues_imprimes/a.catalogues_musique.html#SHDC__Attribute_BlocArticle6BnF

MARIE-PAULE DONCQUE
Bibliothèques-médiathèques
de Metz



Épreuves d'artiste

Le livre d'artiste reste un bon exemple d'objet de patrimonialisation relativement récente qui soulève encore quelques interrogations sur les limites, le périmètre et le rôle des bibliothèques. Sans doute y a-t-il un art et une manière pour assurer la légitimité de la bibliothèque pour l'acquisition et la conservation de tels objets.



Joël Leick : *instants du livre, paysages*, catalogue de l'exposition des BM Metz, 1998.

Les Bibliothèques-médiathèques de Metz (BMM) montent des expositions, publient des catalogues ou participent à diverses publications et tables rondes où le livre d'artiste est au cœur de la réflexion. Non sans heurts... Si la plupart des bibliothécaires sont convaincus de l'intérêt de faire entrer dans les collections des livres singuliers qui transgressent les frontières habituelles du format livre, il n'est pas rare de rencontrer des oppositions des laudateurs de la tradition. Certaines expositions consacrées à ce domaine ont recueilli des avis partagés voire hostiles du public et de quelques professionnels : « C'est n'importe quoi ! » ou « Les artistes ne savent plus quoi inventer... », et, plus spécieux : « Vous n'êtes pas une galerie d'art mais une bibliothèque ».

Sous une formule intensément polysémique, bien qu'objet d'étude dans de multiples ouvrages et revues, le livre d'artiste apparaît toujours cantonné dans les zones d'ombres

d'un patrimoine attaché aux collections traditionnellement issues de fonds anciens et consacré par les usages. On fera l'impasse ici sur la théorie, néanmoins indispensable pour

d'autres propos. Elle a été de nombreuses fois brillamment traitée, notamment dans les textes cristallins d'Yves Peyré, les analyses de Marie-Françoise Quignard, dans les documents de la Bpi ou dans les approches de l'ineestimable Malou Georges-Majérus qui fut en charge des collections prestigieuses de la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

À Metz, une notion faisant corps avec des livres entièrement réalisés par un artiste/plasticien du texte à l'ornementation en passant par le façonnage éditorial de l'ouvrage ou ceux conçus dans un principe de partage entre un auteur et un artiste a été adoptée. Puis, un nouveau travail sur la stratégie patrimoniale fut entrepris pour donner un état des lieux de la place du livre d'artiste dans nos collections.

Mais que l'on s'attende à de mauvaises découvertes ou à de bonnes surprises, avant de songer à s'intéresser aux documents eux-mêmes, prendre le temps de s'interroger sur l'environnement dans lequel s'inscrit l'établissement était indispensable. Plutôt que de se « ruer » sur le stock existant nous avons choisi de l'examiner de manière centripète en réfléchissant en amont à l'environnement de la médiathèque.

EMPRUNTER LES TRACES DE LA MÉMOIRE

Chaque bibliothèque est le fruit d'une histoire forgée à partir de celle de la ville dans laquelle elle est accueillie. Metz regorge de trésors archéologiques multimillénaires et recèle un bel héritage imprimé et gravé lié au développement, au cours des siècles, d'une imagerie populaire et de mouvements littéraires et artistiques propres. Les collections patrimoniales sont, pour partie, les traces les plus probantes des différentes évolutions de la société messine.



D.R.

Cozette de Charmoy, *Danse Vanitas Dance*, chez l'auteur, 1996.

De multiples questions se bousculent. Les collections de livres d'artiste s'étaient-elles accrues à partir du seul zonage messin ? Le terroir pouvait-il nourrir les appétits ? Devait-on uniquement se contenter de valeurs sûres soutenues inmanquablement par le marché de l'art ou par la seule notoriété ?

Dès le XVI^e s., du graphisme à l'imprimé, la création a toujours été effervescente à Metz, foyer d'imprimeurs, producteurs d'une imagerie messine dont la notoriété dépassait en son temps celle d'Épinal, de l'École supérieure d'art d'où sont sortis des Baru, Lindingre, Moog, de galeries actives où évolue un véritable vivier de jeunes artistes graveurs, d'artistes du livre en même temps que de l'art et de la poésie.

Nos prédécesseurs ont fait abstraction des avis parfois désobligeants en relation avec le caractère « local » d'un livre d'artiste. En effet, une attitude convenue dans le monde de nos bibliothèques consiste à penser que la « production régionale » n'a d'autre valeur que pour elle-même, dans sa circonscription géographique et pas ailleurs. À l'exact opposé de « nul n'est prophète en son pays ».

Certes, rien de plus apaisant que d'engranger quelques productions des ténors, des chevonnés comme Judith Rothschild, Christiane Vielle, Marc Pessin, Shirley Sharoff,

Cozette de Charmoy, François Da Ros et bien d'autres encore. Tous aguerris aux grands papiers, à la typographie au plomb mobile, à l'expérimentation de tout poil, à la prise de risques entre contenant et contenu, ils rassurent. Mais à côté d'achats témoins de l'évolution au niveau global du livre d'artiste, la ville de Metz et ses environs offrent l'avantage de constituer un creuset de personnalités actif et constant.

ADÉQUATION À UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement des BMM intitulé *Figures de Metz*[®] mentionne la valorisation interactive de la création et du patrimoine, avec une dominante avérée pour la gravure. En accompagnant la création du passé et celle qui est en train de se produire – contrairement aux années précédentes où les acquisitions s'effectuaient en fonction d'un critère « local/régional » quasi majoritaire et polymorphe dans les expressions artistiques – le processus d'achat a été tout à la fois étendu géographiquement et délimité sur le type de « technique ». Nous privilégions désormais les livres d'artiste où des graveurs se sont exprimés. Ce champ opératoire a au moins deux avantages : il procure une identité forte et reconnaissable à la collection ainsi constituée et promeut également l'identité messine à travers elle. Le revers de la médaille concerne surtout les artistes – autres que graveurs – du territoire national qui peuvent se sentir lésés par ce qu'ils estiment être un déni de leur expérience créative. Mais si les bibliothèques ont toute légitimité à soutenir la

création, elles ne peuvent être « encyclopédiques » sur le sujet, sauf budget pléthorique.

UNE SUBJECTIVITÉ REVENDIQUÉE

Quoique le territoire nous facilite la tâche grâce à un contexte favorable, il reste néanmoins une zone d’embarras. Si, dans les musées et fonds régionaux d’art contemporain, les responsables affichent avec fermeté leurs prises de position artistiques, ce genre de pratique n’est en revanche guère fréquent dans les bibliothèques. Pour autant, affirmer une subjectivité oblige à la contrôler et à rendre des comptes tandis que l’ignorer ou la taire la place paradoxalement sur le devant de la scène. Si l’on accepte de penser que la neutralité dite « objective » n’existe pas, il ne s’agit plus de faire semblant mais de revendiquer notre ligne de conduite.

Nous avons également choisi de croiser les subjectivités en optant pour un principe de sélection en double aveugle. Lors de la présentation d’ouvrages, travailler en binôme sans se retrancher dans l’omnipotence d’une responsabilité univoque oblige à l’humilité et à la réflexion. Manipuler les livres en silence sans manifester ses émotions, éviter les mimiques trop annonciatrices de l’éligibilité d’un document, bref éviter des formulations toutes faites du genre « superbe », « magnifique », « il nous le faut », abandonne le partenaire tout à sa réflexion. Après des relevés de titres indiqués sur un fichier que son confrère ne voit pas, vient le temps de la comparaison. Parfois nous parvenons à près de 80 % de choix identiques, la décision finale est alors facile. Mais les échanges sont souvent plus ardues mais toujours fructueux, obligeant à justifier en toute objectivité ses choix subjectifs : pour quelles raisons celui-ci plutôt qu’un autre ?

CONCERTATION EXTRA-MUROS

La concertation est essentielle au sein du binôme mais elle gagne à être étendue au-delà de nos bâtiments parce que les

courtiers de livres d’artiste, les artistes *free lance*, s’adressent pratiquement à toutes les bibliothèques d’une zone géographique donnée pour peu qu’elles apparaissent de taille raisonnable, que le catalogue soit attractif et laisse supposer un budget alloué pour la cause.

Parce que lesdits budgets, tels que nous les connaissons en 2010, n’atteignent pas des hauteurs incommensurables, il est plus que jamais nécessaire de cerner très précisément les contours de la collection et des orientations de la politique d’acquisition. Par ailleurs, il n’est pas forcément pertinent de retrouver des collections identiques dans des bibliothèques distantes de moins de 50 km. Parmi les pistes à privilégier, il s’agirait de se concerter un minimum entre professionnels,

le plus souvent hors champ politique – les conventions étant remises en cause à l’occasion de changement de majorité... –, pour éviter les redites qui n’apportent rien à un projet d’ensemble.

Le prêt de documents dans le cadre d’expositions est un bon prétexte à l’organisation de telles rencontres. Il incite à revoir les collections et à s’entretenir avec des collègues de tous horizons pour justifier des sélections retenues et, avouons-le, pour faire un peu « mousser » sa collection. La proximité de Thionville où les bibliothé-

caires ont monté un superbe salon du livre d’artiste avec exposition transfrontalière à l’appui, réunissant des livres d’artiste des collections des bibliothèques de Lorraine, d’Allemagne, du Duché du Luxembourg et de Belgique a tracé les premiers sillons d’une coopération sans doute appelée à s’amplifier.

« LES LIVRES [D’ARTISTES] SONT NOS AMIS »

Empruntée à Vladimir Kaucic alias Jean Vodaine, imprimeur, poète, auteur de livres d’artiste, d’origine slovène et Lorrain d’adoption, la maxime donne le ton. Le livre d’artiste au sein des bibliothèques messines n’est pas considéré autrement que comme un patrimoine allant de soi ; des acquisitions régulières sont réalisées depuis plus de 30 ans. Un essai de recension des illustrés/livres d’artiste réalisés en France



Marité Bordas, *Prolifération, Envers-endroit*, 2005.

depuis 1874 à destination de la base Volart – belle endormie pour l'heure, semble-t-il – avait autorisé un premier inventaire. La création s'amplifie chaque jour et l'on sait que le patrimoine d'aujourd'hui forge celui de demain, auquel s'intégreront les innovations attestant des liens étroits tissés entre l'art et le médium du livre.

Loin de nous contraindre, la volonté de cerner au plus près les acquisitions permet, tout en proposant un cadre soigneusement délimité, d'évoluer librement à l'intérieur.

Nos collections gagnent en homogénéité et en cohérence au fur et à mesure des années. Mais si le livre d'artiste a désormais son rythme de croisière dans la politique générale de l'établissement messin, l'on sait que d'un point de vue global, il lui reste encore du chemin à parcourir pour être pris en compte dans toutes les approches, être accueilli par tous les systèmes de représentation. Dans la prestigieuse exposition *Chefs-d'œuvre ?* installée dans le tout nouveau Centre Pompidou-Metz¹, alors que toutes les formes artis-



Bois gravé de Jean Delvaux, dans Philippe Claudel, *Tomber de rideau*, Encrages & Co, 2007.

tiques y sont convoquées, le livre d'artiste n'a pas trouvé sa place en dépit de nos propositions. Il est pourtant toujours d'une belle actualité puisque la médiathèque des Abattoirs, en lien avec l'École des beaux-arts de Toulouse, a consacré tout l'été une exposition² à ce genre artistique à part entière, qui démontre que le livre est pluriel de la tradition à la modernité. ■

1. www.centrepompidou-metz.fr

2. À voir depuis le 12 mai et jusqu'au 25 octobre 2010.

BRACONNAGES

« Braconnages : une exposition » s'est achevée le 28/08, mais elle se prolonge avec « Braconnages/Passages : un laboratoire » (à partir d'octobre), « Faux départ » (23/10-13/11) et enfin « Braconnages : une exposition. 2^e édition » (juin à août 2011). Entretemps, l'exploration du domaine du livre d'artiste se poursuivra avec « 69 Année Conceptuelle » (24/11/10-12/02/11), sur les éditions de Seth Siegelaub et les livres d'artistes produits entre 1968 et 1971, puis « Patrick Sauze, Eric Watier, documentation Céline Duval » (mars-mai 2011), trois regards contemporains sur le livre d'artiste.



Anais Scherrer © S. Leonard



Eloisa Paz © S. Leonard



Eloisa Paz © S. Leonard

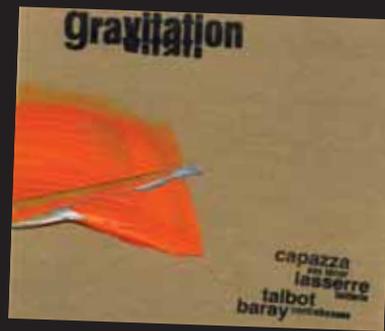


Loren Allard, Chloé Dargois, Amabelle Babou © S. Leonard



Kevin Dutertre

Exposition « Braconnages » autour du livre d'artiste à la médiathèque des Abattoirs de Toulouse.



VERS LA RECONNAISSANCE DU DISQUE D'ARTISTE ?

Alors que la réflexion sur le devenir de la musique en bibliothèque semble se résumer à la question du support numérique, il semble que l'on ait fait allègrement l'impasse sur de récents développements dans la production de CD qui amènent à penser que, la réalité ayant pris comme toujours les devants, une catégorie que nous pourrions provisoirement et par commodité appeler « disque d'artiste » est née, qui devrait attirer le regard patrimonial qui nous occupe.

Déjà, l'avènement du disque vinyle 33 tours avait conquis un nouvel espace d'expression connexe : la pochette de disque. Débordant très vite l'importation d'un graphisme de convention, celle-ci fut pensée, au-delà d'évidents critères commerciaux, comme un prolongement d'une expression artistique. Ce n'est pas le lieu pour nous étendre ici sur ce phénomène bien connu, qui s'expose aujourd'hui et fait l'objet d'intenses recherches de la part des collectionneurs.

Mais s'est-on avisé que le phénomène a conquis une fraction significative de la production de CD ? Précisons que nous ne voulons pas évoquer ce qui serait une simple adaptation d'un graphisme créatif au format nouveau du CD, soit une image quadri ou non réduite à 12,5 x 12 cm. Le boîtier plastique a eu très tôt ses détracteurs, et certains producteurs – notamment de petits labels indépendants – ont eu à cœur de proposer des objets bénéficiant d'un supplément d'âme, usant de divers matériaux, carton, métal, diversement imprimés, sérigraphiés, emboutis, et proposés en tirages limités. Au-delà de ce premier cas de figure, nombre de musiciens autoproduisent leurs œuvres – contrairement à une idée reçue, ce peut être le fait d'artistes d'une grande notoriété – et proposent un objet total, en résonance avec un contenu musical ou une approche esthétique globale. Si bien qu'il est vain de penser qu'un fichier numérique, fût-il assorti d'une reproduction de la pochette sous la forme d'un document également numérique, pourra tenir lieu d'autre chose qu'au mieux d'un pauvre succédané de l'objet d'origine, d'un misérable mensonge au pire.

À supposer en effet qu'une bibliothèque avisée propose un choix de disques d'Eugene Chadbourne (compagnon des premières heures du désormais célèbre et adulé John Zorn), lui commanderait-elle directement ses disques autoproduits aux collages baveux, associant photos, carton d'emballage, coupures de presse, aux formats improbables, pliés et repliés, gros bouillons, une pochette plastique intérieure, voire tueuses boîtes à trésor d'*Insect and Western*¹ ? Ou se t-elle de commander via le grossiste ses productions des





labels distribués (Leo Records, Intakt) qui reprennent parfois sous la forme d'une reproduction quadrinormalisée ces savoureuses créations ? Il s'agit-là, pourtant, tout à la fois d'une œuvre originale élaborée par l'artiste, d'une critique en acte d'un processus de consommation et de diffusion, et d'un objet qui prolonge de façon cohérente les principes mêmes à l'œuvre dans la musique de cet inclassable guitariste et banjoïste américain. Ce n'est là qu'un exemple, entre mille – qui restent à recenser.

Des pochettes peintes une à une à la main d'Amor Fati ou sérigraphiées du Petit label au puzzle-origami de Taku Sugimoto (ref ? Sparkling beatnick) aux cartes-postales sonores de Oufé/Dire, à l'enveloppe de papier froissé d'Alfredo Costa-Monteiro pour *Paper music* ou aux coffrets d'outillage pour massages sonores (et CD d'accompagnement) de Thierry Madiot² autant d'objets rétifs à l'étiquetage comme au classement (voire à la commande) qui sont autant de *collectors* de demain qui passent aujourd'hui inaperçus. Ils sont *mutatis mutandis*, l'équivalent de l'édition originale des *Stèles* de Ségalen, ou de la *Prose du transsibérien* de Cendrars...

Et puisque les bibliothécaires ne sont pas insensibles aux questions de budget, ajoutons que ces merveilles se proposent au prix d'un disque de consommation courante sans rapport avec celui des « livres d'artistes » avec lesquels ils ont pourtant tout en commun.

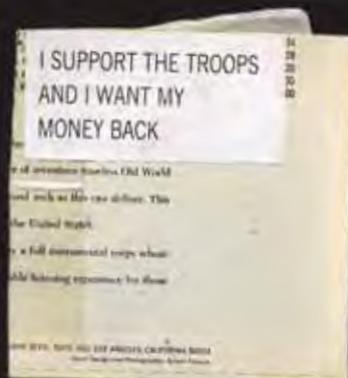


P.-L. RENOU



1. Longtemps seulement accessibles en vente directe à la sortie des concerts, ils sont désormais parfaitement accessibles à tous sur House of Chadula : www.eugenechadbourne.com

2. Cf. Jean-Pierre Bruey et Thierry Madiot, « Quand la médiathèque fait bip », *Bibliothèque(s)* n° 47/48, déc. 2009, pp. 80-83.



Légendes :

- p. 26, de haut en bas :

Achiary/Lasserre, *Hors ciel*, Amor fati, 2004.

Capazza/Lasrre/Talbot/Baray, *Gravitation*, Amor fati, 2003.

Bondonneau/Chiesa/Lasserre/Lazro/Sassi, *Humus*, Amor fati, 2007.

Eugene Chadbourne, *Clic clack solo banjo*, 2002.

- p.27, de haut en bas :

Michel Doneda, *Solo Las Planques*, Sillón, 2005.

Alfredo Costa Monteiro, *Paper music*, Hazardrecords, 2001.

Thierry Madiot, coffret *Massages sonores #1 aériens*.

Lamer/Sugimoto, *De Luxe Nakamura*, Sparkling beatnick record, 2002.

Eugene Chadbourne, *I support the troupes and i want my money back*, sd.

GILDAS ILLIEN
BnFCLÉMENT OURY
BnFBERNARD HUCHET
Bibliothèque de Caen

Le temps des moissons

L'Internet bouleverse les pratiques d'écriture et de publication : un nouveau type de patrimoine est né. Le besoin de collecter, sauvegarder indexer et communiquer les sites web ouvre la voie à de nouvelles coopérations.

Le dépôt légal du Web : vers la construction d'un patrimoine coopératif

Voici bientôt dix ans que la Bibliothèque nationale de France s'est engagée dans un ambitieux programme d'archivage des sites Web français. À l'aide de robots moissonneurs, une équipe de bibliothécaires et d'ingénieurs symboliquement répartis entre la Tour des temps et la Tour des nombres du site François-Mitterrand part chaque matin à l'assaut de la Toile. Son pari : collecter tous les ans plusieurs millions de sites qui témoignent des évolutions de la société française à mesure qu'elle se « numérise ». Ainsi les premiers blogs, le développement du commerce électronique ou de l'administration en ligne, l'apparition des réseaux sociaux et des plateformes de diffusion de vidéos... autant de phénomènes de société, de nouvelles manières d'écrire et de communiquer qu'il s'agit de documenter par la constitution d'échantillons et de collections qui formeront demain le patrimoine national « né numérique ».

D'abord expérimental, le dispositif de la BnF s'est progressivement consolidé tant techniquement que juridiquement à partir de 2006, année où le Code du patrimoine a officiellement acté la naissance d'un dépôt légal de l'Internet. En 2010, le système de collecte, d'indexation et de sauvegarde devrait atteindre sa vitesse de croisière avec un objectif de captation annuel de plus de 80 téraoctets de données, et un réseau d'agents formés aux outils logiciels que rendent néces-

saires la sélection et le traitement de très grands volumes de fichiers Web. Le moment est donc venu d'envisager la mise à disposition de ce formidable dispositif auprès d'un plus grand nombre d'établissements, afin que les archives de l'Internet soient le reflet des publications numériques qui se multiplient sur l'ensemble du territoire national. Car paradoxalement, que l'on soit à Limoges ou à Pointe-à-Pitre, l'Internet n'abolit pas autant les frontières qu'on voudrait bien le croire : il est aussi capable de renforcer ou de rendre davantage visibles les identités et les communautés, notamment régionales.

Dans l'état actuel du droit, la consultation, encore expérimentale, des archives de l'Internet est aujourd'hui limitée aux chercheurs présents dans les emprises de la BnF. Ces restrictions peuvent surprendre, elles sont toutefois indispensables pour assurer à la fois le respect du droit d'auteur et la protection des données personnelles : une diffusion en ligne est ainsi exclue. La BnF espère cependant étendre la consultation à ses partenaires en région avec lesquels elle partage la mission séculaire de dépôt légal, un projet suspendu à la publication d'un décret d'application de la loi Dadvis de... 2006 ! En attendant, plusieurs expériences ont été conduites qui permettent d'imaginer ce que serait une telle coopération, qui permettrait non seulement aux établissements partenaires d'accéder aux fonds mais aussi de contribuer activement à leur constitution.

L'EXPÉRIENCE DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

En mars 2004, quatre établissements pionniers (les bibliothèques de Caen, Lyon, Rennes et Toulouse) se lancent avec la BnF dans une aventure qui paraît alors quelque peu insolite : repérer les sites – d'hommes politiques, de partis, d'instituts de sondage, de journalistes ou de simples sympathisants – qui s'engagent dans la campagne électorale des régionales, puis dans celle des européennes. La communication politique sur le Web n'en est alors qu'à ses débuts : les blogs font timidement leur apparition, les partis s'enhardissent à laisser leurs militants s'exprimer en ligne. C'était il y a six ans... Twitter, Facebook et Youtube n'existaient pas.

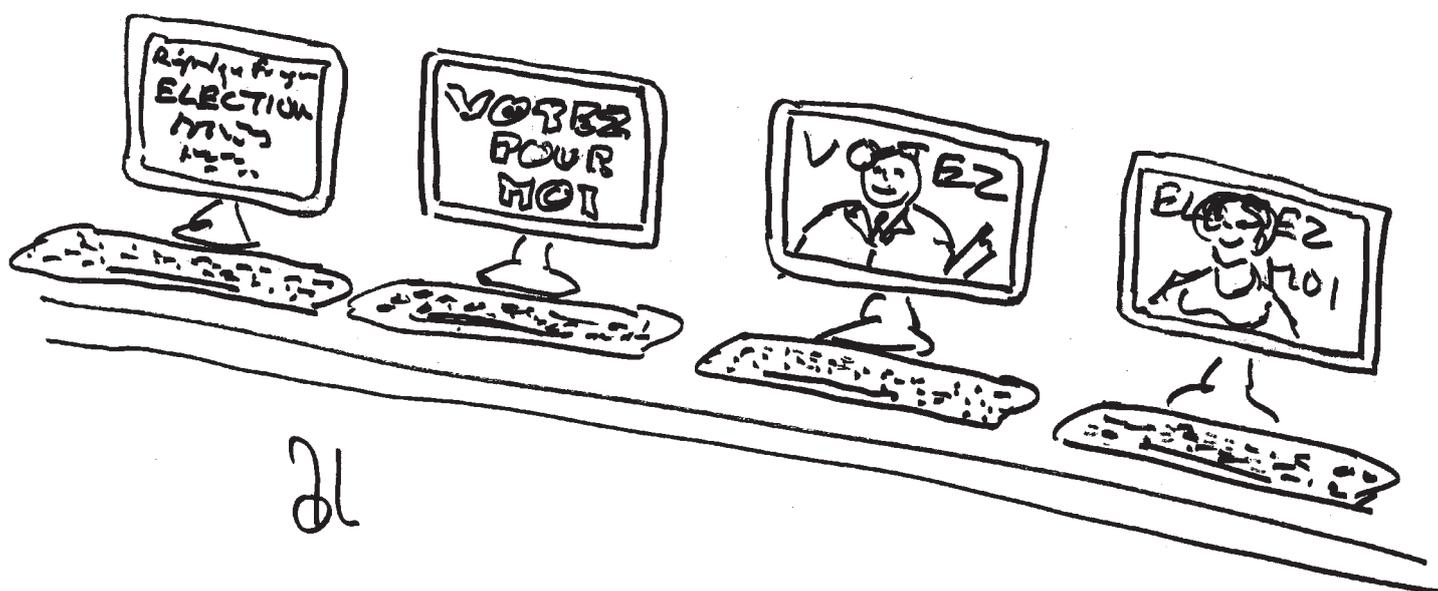
Les fondements d'un archivage collaboratif se dessinent à cette occasion. Les établissements partenaires sont des bibliothèques de dépôt légal imprimeur (BDLI), qui assurent déjà, dans l'univers du papier, un rôle de recueil et de conservation partagés du patrimoine imprimé. Leur mission est à présent d'identifier les sites actifs au niveau de leur région, tandis que la BnF assure la sélection des sites d'audience nationale et, par défaut, des sites des régions pour lesquelles il n'y a pas de BDLI partenaire. Un logiciel commun permet de saisir les adresses des sites à collecter et de suivre la forme et le volume de l'échantillon à mesure qu'il se construit. La BnF prend en charge toutes les opérations techniques de la collecte : capture, indexation et stockage des sites.

Chaque nouvelle campagne d'archivage voit un nombre croissant d'établissements rejoindre la BnF dans son activité de collecte. En 2007, leur nombre double, huit établissements se portant volontaires pour sélectionner les sites relatifs aux élections présidentielle et législatives – dont un pre-

mier établissement d'Outre-Mer, la Bibliothèque Bernheim, en Nouvelle-Calédonie. Enfin, pour la dernière campagne, celle des élections régionales de 2010, ce ne sont pas moins de 19 établissements qui répondent à l'appel à participation de la BnF. Cette mobilisation sans précédent indique peut-être qu'une nouvelle étape est en passe d'être franchie dans la perception de l'Internet par les bibliothèques publiques : après avoir été considéré comme une vaste source d'informations, ainsi qu'un excellent moyen de communication et de publicité pour les activités des établissements, le Web s'impose aussi désormais comme un espace de prospection patrimoniale à part entière.

Le nombre et la variété des documents capturés témoignent de la richesse de la documentation que l'on peut trouver en ligne. En 2010, la collecte a porté sur un total de près de 1800 sites – dont plus des deux tiers ont été identifiés par des BDLI. Ceux-ci ont été archivés à deux reprises, avant le premier tour, et après le second tour de scrutin. Sans cette double capture, des contenus essentiels auraient été perdus : de nombreux sites – parfois des sites de têtes de listes – ont été fermés dès l'issue du premier tour. À cette occasion, les robots ont archivé plus de 20 millions de fichiers : pages Web, tracts et affiches en ligne, et près de 10 000 films vidéo, soit un total de 1,2 téraoctets (1 200 gigaoctets).

Les régionales de 2010 ont été marquées par l'essor des réseaux sociaux : les candidats ont investi Twitter ou Facebook (plus de 120 profils Facebook ont été sélectionnés), tandis que les partis lançaient leurs propres plateformes (comme www.lescreateursdepossibles.com ou encore www.europe-ecologie.net). Les militants pouvaient y échanger des idées, lancer de nouveaux thèmes de campagne, et même organiser en ligne leurs rendez-vous pour



QUELQUES AVIS CONTRASTÉS DE BIBLIOTHÉCAIRES

(Extraits des réponses au formulaire d'enquête proposé par la BnF)

Métier

« Nous considérons que ce projet fait pleinement partie de notre métier et de nos missions, aussi bien au niveau du DLI qu'au niveau documentaire. Notre métier évolue et ses missions également, la sélection de sites faisant partie des nouvelles missions. » (Amiens)

« Même si la thématique est plutôt éloignée des pratiques quotidiennes des agents mobilisés, la maîtrise des fondamentaux "métier" a permis une conduite de cette action très positive et enrichissante. » (Clermont-Ferrand)

« Ce projet, notamment lors de la journée de présentation, a été l'occasion de mieux nous intégrer dans une activité aux aspects nationaux mais aussi inter-régionaux, en rencontrant nos collègues des autres BDLI et en échangeant sur nos méthodes. Au sein de l'établissement, il a permis de constituer une équipe aux profils variés autour d'un projet fédérateur, renforçant le rapprochement entre services voisins. Ce travail permet assurément d'enrichir notre pratique du métier. Il nous est encore difficile de nous rendre compte s'il fait pleinement partie du métier et des missions, les avis divergent un peu sur ce point. Par ailleurs, une telle participation permet de donner à la mission de dépôt légal une dimension plus active et laisse espérer une collecte documentaire sans doute plus enrichissante pour le patrimoine que certaines publications imprimées. » (Orléans)

Moyens (manque de)

« Ce travail ne fait pour l'instant pas partie du cœur de notre métier, mais il est amené à le devenir et nous ne doutons pas de l'intérêt patrimonial du dépôt légal d'Internet. Dans la pratique, nos moyens en personnel sont à peine suffisants pour traiter les imprimés reçus par le dépôt légal et il nous semble difficile de réaliser une telle collecte si ce n'est dans le cadre d'événements temporaires comme les élections. » (Châlons-en-Champagne)

Communication

« Au début, la sélection est facile, à partir des listes des candidats. Mais ensuite, le rodage aux outils de veille, ainsi que le repérage de sites originaux, signifiants ou critiques demande plus de temps. Ce travail a été très intéressant, mais il reste méconnu dans l'établissement. L'accès à distance contribuerait certainement à sa visibilité et à sa valorisation. » (Marseille)

aller « tracter » sur les marchés. Espace sans frontière, le Web se révèle ainsi comme un puissant outil de mobilisation pour monter des actions ou constituer des réseaux ciblant une zone géographique bien spécifique. L'Internet est également un média où s'exprime par excellence la vigueur des luttes locales : ainsi, quand un président de région lançait le site www.lapreuve.net, son adversaire contre-attaquait avec www.lavraiepreuve.fr ! C'est pour identifier ce type de documents révélateurs des dynamiques et controverses propres aux collectivités, et qui échappe facilement à la prospection menée au niveau national, que l'apport des BDLI s'est révélé déterminant.

En 2010, comme les fois précédentes, l'engagement des BDLI dans la campagne d'archivage électoral a été à la mesure des moyens disponibles. Le nombre d'agents mobilisés a ainsi varié de un à quatre selon les établissements, pour une charge horaire allant de deux à dix heures par semaine, durant sept semaines. Selon les premiers retours des bibliothèques partenaires à un questionnaire de bilan envoyé par la BnF, les principales difficultés n'étaient pas

tant d'ordre technique que documentaire : si l'identification des principaux sites de campagne ne posait pas de difficulté, le repérage de quelques pépites enfouies au fond du Web local pouvait s'avérer beaucoup plus ardu...

LE POINT DE VUE DES COOPÉRATEURS

Comme toute activité nouvelle qui s'ajoute aux missions des personnels de bibliothèques, l'expérience des collectes Web entraîne dans les établissements participants des réflexions et des bilans parfois nuancés, bien que cette forme de coopération fasse globalement l'objet d'une évaluation positive.

Il faut tout d'abord souligner l'excellence et le renouvellement des rapports qu'entretiennent par ce moyen la BnF et ses partenaires du dépôt légal imprimeur : par un cadrage élaboré de l'activité dont on a pu constater les progrès sur la durée, par des capacités sans cesse accrues de dialogue et de débat, l'opérateur national a véritablement su monter, puis animer son réseau coopératif autour d'enjeux de politique documentaire certes consistants, mais dont la

Chloé Martin, *Le guide des bibliothèques numériques*, préface de Michel Fauchié, Fyp éditions, 2010, 200 p., 12x20 cm, ISBN 978-2-916571-40-9

La « grande numérisation », pour reprendre l'expression devenue classique de Lucien X. Polastron, a fait éclore en quelques années un grand nombre de bibliothèques numériques, offrant publiquement – et gratuitement – des collections jusque-là confidentielles et ignorées de tous. Encore faut-il les repérer, les cartographier, les évaluer, sans quoi cette offre inestimable resterait lettre morte. Ce modeste guide en propose près de 200 et prétend en donner une « très large sélection » ; soit, mais qui saurait dénombrer les ressources existant réellement ? Louons plutôt son auteur d'avoir eu le courage de s'atteler à cette tâche digne d'un moderne Sisyphus. Évidemment, cette liste est des plus disparates et des bibliothèques de taille et d'ambition très diverses se côtoient. Leurs enjeux sont également variés, de la simple divulgation de documents à de véritables chantiers collaboratifs en passant par présentations à visées pédagogiques.

Puisque la qualité de l'information doit désormais primer (l'ère de l'abondance – paradoxe – interdit d'y voir clair dans les chiffres et les données statistiques dont elle tire argument), l'organisation par fiche d'identités classées par domaines thématiques (bibliothèques généralistes, sciences et techniques, sciences humaines et sociales, histoire, droit-économie, lettres et langues, arts, jeunesse) donne en revanche quelques idées sur la manière dont cette mine du « savoir » mondial est accessible : largement ethno-centrée, linguistiquement circonscrite, la diversité culturelle n'est pas son fort. Les hiérarchies se devinent aisément et reproduisent évidemment celles du monde « réel » (un indice qui ne trompe jamais : les arts plastiques occupent plus de la moitié de la section « Arts »). Enfin, le cybermonde n'étant pas moins à conquérir que l'autre, on notera non sans quelque amusement que si la photothèque de la Communauté européenne est bien accessible en 20 langues, la palme de l'ouverture linguistique revient au Marxists internet archives consultables en 48 langues. Reste que trois continents sur cinq sont à peu près ou totalement ignorés, mais qu'en revanche le cybercontinent de Second life est bien présent par la Bibliothèque du Métavers.

On voit qu'il reste bien du chemin à parcourir aux bibliothèques numériques, « outils de démocratisation de la culture », pour assurer autrement qu'en se payant de mots la « distribution de l'héritage commun, de sorte de chaque groupe puisse y puiser une ressource d'individuation personnelle ».

PL



cohérence avec le cœur de métier des bibliothèques restait à démontrer.

L'exercice en effet demande à ses participants d'acquiescer, puis d'affiner, une pratique de recherche et d'analyse qui n'est pas forcément compatible avec leurs formations classiques : l'intuition, la chance et l'aptitude personnelle à gérer le « bruit », puis à rebondir d'un site à l'autre en exploitant à bon escient leur appareil de liens font du bibliothécaire un « chasseur-cueilleur » dont le profil, encore assez primitif, correspond bien à cette époque de préhistoire de l'archivage du patrimoine numérique.

Ce développement des compétences n'est plus en cause, et l'adhésion des professionnels se renforce au fil des campagnes : les agents impliqués reconnaissent qu'il est complémentaire de leur mission de collecte ordinaire des imprimés de contribuer à la constitution de ce grand ensemble virtuel, révélateur à sa manière des activités régionales. Mais cette position théorique n'est pas commode à mettre en œuvre, dès lors qu'on examine l'ampleur des pistes qu'il faudrait suivre – pourquoi s'en tenir aux sites politiques pen-

dant les temps forts des élections, alors que bien d'autres publications en ligne seraient à collecter pour mettre en mémoire la diversité du Web régional ? – et les trop faibles moyens qu'il est possible d'engager à cette fin, si l'on devait en faire une activité permanente.

Enfin, cette question cruciale de la consultation réduite aux emprises de la BnF empêche les coopérateurs d'exploiter sur place le fruit de leurs travaux, ce qui rend plus ténues les chances de les faire entrer dans une dynamique de long terme. L'espoir de voir enfin promulguer le décret d'application qui liquiderait cet obstacle doit être largement partagé : de cette avancée réglementaire dépend certainement, pour l'avenir proche, le schéma coopératif et systématique d'une collecte répartie sur la base d'un maillage régional, susceptible de compléter par l'expertise locale cet immense patrimoine virtuel, représentatif du caractère et de la croissance de la société de l'information. ■

Nos remerciements à Dominique Lahary pour ses dessins pages 29 et 37.

VALÉRIE TESNIÈRE
Bibliothèque de documentation
internationale contemporaine (BDIC)



La responsabilité de l'avenir

Comment mieux transmettre le patrimoine des XIX^e et XX^e siècles

Les garanties sur lesquelles reposent la sauvegarde des patrimoines du XIX^e et XX^e s. ne sont-elles qu'un trompe-l'œil à l'efficacité toute théorique ? L'observation des pratiques de terrain révèle par exemple la fragilité des plans de conservation partagée qui reposent sur des notions peu claires, qu'il faut interpréter avec esprit de finesse et sens historique.

On pourrait supposer en 2010 que la notion de patrimoine écrit des bibliothèques englobe clairement l'imprimé postérieur à 1810. En dépit des enquêtes récentes des deux directions de tutelle¹ et d'un certain nombre de notes de l'Inspection générale des bibliothèques, il n'est pas sûr que l'intérêt patrimonial de certaines collections ou fonds récents soit bien clairement perçu dans la profession, ni *a fortiori* auprès des décideurs, les collectivités locales ou les universités. Entendons-nous : il ne s'agit pas de déclarer que tout document est digne d'une conservation pérenne. Mais le concept de collection courante, autrement dit de collection de consommation, a certainement perturbé l'analyse de ce qui devait être conservé à terme pour d'autres générations que les nôtres dans la documentation récente. Les plans de conservation partagée entrepris jusqu'à présent sont une réponse en partie appropriée mais qui risque de déboucher sur d'autres impasses si l'on ne fait pas l'effort d'identifier plus précisément sur quoi doit porter l'effort de sauvegarde et la manière dont on doit s'or-

ganiser pour y parvenir. On s'autorisera dans la réflexion à inclure dans la notion de patrimoine les images, le son et les archives que conservent les bibliothèques. Les enquêtes précitées ont révélé l'ampleur des chantiers à couvrir pour leur sauvegarde.

BREF ÉTAT DES TEXTES ET DES PRATIQUES

Les textes tout d'abord : la partie législative du Code général de la propriété des personnes publiques, publiée par l'ordonnance du 21/04/2006, stipule que les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques, ainsi qu'un exemplaire du dépôt légal, font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire (art. L.2112-1). Que recouvre cette définition ? La circulaire d'application (décret du 9/11/1988) s'en tient à tout document antérieur à 1810. Le ministère de la Culture, jugeant à juste titre cette acceptation trop restrictive, a proposé – comme le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991 – d'inclure dans la notion tout document vieux de plus d'un siècle.

Nous voici en 2010, à l'aube des commémorations de la guerre de 1914 : les fonds anciens du XIX^e s. sont hors d'atteinte et le patrimoine « fin de siècle » fera l'objet d'une attention soutenue à la faveur des plans de numérisation qui s'annoncent ! Tout va-t-il pour le mieux dans le meilleur des mondes mémoriels possible ? Il n'est pas sûr que tout document édité entre 1810 et 1914 soit d'un égal intérêt. *A priori*, dans une production de l'ère industrielle caractérisée par

1. Enquêtes régionales menées en 2005-2008 dans le cadre du Plan pour le patrimoine écrit (Pape) à l'initiative du ministère de la Culture (DLL), et enquête réalisée dans la foulée, en 2007-2008 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MISTRD).

une nette augmentation des tirages, on devrait trouver beaucoup d'exemplaires multiples conservés en de nombreux endroits par des bibliothécaires. Mais ceux-ci ayant opéré des tris identiques en fonction de critères d'appréciation de l'époque, on retrouve bien souvent les mêmes lacunes et les mêmes redondances d'une bibliothèque à l'autre. Ainsi, lorsque tel ou tel domaine reçoit une consécration officielle ou s'impose comme référence sociale évidente, des pans de connaissances sont surreprésentés, comme l'histoire locale, et d'autres négligés, comme les techniques. C'est donc moins une affaire de tirage, la littérature populaire n'ayant pas été non plus bien conservée, que de variation de l'intérêt pour un champ du savoir particulier. Cet écueil n'est pas propre au XIX^e s. : nombre de plans de conservation récents présentent les mêmes défauts.

D'autre part, le critère de date fait courir au patrimoine du XX^e s. un risque réel de relégation. Beaucoup plus menacé par son assimilation au concept de documentation, tel que l'ont développé Paul Otlet et ses disciples au cours de la première moitié du XX^e s., ce patrimoine est de plus englobé dans la notion de collection courante, exclue de la domanialité publique, qui entraîne inaliénabilité et imprescriptibilité. Une documentation utile est celle qui permet de trouver le renseignement voulu dans un minimum de temps, la problématique de la conservation devient secondaire ou est déléguée à des institutions comme la Bibliothèque nationale, dont les moyens, certes considérablement renforcés depuis plus d'une décennie, ne permettent pas pour autant de tout conserver.

On rétorquera que bien des fonds du siècle passé auraient périclité sans le patriotisme local qui a permis leur sauvegarde. Ce constat est en large partie fondé pour les collectivités territoriales, pour les fonds du XIX^e s., et certains fonds à caractère particulier du XX^e, souvent bibliophiliques. Il n'en a pas été de même pendant longtemps pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche : de nombreux fonds de laboratoires ont été dispersés voire détruits, partiellement ou en totalité. Un exemple : le contexte documentaire du laboratoire du biologiste Jacques Monod, prix Nobel, n'a pu être sauvegardé et seules des

brèves de collections ont pu être récemment récupérées par différentes bibliothèques². N'ayons pas non plus une vision trop idyllique de l'état de conservation du patrimoine écrit des bibliothèques municipales de taille moyenne : ainsi, le cas critique de la bibliothèque de Briançon identifié depuis de nombreuses années par l'IGB aussi bien que par la Drac n'a pas permis de mettre hors de danger un patrimoine particulièrement pertinent du point de vue de l'histoire économique et culturelle de la région.



■ Affiche de 1968.

APPRÉCIER LE RARE, ÉVALUER LE PRÉCIEUX

Pour avancer sur ce sujet de façon efficace, sans doute convient-il de prendre davantage en considération les deux autres critères, ceux de rareté ou de préciosité. « Rare s'applique aux documents uniques ou n'existant qu'en petit nombre. Précieux fait référence à la valeur vénale d'un document ou à sa valeur historique et culturelle³. »

Le caractère unique renvoie aux manuscrits ou aux documents d'archives conservés dans les bibliothèques et, plus marginalement – mais cela peut arriver –, aux documents imprimés ou photographiques.

C'est ici que vient en aide le concept de collection ou plus précisément de fonds spécialisé, englobé par la définition réglementaire de 2006 : un fonds peut en effet présenter un caractère unique, c'est le cas de la bibliothèque du laboratoire de J. Monod.

La notion de rareté est plus délicate. Jusqu'à présent, elle s'est appliquée surtout aux fonds de bibliophilie (faibles tirages identifiés). Pour être pertinente, il faut reprendre et pousser l'analyse de la structure de la production éditoriale depuis 1800 à partir des contenus et des tirages moyens aussi bien que des pratiques de diffusion et de conservation dans les bibliothèques depuis deux siècles : ainsi, dans la première moitié du XIX^e s., la littérature n'était pas autant valorisée qu'aujourd'hui ; son sup-

2. L'une des solutions, qui peut s'appliquer à bien d'autres cas, aurait pu être d'établir le catalogue de cette bibliothèque initiale et de ne conserver que les parties présentant un caractère archivistique.

3. Note de l'Inspection générale des bibliothèques dans le rapport annuel d'activité 2006 « Perspectives pour le patrimoine des bibliothèques de l'enseignement supérieur », rédigée par D. Pallier, V. Tesnière et J.-L. Gautier-Gentès (pp. 32-40) et « Les fonds patrimoniaux des bibliothèques territoriales : perspectives », par D. Pallier et V. Tesnière (pp. 41-49).

port de diffusion privilégié n'était pas forcément le livre, mais la presse. Ou encore comprendre la situation vraiment alarmante de conservation de la production technique mais aussi professionnelle sur toute la période, particulièrement au XX^e s., en dehors des écoles d'ingénieurs ou du Cnam, car le dépôt légal de la BnF n'est pas toujours complet. Ou enfin saisir pourquoi la littérature enfantine a été bien conservée dans ses formes jugées « nobles » (livres illustrés publiés par Hetzel, collections récentes de référence promues par les bibliothèques) avec des plans de conservation partagée qui ont eu pour principal défaut de laisser de côté la production populaire de grande diffusion (illustrés des années trente ou soixante, voire contemporains)... Ayant en tête cette analyse de la production et de sa diffusion, on saisira pourquoi la période du XX^e s. court plus de risques dans sa transmission aux futures générations. Sans parler des publications éphémères des périodes de conflits (tracts), ni des imprimés des colonies, où les collectionneurs privés le plus souvent suppléent aux difficultés rencontrées par les institutions chargées de leur transmission.

La rareté est donc indissociable de la valeur historique et culturelle sous-tendue dans la notion de préciosité. La mission patrimoniale des bibliothèques y plonge ses racines. Pour s'en tenir à l'écrit, que lisaient nos arrière-grands-parents ou nos parents ? En quoi le contenu de ces lectures leur servait-il, ou pas ? Quels outils d'appropriation des connaissances utilisaient-ils ? Que publiaient-ils ? Pour quelle diffusion ?

Est-il utopique de réfléchir à ces enjeux de transmission pour mieux connaître les textes du passé dans leur contexte et y voir un peu plus clair dans le présent ? Il ne s'agit pas ici de nostalgie, mais peut-être d'une ambition politique pour que le patrimoine trouve un sens moins anecdotique.

CERNER LES BESOINS, ADAPTER LES OUTILS, HARMONISER LES PRATIQUES

À la différence de nos prédécesseurs, nous disposons d'outils – les catalogues collectifs Sudoc et CCFr – qui sont d'un grand secours pour identifier, localiser et comparer ce qui est rare et précieux, au sens où nous l'entendons. Cela suppose un signalement suffisant des produits éditoriaux les plus menacés de « désherbage » intempestif, considérés comme négligeables, et que l'on puisse en saisir tout l'intérêt. Ainsi, les fonds traités sous forme de recueils par la BnF ou la BM de Lyon – catalogues de Manufrance ou de Lip, tracts politiques... – sont une source de grand intérêt pour l'histoire politique, sociale et économique contemporaine. L'expérience de signalement de la BnF peut profiter à l'Abes, qui gère avec le Sudoc le plus gros outil collectif national.

Une harmonisation des pratiques serait bienvenue. Dans un ordre d'idées voisin, il est actuellement paradoxal que les catalogues informatisés soient moins performants que le papier pour identifier les titres des revues et journaux, à un moment où la numérisation des textes permet une granularité plus fine jusqu'à l'article et au contenu de l'article. Satisfaire ce besoin ne dispense pas de permettre au lecteur d'identifier et de localiser facilement le titre lui-même, si possible avec l'état de collection. Réaliser des plans de numérisation ambitieux n'exonère pas non plus de développer les catalogues collectifs. Inversement, le savoir-faire du Sudoc peut ici servir le Catalogue général de la BnF. Car l'harmonisation des pratiques des outils collectifs aide le lecteur mais soutient aussi les plans de conservation partagée, quand on sait que le périodique reste l'un des supports prioritairement concernés par lesdits plans. Il faudra bien se poser la question à court terme d'une répartition concertée de la presse locale ou technique, à une échelle autre que régionale, compte tenu des coûts induits par l'immobilisation foncière de surfaces de stockage et de la difficulté à obtenir des constructions de silos régionaux. La réussite du CTLES et du plan régional de conservation partagée des revues médicales en Île-de-France reste encore un exemple isolé. Les autres projets de silos régionaux ont du mal à aboutir, signe que le concept ne passe pas vraiment auprès des décideurs. Sans doute faudrait-il mieux articuler ce qui relève d'une conservation partagée pour des besoins locaux, avec communication, et certains pans qui devraient de façon explicite faire l'objet d'une conservation partagée sur un plan national. Une réflexion préalable de ce type servirait les plans de numérisation qui souffrent des mêmes défauts d'analyse. La concertation est lancée pour la collecte des sites du Web. Y songer pour le papier reste utile, compte tenu des quelques 60 000 titres vivants français.

Comment, à l'ère de la décentralisation des collectivités locales et de l'autonomie des universités, sensibiliser à la protection de la part rare et précieuse du patrimoine contemporain des bibliothèques ? On voit aujourd'hui de nombreuses universités numériser leurs propres archives administratives et scientifiques, après les avoir identifiées et signalées. Longtemps plus insensibles que les villes ou les conseils généraux à la protection et la valorisation de leur patrimoine intellectuel, l'autonomie et l'évaluation les poussent désormais à mieux assurer cette sauvegarde. Voici des raisons d'être optimiste. L'étape suivante pour les professionnels des bibliothèques est de dépasser le patriotisme local, en expliquant ce qui mérite d'être transmis aux générations suivantes et en s'appuyant sur les outils nationaux existants. ■

Cherchez. Trouvez. Organisez.

electre.com : des innovations qui parlent aux professionnels



1 La saisie intuitive

Lors d'une recherche rapide, Electre vous propose les mots les plus recherchés par les utilisateurs. **Vous gagnez du temps et vous savez ce que les autres professionnels recherchent le plus fréquemment.**

2 Le nuage de mots

Dans ce « nuage de tags », présenté sur la page d'accueil, la taille des mots est proportionnelle à leur fréquence d'utilisation. Plus un mot est gros, plus il est recherché. **Vous avez une vision rapide de ce qui est dans l'air du temps.**

3 Les livres à feuilleter

Pour chaque titre « à feuilleter », plusieurs accès au contenu :

- toutes les pages autorisées par l'éditeur,
- recherche d'un mot dans son contexte (10 ou 15 lignes avant et après le mot dans la page),
- table des matières.

Vous choisissez avec certitude l'ouvrage qui répondra à votre recherche.

4 L'affichage des listes

L'affichage s'effectue en liste de 10, 20, 30, 40, 50 ou 100 notices suivant votre choix. Un seul clic vous ouvre la fonction « aperçu » pour tout ou partie de la liste. **Libre de vos mouvements, vous pouvez aller et venir d'un simple clic de la liste de départ aux différentes restrictions : par thème, auteur, public, éditeur, etc...**

5 L'organisation des notices

Descriptions à gauche - Informations complètes à droite (résumé, même auteur, même collection, même sujet) - Informations sur les médias qui ont parlé du titre... **Les notices vous donnent immédiatement accès à l'essentiel.**

6 La rapidité des paniers

- Accès directement à vos paniers depuis la liste (les derniers utilisés arrivent en tête).
- Visibilité immédiate des livres déjà présents dans d'autres paniers. **Rapides et faciles à remplir, les paniers sont, plus que jamais, votre outil professionnel.**

7 L'accessibilité des alertes

La fonction Alerte est accessible dès l'écran d'accueil et vous pouvez spécifier 5 adresses mail supplémentaires susceptibles de recevoir également cette alerte. **Faciles à créer, supprimer ou modifier, les alertes vous aident à suivre l'actualité.**

8 Les recherches dans votre périmètre

Accessible dès la page d'accueil, la fonction « Périmètre » vous permet d'effectuer toutes vos recherches dans une sous-base que vous déterminez : bd, romans policiers, cinéma, etc... **Quel que soit le domaine, vous effectuez rapidement un travail de spécialiste.**

9 Les informations commerciales

Cette rubrique mise à jour quotidiennement vous fournit, dès la page d'accueil, une vue synthétique sur les nouveaux éditeurs et les nouvelles éditions. **Vous êtes en permanence relié aux actualités de l'ensemble de l'univers du livre.**

10 Les informations de Livres Hebdo

En liaison avec Livres Hebdo, cette rubrique vous tient quotidiennement informé :

- des meilleures ventes de romans, essais, poches, etc...
- des ouvrages cités dans plus de 100 médias français : émissions radiophoniques ou télévisées, presse, Internet.

electre.com vous place au cœur des courants médiatiques et vous aide à vous y retrouver facilement.



solutions bibliographiques professionnelles

35, rue Grégoire-de-Tours - 75006 Paris
tél. : 01 44 41 28 33 - commercial@electre.com

JOCELYNE DESCHAUX
Bibliothèque municipale
de Toulouse



Le plan de conservation

un mythe en bibliothèque ?

Qu'est-ce qu'un plan de conservation si l'on ne veut pas se payer de mots ? Il y a de la théorie à la pratique la même distance que de la coupe aux lèvres, et du mythe à la réalité. Un regard sans concessions sur les coulisses de la conservation.

MIROIR, MON BEAU MIROIR...

Depuis une trentaine d'années s'est imposée théoriquement la nécessité, pour nombre d'établissements, d'établir un plan de conservation qui servirait de cadre à leurs futures campagnes raisonnées de traitement physique des collections.

Des stages, organisés notamment par la BnF et ouverts à l'ensemble de la communauté bibliothéconomique, ont diffusé des outils susceptibles d'assister la mise en place de ces plans, de même que la norme Afnor CG46/CN40-11, finalement publiée en 2005, propose une méthode d'évaluation de l'état de conservation d'une collection : bien qu'on ne puisse qualifier sa lecture de relaxante, et même s'il faut l'adapter à la situation de chaque établissement, elle fournit une bonne base de départ, avec tout le reste des informations disponibles par ailleurs.

Les responsables des collections patrimoniales se sont vus prescrire, en toute logique, la formalisation de plans de conservation : explicitement comprise dans leur profil, cette mission devrait même être prioritaire puisqu'elle aboutit en principe à produire une « feuille de route » qui donne sens et cohérence à l'ensemble de leurs activités.

Pour autant, peu d'établissements peuvent aujourd'hui se targuer d'avoir mis en place un véritable plan de sauve-

garde portant sur l'ensemble de leurs collections à vocation de conservation.

La plupart du temps, un dispositif partiel vise les seules collections anciennes, sous la forme de dispositions et de procédures pour l'évaluation de l'état physique des collections, les campagnes de conditionnements appropriés, les petites réparations, les opérations de restauration à la pièce, le recours à des supports de substitution, les conditions d'accès et de consultation, les prêts pour expositions (avec une vigilance accrue sur la fréquence d'exposition du document, et des constats d'état par étapes), les autres modalités de valorisation... Toutes ces mesures, dont les professionnels reconnaissent aujourd'hui la nécessité, s'insèrent bien dans le champ d'un plan de conservation, mais leur simple juxtaposition dans la pratique des établissements manque souvent de cohérence ; et surtout, elles ne concernent pratiquement jamais d'autres collections que les fonds les plus précieux, ce qui rend aléatoire pour l'avenir la préservation d'un véritable patrimoine contemporain.

Le divorce est ici brutal entre la théorie et la pratique : on répète volontiers que la conservation doit être « l'affaire de tous », qu'il est utile, précieux, logique, indispensable, d'administrer de façon cohérente l'ensemble des mesures de prévention qu'on réserve à toutes les catégories de documents. C'est donc bien le passage à l'acte qui s'avère difficile, et paraît constituer un obstacle insurmontable. On peut se demander pourquoi.

AU PIED DU MUR

Sans doute serait-il trop facile d'incriminer le cloisonnement des activités au sein de l'établissement, les différences de perception de l'urgence professionnelle entre les services tournés vers les publics et les responsables de la conservation – perçus classiquement comme des spécialistes maniaques, des empêcheurs de tourner en rond compliquant des opérations qui pourraient être simples – : nous n'en sommes plus à l'époque où l'on opposait aux prodigalités de la communication les impératifs contradictoires de la conservation, et l'évolution générale de la profession tend à réconcilier ces deux sœurs ennemies, même si l'on perçoit encore dans les faits quelques traces de leurs chamailleries.

Il faut reconnaître pourtant qu'il a toujours fallu beaucoup de persévérance, voire d'acharnement, pour mettre en œuvre un dispositif large et concret sur les fonds dont on est directement responsable, et que s'associer plusieurs personnes également motivées dans ce domaine et responsables d'autres collections au sein du même établissement s'avère presque toujours une gageure. La conservation ne se voit pas ; elle est peu médiatique et peine à faire valoir ses atouts face à toutes les autres activités d'une bibliothèque.

Les équipes n'ont guère de temps disponible devant elles : face à des missions qui sont en perpétuelle croissance (et l'on doit s'en réjouir, car c'est l'indice d'un développement du rôle des bibliothèques dans notre société contemporaine), les effectifs dans le meilleur des cas ne connaissent que des hausses modérées. Le moment paraît donc mal choisi pour mettre en place d'énormes chantiers sur la conservation de toutes les collections : évaluation de leur état physique, préconisations adaptées, chiffrage, évaluation budgétaire, mise en œuvre – une entreprise de longue haleine qui doit s'étendre sur plusieurs années, sans parler de ses incidences budgétaires.

De même que les plans d'urgence, lorsqu'ils sont formalisés, résultent souvent d'un sinistre qui a mobilisé les consciences et démontré par défaut leur nécessité, les biblio-



thèques munies d'un plan de conservation pour toutes les collections l'ont finalisé à l'occasion d'un déménagement ou de travaux, par exemple, c'est-à-dire quand les circonstances rendaient l'exercice inéluctable. Et pourtant, c'est bien dans le quotidien des établissements que devrait s'enraciner la démarche du plan de conservation, pour une maintenance harmonieuse de leurs collections.

TORCHONS, SERVIETTES ET SAVON

Les plans de conservation sont-ils vraiment nécessaires, alors qu'il est si difficile de les mettre au point ? La réponse positive n'est pas douteuse, pour

cette raison justement que la diversité des nouvelles missions des bibliothèques provoque une diversité d'objectifs parallèles de conservation. Les collections concernées, jugées ou non « patrimoniales », sont nombreuses et regroupent des supports disparates justiciables d'actions particulières, qu'il est d'autant plus nécessaire de coordonner pour éviter le gaspillage de moyens mal employés.

La première étape à franchir, et souvent la plus malaisée, consiste à dissocier dans les esprits le patrimoine de la conservation : la notion même

de patrimoine, qui recouvre des ensembles de missions et de ressources mal définies, provoque des césures professionnelles dont les premières victimes sont les collections. Qu'il existe dans un établissement des fonds plus anciens, plus rares ou plus précieux ne dispense pas la masse des collections ordinaires de traitements, préventifs et curatifs, qui préservent sur la durée leur disponibilité pour le public. Un pas significatif dans ce domaine serait l'inscription de la mission de conservation dans l'organigramme de l'établissement, sous la forme d'une cellule transversale directement rattachée à la direction, et dont le savoir-faire technique s'exercerait de manière égale au profit de toutes les collections, comme un soutien logistique aux responsables des fonds.

En effet, dans la mesure où l'on peut identifier des problématiques distinctes selon que sont en jeu des supports, ou des principes de conservation différents, les travaux d'établis-

sement d'un plan général de conservation pourraient passer par une phase de petits plans séparés, chacun d'eux visant un sous-ensemble des collections, mais servant un objectif réaliste et si possible formulé de manière homogène à partir d'un modèle unique. Il n'est pas certain que ce procédé satisfasse immédiatement les impératifs de cohérence budgétaire, mais il permet une première série d'analyses dont l'expérience, forgée à mesure des fonds traités, peut faciliter l'émergence et le dynamisme d'une réflexion commune.

D'autre part, une telle entité pourrait aider à mieux assumer le caractère fluctuant des doctrines de conservation : on sait bien qu'aujourd'hui des opérations de maintenance naguère prônées par les spécialistes, comme l'usage du savon Brecknell et de la cire 213, sont désormais décriées par ces mêmes spécialistes, et d'ailleurs sans que les motifs de cette volte-face aient été vraiment diffusés dans la communauté professionnelle. De telles pratiques, lorsqu'elles ont intégré, plus ou moins laborieusement, le fonctionnement normal d'un établissement, risquent de s'y perpétuer malgré les caractères

nocifs que l'expérience et le recul ont pu révéler entre-temps, s'il n'y a pas sur place une instance capable de réagir et de formuler, quand l'actualité le rend nécessaire, de nouvelles prescriptions.

La cellule dont nous parlons s'appuierait sur un groupe de travail permanent, représentant les différentes collections à inclure dans le futur plan de conservation : chaque membre y serait porteur des problématiques particulières de ses collections, mais pourrait les confronter à celles de ses voisins. Des agents volontaires affectés à la cellule, au moins pour une part de leur temps de travail, seraient délégués ensuite à la rédaction progressive de ces fameux plans à coordonner, dans la perspective d'en effectuer à terme la synthèse.

MÉNAGE DE FONDS

Un plan idéal devrait comprendre, fonds par fonds, l'histoire et les caractéristiques de la collection, l'évaluation globale de l'état physique de ses éléments (sur un questionnaire unique, mais décliné pour chaque support), l'analyse et les conclusions de cette évaluation en termes de (re)conditionnements, petites réparations, dépoussiérage, reliure, restauration, transfert sur des supports de substitution... avec naturellement des projections budgétaires minimales, pour établir des indices de faisabilité et dégager de grandes priorités d'action.

Car le délai nécessaire à ces opérations doit être assurément compté en années, pendant lesquelles se présenteront d'autres urgences pour la bibliothèque en matière de politique documentaire et de gestion des personnels. Mais la maintenance effective de ses collections physiques demeure un enjeu capital pour chaque établissement, qu'il s'agisse de garantir le niveau du service à l'égard d'usagers que n'a pas encore totalement convertis la documentation numérique, ou de rationaliser l'emploi des fonds engagés dans la conservation. Pour ces motifs, il est indispensable de sensibiliser le personnel à ces questions, pour que la conservation soit enfin « l'affaire de tous », au même titre que le signalement ou la valorisation des collections.

Une mobilisation de l'encadrement devient aujourd'hui nécessaire pour donner une impulsion décisive à la dynamique des plans de conservation : dans une époque où l'extension progressive de la notion de patrimoine nourrit de passionnantes réflexions théoriques, il n'est pas envisageable d'en négliger davantage les conditions pratiques, d'autant moins que passent à mesure dans le champ de la conservation des supports variés, justiciables de traitements spécifiques. ■



VIENT DE PARAÎTRE

« Je lègue ma bibliothèque à... » *Dons et legs dans les bibliothèques publiques*, ss la dir. de Raphaële Mouren, Atelier Perrousseau / Centre de Conservation du livre, coll. « Kitāb tabulae », 2010, 224 p., 35 ill. coul., 16x23 cm, ISBN978-2-911220-33-3 / ISSN 1773-7125

Cet ouvrage inaugure une série qui vise à « étudier divers aspects de l'histoire et de la constitution des collections documentaires patrimoniales (...) tout en faisant le point sur les questions juridiques liées à leur gestion ». Ces actes de la journée d'étude « Droit et patrimoine » (4/06/2007) organisés par l'Enssib et le CCL présentent les exemples des bibliothèques Berio à Gênes (Laura Malfatto), Méjanes à Aix-en-Provence (Raphaële Mouren), du musée Calvet d'Avignon (Stéphane Ipert), Jacques Doucet à Paris (Martine Poulain) ainsi que le legs Jacques Bongars à la Burgerbibliothek de Berne (Patrick Andrist) et la donation de la bibliothèque du château de Chantilly à l'Institut de France¹ (Emmanuelle Toulet). Autant de cas qui balayent concrètement des situations très diverses. Pour compléter ces études de cas, Marie Cornu a esquissé une typologie des charges liées à ces libéralités sans omettre d'en inspecter le périmètre et les possibilités de révision. PL

1. Cf. aussi *supra* : Olivier Bosc, « Les bibliothèques du Château de Chantilly et de l'Institut de France. Un patrimoine à l'heure du numérique », pp. 61-65.

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

> **B**ibliothèques
& Médiathèques

> *Concepteur de Solutions*
> *Fabricant de Mobilier*

> **BRM Mobilier**
Parc d'Activité de St Porchaire
BP 54 - 81 Boulevard de Thouars
79302 Bressuire cedex

> **Service commercial :**
tél. : 05 49 82 10 62
fax : 05 49 82 10 58

> e-mail : brm-mobilier@brm-mobilier.fr
> internet : www.brm-bibliotheques.com

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

CESALTINA GAMA
Responsable de la Bibliothèque
d'étude et d'information
BM de Grenoble



Stendhal et Flaubert à cœur ouvert

Les nouvelles technologies et Internet révolutionnent le rapport au patrimoine littéraire. Non seulement en offrant à tous, également, un accès aux sources, mais en permettant à chacun de contribuer à la recherche.

Le numérique au service d'un patrimoine littéraire majeur

La Bibliothèque municipale de Grenoble conserve un fonds littéraire exceptionnel, constitué des manuscrits de Stendhal : près

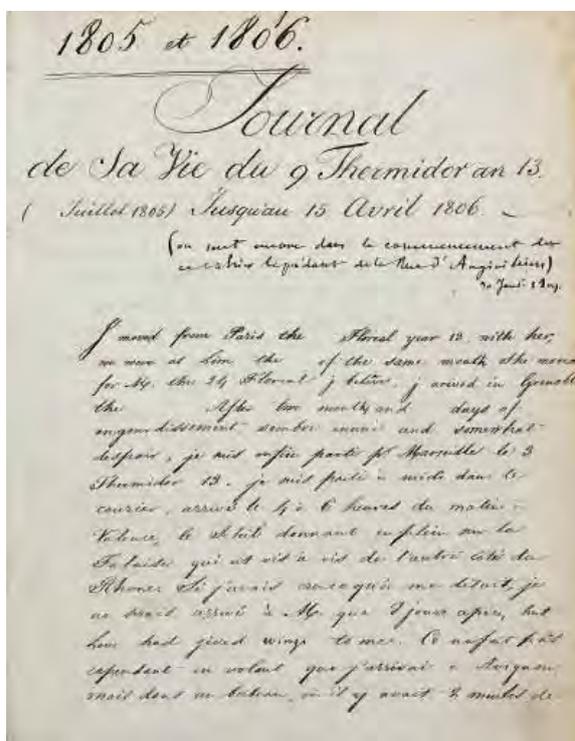
de 70 volumes comprenant des textes majeurs, tels *Lucien Leuwen*, *Vie de Henry Brulard*, *Mémoires sur Napoléon*, pour beaucoup inachevés.

La masse, l'hétérogénéité des documents, ainsi que les regroupements matériels existants entraînent d'importantes difficultés tant au niveau de l'accès aux manuscrits que de leur publication. L'édition peine à traduire la richesse de textes qui ne sont pas dans leur état définitif. Les possibilités offertes aujourd'hui par les nouvelles technologies relancent la recherche scientifique et lui ouvrent des voies extrêmement prometteuses.

Grâce au soutien financier du ministère de la Culture, et dans le cadre d'un programme ambitieux, la totalité des manuscrits, quelque 40000 pages, ont été numérisés entre 2005 et 2009. Avec la numérisation, la bibliothèque répond à sa première mission : veiller à la sauvegarde des collections en proposant des documents de substitution de grande qualité. Mais l'objectif poursuivi ne s'arrête pas à la production de fac-similés : il s'agit d'une première étape dans une démarche plus large de diffusion et de valorisation des collections. L'outil numérique permet en effet de nouvelles formes de signalement, d'accès, d'étude et de partage du patrimoine.

DÉMULTIPLIER LES ACCÈS AUX MANUSCRITS

Sur Internet, les manuscrits sont à la disposition de tous – chercheurs du monde entier, stendhaliens passionnés,



Un cahier du *Journal* de Stendhal. Bibliothèque municipale de Grenoble, R. 9982(1) Rés.

curieux – par des accès différents. Les nouvelles technologies permettent ainsi de renouveler la présentation au public de ce patrimoine littéraire unique et d'améliorer l'étude d'une œuvre majeure.

La bibliothèque propose depuis 2006 de feuilleter virtuellement les manuscrits de *Vie de Henry Brulard* et des cahiers de *Journal*, sur son site www.bm-grenoble.fr. Sont données à voir la mise en page du manuscrit et les différentes phases de son élaboration, avec tous les signes du travail de rédaction : ratures, corrections... Le zoom permet d'en explorer les moindres détails.

Pour *Vie de Henry Brulard*, un travail spécifique a pu être accompli grâce à l'édition diplomatique papier existante : une transcription rend possible le déchiffrement de l'écriture de Stendhal et une lecture cursive de l'œuvre. Celle-ci forme un ensemble interrogeable en plein texte à partir d'un moteur de recherche. De plus, la bibliothèque a recensé les très nombreux croquis de la main de Stendhal et offre un parcours thématique original. La bibliothèque donne accès à un contenu inédit et attractif en même temps qu'à un outil de connaissance performant.

En dévoilant leurs secrets, la mise en ligne et l'exploitation numérique des manuscrits renouvellent profondément la connaissance d'un corpus. L'approche génétique, fondée sur l'étude des originaux, permet de suivre pas à pas l'écrivain aux prises avec son projet d'écriture et de relire les textes à la lumière des manuscrits de travail. De plus, il est maintenant possible de rapprocher virtuellement des feuillets qu'une logique de classement a arbitrairement dissociés, facilitant de nouveaux regroupements intellectuels.

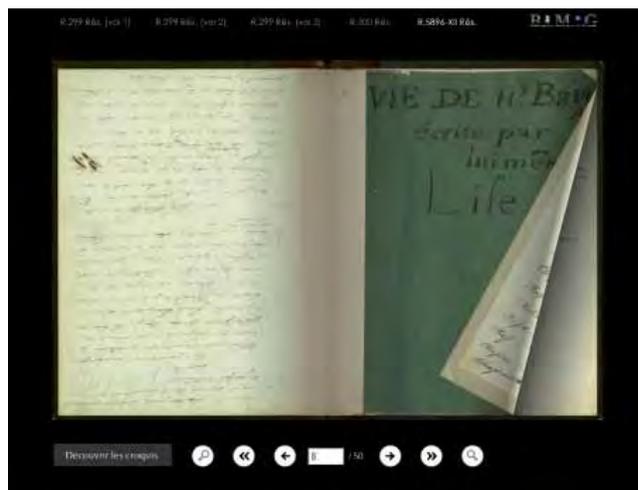
DES ESPACES COLLABORATIFS

Le numérique ouvre de formidables opportunités de collaboration.

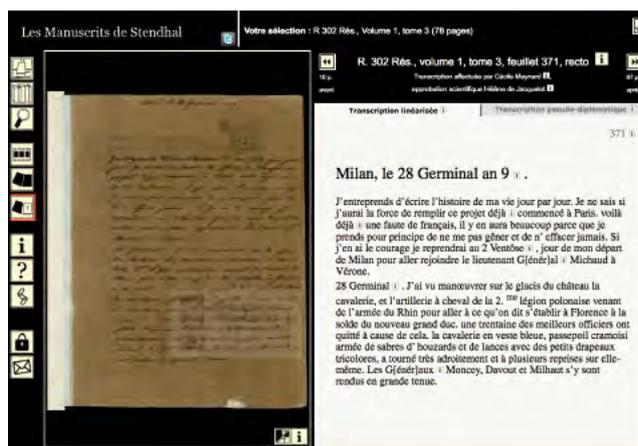
Un site dédié a ainsi vu le jour fin 2009, www.manuscrits-de-stendhal.org, résultat du partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Université Stendhal, à travers la Bibliothèque municipale et des équipes de chercheurs en lettres et en sciences du langage¹.

Projet colossal, ce site permettra la consultation de l'ensemble des manuscrits et, pour rendre chacun d'eux lisible et compréhensible, de transcriptions et de descriptions détaillées. La conception du site donne la possibilité, au choix de l'internaute, de naviguer dans le texte dans le sens de sa

1. Appartenant au Centre d'études stendhaliennes et romantiques / Traverses 19-21 et au Laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles (Lidilem).



Le public peut, sur Internet, feuilleter à loisir les cinq volumes de *Vie de Henry Brulard*. Comme de nombreux textes de Stendhal, le manuscrit est resté inachevé et seule une édition diplomatique permet de voir « fonctionner de façon particulièrement évidente [ces] mécanismes d'écritures qui nous semblent fascinants, et que la lecture de Stendhal nous amène à questionner sans cesse » (Gérald Rannaud, auteur de l'édition diplomatique « papier »).



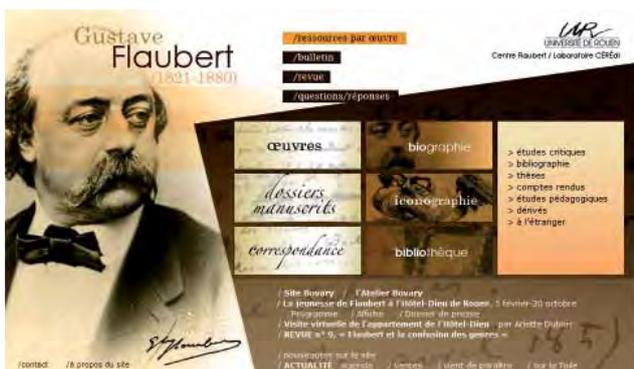
Site www.manuscrits-de-stendhal.org

lecture – sans que celle-ci soit soumise à l'ordre de présentation physique des manuscrits mais en suivant sa logique intellectuelle – ou dans le respect du classement matériel. L'environnement web offre des instruments de travail collaboratifs : les notices descriptives peuvent ainsi être enrichies à distance et la saisie répartie.

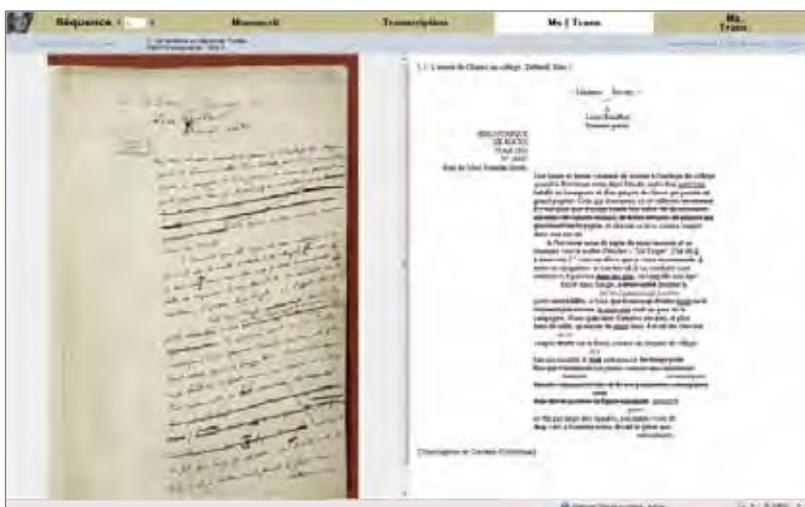
Des projets similaires sont portés en France, autour de Montesquieu ou de Flaubert, avec l'édition électronique du manuscrit de *Madame Bovary*. Le site Flaubert, <http://flaubert.univ-rouen.fr>, a été créé en 2001. La bibliothèque municipale de Rouen assume la responsabilité générale de la publication, avec notamment la numérisation des manuscrits et la conception informatique du site. La responsabilité éditoriale revient au Centre Flaubert de l'Université de Rouen qui a, en particulier, pris en charge les transcriptions des manuscrits,

la rédaction des notices d'accompagnement et la navigation génétique dans l'œuvre. Une particularité forte du programme réside dans la participation de 130 bénévoles à la transcription des 4 600 folios, validée par une équipe de relecteurs. Des classes de lycée ont travaillé sur l'édition électronique. Au final, 600 personnes, de tous âges et nationalités, ont contribué au projet.

Dans le cadre de son programme, la bibliothèque de Grenoble prévoit également de numériser, parmi les 7 000 imprimés et le millier d'estampes du fonds Stendhal, toutes les éditions originales, les ouvrages annotés par l'écrivain ainsi que l'iconographie. Avec l'idée de réunir des documents conservés dans d'autres institutions publiques, des collaborations sont envisagées avec la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque municipale de Milan, aboutissant à une mise en réseau des collections et à une « bibliothèque virtuelle Stendhal ». Plusieurs outils informatiques – le protocole OAI-PMH en premier lieu – offrent aujourd'hui la possibilité d'organiser de telles politiques de coopération.



Page d'accueil du site <http://flaubert.univ-rouen.fr>.



L'édition électronique de *Madame Bovary* : l'interface permet de visualiser de façon combinée ou séparée les manuscrits et les transcriptions. La « mécanique compliquée » d'écriture de Flaubert est ainsi rendue accessible.

Si la numérisation offre des possibilités inédites de diffusion des collections, il nous reste à repenser la médiation avec les publics.

DÉSACRALISER LE PATRIMOINE : LES BIBLIOTHÈQUES DANS UN MONDE OUVERT

En bibliothèque municipale, la numérisation des collections vise d'abord à mettre le patrimoine à la portée de tous les publics, tous légitimes. Les professionnels doivent en intégrer les usages dès la conception de leurs projets, travailler sur une variété de propositions ainsi que sur les outils offerts et leur ergonomie. Précieux et rare sous sa forme physique, le patrimoine se retrouve décliné en différents « produits », culturels, pédagogiques, touristiques... Dans cette perspective, la Bibliothèque de Grenoble a conçu une exposition virtuelle « Stendhal. La révolte et les rêves » et un dossier pédagogique associé. L'action pédagogique – le ministère de l'Éducation nationale encourage l'utilisation des TICE – sensibilise le public scolaire au patrimoine, dans une stratégie d'appropriation.

L'accès aux collections patrimoniales n'est plus entravé par les nécessaires contraintes de conservation, permettant de dépasser les oppositions traditionnelles. En renouvelant les publics et les outils, le numérique casse l'image de bibliothèques tournées vers le passé, réservées à un public spécialisé. C'est une chance pour les bibliothèques d'étude, qui connaissent aujourd'hui, après la lecture publique, leur « grande mutation ».

On peut se féliciter de la montée en puissance et de la visibilité grandissante des bibliothèques, grâce aux contenus numériques de plus en plus importants qu'elles développent et rendent « interopérables ». Une réflexion poussée sur notre stratégie de présence et de diffusion via les réseaux sociaux reste à entreprendre. Des bibliothèques en France (la Bibliothèque municipale de Toulouse présente une collection de 500 images du début du XX^e siècle sur Flickr ²) et à l'étranger (comme la Bibliothèque du Congrès aux États-Unis) ont déjà intégré des collections patrimoniales sur des sites collaboratifs, participent à des réseaux sociaux et créent ainsi de nouvelles communautés d'utilisateurs. ■

2. Cf. ici même, p.46-48.

ALBANE LEJEUNE
Responsable des actions de médiation
Bibliothèque de Viroflay



CLAIRE-HÉLÈNE SOURD
Service Archives, Viroflay



Classe Patrimoine

Une expérience à Viroflay

Jouer le Patrimoine, c'est inscrire la bibliothèque dans un parcours complet qui, du passé au présent, de l'école aux archives, du local à l'universel, inscrit le jeune public dans un espace élargi.

Reconnaissance, fréquentation, transversalité, communication : un résultat gagnant-gagnant. À Viroflay comme à Saint-Denis¹.

Depuis quatre ans, la Bibliothèque de Viroflay propose une Classe Patrimoine en partenariat avec le service des archives de la Ville. Chaque saison, ce grand projet de médiation se déroule sur cinq séances de 2 h réparties entre janvier et juin. Il permet aux bibliothécaires et à l'archiviste de Viroflay de sensibiliser une classe de CM1 ou CM2 à la notion de patrimoine(s).

GENÈSE DU PROJET

La Bibliothèque de Viroflay a ouvert ses portes fin 2007. C'est un établissement de lecture publique entièrement tourné vers la production contemporaine en multi-supports et les nouvelles technologies. Elle ne possède pas de fonds patrimoniaux, comme on en trouve, non loin, à la Bibliothèque municipale classée de Versailles. Toutefois, sensible à la notion de patrimoine – matériel et immatériel –, elle considère comme l'une de ses missions de faire passer aux générations présentes l'idée de filiation dans ses domaines d'attribution que sont l'écrit et le livre.

Le service des archives est, quant à lui, l'un des lieux de la mémoire de la ville. En France, les archives communales représentent près de 450 km linéaires et constituent une composante importante du patrimoine administratif et historique du pays. À Viroflay, les documents les plus anciens remontent au XVII^e siècle. De la conservation des plans du cadastre napoléonien à la mise à disposition des registres paroissiaux et d'état civil, en passant par la collecte et l'archivage de tous les types d'écrits, officiels et non-officiels, qui font la vie du territoire, les

missions régaliennes de ce service sont nombreuses². Mais, en parallèle, il s'est révélé nécessaire de sensibiliser la population à ce patrimoine local, souvent méconnu, par une démarche de médiation.

Fort de ce constat, un travail partenarial a été envisagé dès le départ du projet de Classe Patrimoine, en 2006, pour profiter de la complémentarité des offres documentaires et du fonctionnement des deux services, dans l'accomplissement de leurs missions conjointes de médiation, de valorisation des collections et d'action culturelle et scientifique.

UN PROJET AU LONG COURS

Chaque année scolaire, la Classe Patrimoine mobilise deux à trois bibliothécaires, l'archiviste, ainsi qu'un enseignant et une trentaine d'enfants. Les cinq séances d'activité sont organisées par l'équipe culturelle, si possible en relation avec le projet pédagogique de l'école ou avec les programmes scolaires. Elles se partagent entre la visite de chacun des lieux, des ateliers, un travail sur questionnaires et des rencontres avec des intervenants extérieurs.



Séance de la Classe Patrimoine 2009.

1. Sur le même sujet, voir Florence Schreiber, « Quelque chose de Saint-Denis... », *Bibliothèque(s)*, n°26/27, juin 2006, pp. 38-41.

2. « Les communes sont propriétaires de leurs archives, elles en assurent la conservation et la mise en valeur » (Loi 83-663 du 22 juillet 1983).

À ces temps d'échange, qui ont lieu le plus souvent à la bibliothèque, s'ajoute le travail à fournir en classe autour du thème fil rouge choisi pour la Classe Patrimoine de l'année. C'est donc un partenariat tripartite qui demande un investissement important de toutes parts. Pour les seuls bibliothécaires, il faut compter pas moins de 120h pour préparer, animer puis rendre compte du projet.

La production de contenus fait effectivement partie intégrante du cahier des charges de la Classe Patrimoine. Chaque séance aboutit à un compte rendu écrit, agrémenté de photographies et mis en ligne sur le site internet de la bibliothèque³. Chaque édition produit également un objet sur support matériel ou virtuel, point d'orgue du projet donnant lieu à une réception spécifique à l'Hôtel de Ville en présence du maire qui remet cet objet-mémoire à chaque élève en main propre.

AU FIL DES ANS

Pour sa première édition, l'ouverture du nouvel établissement en novembre 2007 fut l'occasion de faire porter la Classe Patrimoine sur la reconstitution de l'histoire de la Bibliothèque de Viroflay depuis le XIX^e s. Un animateur multimédia est mandaté pour réaliser le CDrom récapitulatif de l'enquête menée par la classe.

En 2007-2008, le fil rouge du projet concernait les supports de l'écriture à travers les temps, des tablettes d'argile aux tablettes numériques d'aujourd'hui. On choisit de publier à cent exemplaires un abécédaire de mots liés à ce thème comme objet de la restitution finale. Chaque définition rédigée par les élèves était illustrée par des clichés de l'exposition de

Nicolas Taffin⁴, « Le Fil d'A. », aux Archives départementales de l'Aube.

En 2008-2009, la Classe Patrimoine permit d'intéresser une classe à l'enluminure. Cette session donna lieu à la création d'un bestiaire enluminé, présenté sous la forme d'un flip-book virtuel⁵. Informés par la visite du fonds patrimonial très riche de la

bibliothèque de Versailles et aidés par Sophie Théodose, artiste enlumineuse, les enfants réalisèrent à la fois les textes et les illustrations. Ils suivirent également chaque étape de la création de l'e-folioscope par un animateur multimédia.

L'année 2009-2010 a mis à l'honneur le thème de la presse. Les élèves ont organisé, rédigé puis maqueté une page de « une » qui prendra place dans *L'écho de Viroflay* de la rentrée. Pour ce projet, on a sollicité les interventions du service Communication de la ville et de journalistes professionnelles, Nicole Renaud et Caroline Cosse-Manière. Cette restitution présente le double avantage de servir de mémoire pour cette Classe Patrimoine et pour le travail pédagogique de l'enseignante puisque la une fait écho au voyage de la classe sur la Seine (croisière et visite du musée de la Batellerie de Conflans-Sainte-Honorine).

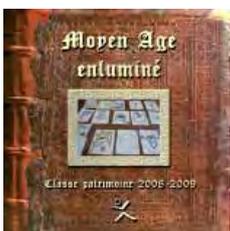
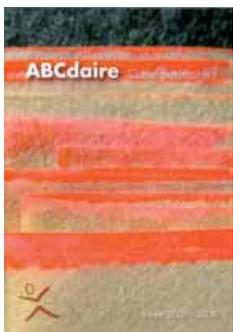
Selon les thèmes et les années, l'implication croisée des ressources documentaires de la bibliothèque et des archives varie. Si l'édition 2006-2007 s'est largement ancrée dans les collections des archives puisqu'il s'agissait de remonter aux sources de la fondation d'une institution locale, la dernière session en date s'est davantage concentrée sur les fonds de la bibliothèque, même si l'étude du bulletin municipal depuis sa création a pu éclairer la réflexion sur la presse. Ainsi, la complémentarité dans les enjeux et dans les apports de chacun des services reste bien réelle.

UNE ACTION À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Le bilan des quatre années de la Classe Patrimoine s'avère très positif à de nombreux points de vue.

Du côté de l'école, à part l'apport de connaissances nouvelles et la fierté que chacun retire de la production finale, il n'est pas facile d'évaluer le profit immédiat qu'en retirent les élèves. Celui-ci ne peut se dessiner qu'à long terme. Les enfants et leurs parents apprécient beaucoup de participer à un projet de cette ampleur qui, relayé par les enseignants, fait souvent appel au travail en groupe.

Du côté de la bibliothèque, la Classe Patrimoine s'évalue sur plusieurs niveaux. Initiant les enfants, en filigrane des séances, à la recherche documentaire sur place et en ligne, la bibliothèque affirme sa fonction de lieu de ressources diverses et variées. La fréquentation par les scolaires ciblés s'en est intensifiée. Ce travail commun permet en effet de tisser des liens avec ces publics en dehors du cadre scolaire, dans un lieu d'accueil neutre, avec une conduite d'activités didactique mais aussi ludique et interactive, et des contenus alternatifs. La fidélisation de ces usagers est donc gagnée pour un temps, surtout si la relation entre bibliothécaires et jeunes parvient à se poursuivre



De haut en bas : visuels de la pochette du CD-Rom « la bibliothèque, d'un lieu à l'autre », Classe Patrimoine 2006-2007 ; visuel ABCdaire, Classe Patrimoine 2007-2008 ; visuel de la pochette du CD-Rom « Moyen Âge enluminé », Classe Patrimoine 2008-2009.

3. www.bibliotheque-viroflay.fr – rubrique « Pleins feux sur... ».

4. Auteur avec Michel Melot de *Livre* (L'œil neuf, 2006). Cf. *Bibliothèque(s)*, n° 25, mars 2006, pp. 82-84.

5. <http://acm-ntic.com/projets/v-classepatrimoine-2009>



Séance de la Classe Patrimoine 2008.

et à se renouveler. Enfin, la bibliothèque joue ici, pour partie, sa place dans la production de contenus culturels.

Du côté des archives, les résultats du projet sont conformes aux objectifs assignés. La sensibilisation du jeune public à la notion de patrimoine, *a fortiori* local, et à ses problématiques de préservation s'effectue ensemble par la théorie⁶ et la pratique⁷. Les élèves touchent du doigt le double enjeu des archives, à la fois lieu de conservation de la mémoire collective et de l'usage individuel qui permet au citoyen de justifier de ses droits administratifs et juridiques.

La Classe Patrimoine est donc une action à forte valeur ajoutée pour tous les partenaires. La transdisciplinarité sur laquelle elle repose offre à des services distincts de travailler ensemble et de valoriser leurs réalisations. Elle permet aussi à des enfants de découvrir des univers professionnels variés tout en apprenant à identifier les sources d'information et à en évaluer la pertinence, ce qui leur sera utile par la suite.

La Classe Patrimoine est, pour la bibliothèque et le service des archives, l'un des grands travaux de médiation culturelle de la saison. Cependant, ainsi qu'elle est conçue à Viroflay, elle ne s'inscrit pas dans le cadre législatif de la circulaire n°89-279 du

8 septembre 1989 et ne peut donc bénéficier du label Classe à projet artistique et culturel (PAC) du ministère de la Culture. Dès lors, le projet n'est placé ni sous l'autorité de l'inspecteur d'académie ni sous celle du directeur des services départementaux de l'Éducation et aucun engagement, pédagogique ou financier, n'est ainsi pris officiellement avec ces instances représentatives.

Depuis de nombreuses années, l'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'une politique conjointe entre les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation. Ce partenariat a été réaffirmé en 2005 par le plan de relance pour l'éducation artistique et culturelle⁸. Les dispositifs de sensibilisation et d'éducation à l'architecture et au patrimoine⁹ y sont explicitement mentionnés. Sans doute Viroflay tirerait-elle avantage de s'y inscrire pour donner à cette Classe Patrimoine annuelle la reconnaissance institutionnelle qu'elle mérite...

« Pour des raisons tant d'efficacité que de pertinence et de visibilité » comme le confirme le site des Archives de France, l'offre éducative et culturelle d'un territoire ne peut s'accomplir qu'au travers de partenariats mis en place à l'échelon local. Un constat que ce projet de longue haleine, éprouvé sur plusieurs années, amène à réaffirmer s'il en était besoin. ■

8. Circulaire interministérielle du 3 janvier 2005.

9. Existe ainsi « Les enfants du patrimoine », manifestation organisée par les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement la veille des Journées du patrimoine pour amener les classes, de la maternelle au lycée, dans des lieux architecturalement emblématiques des territoires. La bibliothèque de Viroflay s'y associe en 2010.

6. Normes de conservation, enjeux de la numérisation, vocabulaire spécifique, interprétation des documents patrimoniaux (styles d'écriture, abréviations, etc.).

7. Visite du service et de ses réserves, découverte de ses missions et de son fonctionnement, consultation directe ou intermédiée de documents d'archives...

PATRICK HERNEBRING
Musique et numérisation
Bibliothèque d'Étude
et du Patrimoine de Toulouse



ROMUALD GOUDESEUNE
Bibliothèque de Lunel



Mon ami Flickr

Le surgissement inopiné des technologies de l'Internet a suscité une vague d'expérimentations en bibliothèques. Parmi elles, l'usage remarqué qu'a fait de Flickr la bibliothèque du Congrès de Washington. Imité, questionné, mis à l'épreuve : deux éclairages français sur ses avantages et les limites.

1. Le Fonds Trutat de la BM de Toulouse sur Flickr

En juillet 2007¹, Anne-Marie Moulis déplorait ici-même le défaut de repérage et la difficulté d'accès des collections photographiques en bibliothèque, prenant en

exemple le sort du fonds Trutat. Quelques mois plus tard, ce photographe du XIX^e s. se trouvait des milliers d'amis parmi les jeunes adeptes du web 2.0.

UN FONDS REMARQUABLE

La collection de photographies anciennes Trutat est exceptionnelle du point de vue de l'intérêt ethnographique et historique, mais aussi de la valeur artistique. Eugène Trutat, né en 1840, mort en 1910, conservateur au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse,

1. Anne-Marie Moulis, « Un patrimoine en devenir. Les collections photographiques dans les bibliothèques municipales », *Bibliothèque(s)*, n° 33, juillet 2007, pp. 20-23.



© Bibliothèque de Toulouse
Bâillement hystérique (TRU C 1337).

était géologue et naturaliste. À côté de cette activité scientifique, et intimement liée à elle, il cultivait passionnément l'art de la photographie. Il fut l'auteur d'un nombre considérable de clichés et a publié quelques ouvrages techniques sur le sujet. Ce fut aussi un pyrénéiste passionné et le fondateur de la section Pyrénées centrales du Club alpin français. Naturellement, le point de confluence de toutes ces activités et talents, ce qui constitue aussi sans doute la partie la plus remarquable de ce fonds, ce sont ces prises de vue extraordinaires réalisées dans les Pyrénées avec les guides et ses amis Pyrénéistes – Gourdon, Belloc, Béraldi... –, clichés pris dans des conditions invraisemblables : des kilos de plaques de verre de grand format, des appareils lourds et encombrants, à acheminer au sommet du Pic du Midi ou de l'Aneto. La Bibliothèque municipale de Toulouse, co-dépositaire du fonds avec le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse et les archives départementales de la Haute-Garonne, a numérisé sa collection de 5 000 plaques de verre en 2000.

UN OUTIL À DISPOSITION

Inspirée par le modèle de la Bibliothèque du Congrès, la Bibliothèque de Toulouse a décidé d'intégrer en 2008 les « commons » de Flickr, l'espace destiné aux organismes publics, pour tenter une expérience de valorisation de ce



© Bibliothèque de Toulouse

Grotte Russel, Vignemale (ph. E. Trutat, TRU C 574).

corpus sur la fameuse plateforme de partage d'images. La situation au regard du droit d'auteur de ce fonds, tombé dans le domaine public, ne posait pas de problèmes particuliers et pouvait se concilier facilement avec les licences « *creative commons* » qui, sur Flickr, permettent de dimensionner et tempérer ce partage en fixant un niveau de confidentialité et des conditions d'utilisation. En revanche, pour un entrelacs de raisons plus ou moins objectives, la mise en chantier du partenariat de notre institution avec Flickr s'est accomplie avec bien des interrogations, de la circonspection, mais aussi, disons-le, une curiosité certaine. Bien sûr, la publication sur ce site était susceptible d'assurer une très grande visibilité à ces photographies. Par ailleurs, la possibilité de *géotagger* les images – plus explicitement, d'épingler les photos sur une carte virtuelle pour les nouer à un lieu et créer une métadonnée – nous a semblé particulièrement intéressante pour cette collection qui s'enracine sur un territoire, en raconte la vie, en donne à voir les paysages et l'histoire...

Plus encore, ce qui fait le trait majeur de Flickr – la latitude offerte au public pour intervenir, partager, commenter,

blogger et indexer –, constituait un des points essentiels de notre motivation initiale. En effet, Trutat se limitait en général à consigner sur de petites enveloppes qui protégeaient les plaques photographiques de rares et laconiques indications sur la technique employée, le sujet ou le lieu de prise de vue. Hélas, l'imprécision relative de ces informations, quand elles nous ont été transmises, a laissé un très grand nombre de lieux, édifices, sites naturels, personnages ou événements orphelins d'une identification avérée. Notre idée était donc, on le devine, de solliciter les internautes pour combler cette information lacunaire.

POUR UN SUCCÈS AFFECTIF

À la faveur de cette expérience, Trutat, le grand voyageur et explorateur, a bel et bien rencontré un public cosmopolite et large sur un espace inattendu : une communauté de personnes fédérées par Flickr, se connectant sur Flickr pour Flickr ce qui, probablement, très probablement, ne se serait pas produit ailleurs et autrement. Cette visibilité importante s'est



© Bibliothèque de Toulouse

Raphaël et Vivès dans l'Esera (ph. E. Trutat, TRU C 578).



© Bibliothèque de Toulouse

Vue sur le château de la rue du Lycée, Foix (ph. E. Trutat, TRU C 392).



© Bibliothèque de Toulouse

Jeune fille asiatique dans un pousse-pousse (ph. E. Trutat, TRU C 2799).

traduite par près de mille clics quotidiens sur notre galerie ; nos photos ont été taguées, ont suscitées des commentaires, ont été intégrées dans des « groupes » ou élues « favorites ». Par-delà Flickr, la vie communautaire du web 2.0 s'est mise en mouvement et nous avons pu observer une efflorescence de billets sur des blogs, de commentaires ou de photos reprises sur de nombreux sites...

En revanche, le bénéfice scientifique et bibliothéconomique de la collecte de l'indexation sociale est plus douteux. Cet appel à identification des lieux et des bâtiments que nous lançons de façon tacite n'a pas véritablement trouvé d'écho. Cependant, plutôt que de stigmatiser leur indigence scientifique, nous préférons retenir de ces *posts* à la tonalité souvent très affective la marque d'une empathie malgré tout étonnante de ce jeune public adepte du web 2.0 à l'égard du vieux maître photographe, pratiquement 100 ans après sa mort.

Patrick HERNEBRING

2. Flickr n'est pas un couteau suisse

Dans le cas particulier de la bibliothèque de Lunel (34), la découverte de Flickr a su répondre à un problème ponctuel, mais il se révèle peu adapté à la mise en avant d'un fonds composé d'ouvrages de bibliophilie. Mais la réflexion est en route...

LE FONDS MÉDARD

Composée de 5 000 ouvrages rares et précieux, la bibliothèque Médard, à Lunel (34), est une bibliothèque municipale un peu particulière. Gérée comme une institution autonome depuis le départ de la lecture publique vers la Médiathèque intercommunale du Pays de Lunel, en février 2010, elle est issue de la donation d'un négociant montpelliérain natif de Lunel : Louis Médard (1768-1841). Grand amateur de livres rares, il a fait confectionner ses reliures par les plus grands artisans de la période romantique : Bauzonnet, Bozerian, Simier, Thouvenin...

Relativement méconnu dans le paysage national au-delà des fleuves Vidourle et Lez, le fonds Médard fait parler de lui dans diverses communautés scientifiques à l'étranger pour quelques-unes de ses raretés. Un manuscrit des *Gloses* de Porphyre, un *Répertoire du théâtre républicain*, compilation unique de 213 pièces de la période révolutionnaire, font le



© Bibliothèque de Lunel

La bibliothèque Médard, à Lunel (34).



© Bibliothèque de Lunel

régal des universitaires. La *Constitution* ayant appartenu à Louis XVI, le tirage de tête sur grand papier de Hollande de l'*Histoire naturelle des oiseaux* de Buffon, complète de ses 1 008 planches colorées à la main, font pâlir les bibliophiles.

Un point commun rassemble cette collection encyclopédique. Il s'agit de préfaces manuscrites que le bibliophile a fait rédiger à l'attention des lecteurs de sa bibliothèque par deux scribes de grand talent. Il y exprimait son point de vue sur les œuvres et les auteurs, son appréciation de la rareté des documents, ses modes d'acquisition.

Face aux défis posés à tous les fonds patrimoniaux, Lunel, ville moyenne de 25 000 habitants, se trouve aujourd'hui quelque peu isolée. Il est apparu difficile de confier la collection à un prestataire ou de le faire se déplacer. L'achat d'un numériseur traditionnel a dû également être abandonné, le risque était trop grand pour les précieuses reliures. Dès lors, comment numériser ? Et surtout, comment mettre en ligne avec un minimum de visibilité ? Peut-être en utilisant la première plateforme mondiale de photographies !

DU SYSTÈME D...

La plateforme Flickr.com, ouverte en 2003, compte parmi les 30 sites les plus consultés au monde. L'inscription étant gratuite, il est très pratique d'y télécharger les fichiers (jusqu'à 100 Mo par mois en option gratuite, c'est-à-dire très peu si les fichiers sont de qualité), redimensionnement des photos automatique, plusieurs résolutions disponibles en fonction du poids du fichier de départ, version payante à moins de 20 € par an...

Pour notre institution, il n'est pas possible de participer au programme « Flickr Commons ». Notre bibliothèque ne possède pas de photographies originales : ses fonds remontant à 1841, nous ne diffusons que des images numériques

natives. Une association avec les archives est envisagée pour mettre en avant les documents sur la ville, mais la bibliothèque, qui est encyclopédique, ne détient pas de documents d'intérêt local.

L'arrivée sur Flickr tient un peu du hasard. Un chercheur avait demandé des clichés d'un rare fac-similé de manuscrit médiéval. Impossible de les lui envoyer par courriel, difficile de graver un CD. Bref, la mise en ligne paraissait l'idéal et Flickr le plus simple. Après la mobilisation de moyens personnels (appareil photo...), le chercheur fut servi dans les 24 h et s'en trouva fort satisfait.

Aujourd'hui, le temps de la débrouille est presque derrière nous. Nous venons d'acheter un statif très pratique proposé par l'université de Graz et très aimablement conseillé par le Centre de conservation du livre en Arles. En y ajoutant un appareil photo de qualité, nous pouvons envisager des « campagnes de numérisation ».

Dans ce cadre, Flickr est-il encore une solution ? Il nous permettra sans doute de mettre en ligne une sélection de



© Ville de Lunel

Fers à dorer romantiques de l'atelier Simier.



© Pierre Schwartz/Ville de Lunel

Histoire naturelle des oiseaux, Buffon.

photographies pour attirer le visiteur/lecteur mais peut-on raisonnablement y faire figurer les clichés de nos 3 000 pages de préfaces manuscrites ? Flickr reste un important moyen de promotion des fonds mais peut difficilement servir de diffuseur de contenus textuels. En revanche, les belles reliures romantiques et les fers de l'atelier Simier, que nous venons d'acquérir lors de la vente de juin 2010, trouveront une place dans notre galerie.

... AU PLAN B

Au vu de nos moyens techniques, vous imaginez que les problèmes de diffusion et de stockage ne sont pas encore réglés, même si la question a été posée bien en amont. Il existe dans notre région des exemples de développement

de plateformes autonomes, très abouties, répondant aux principaux besoins du chercheur. Mais le retour sur investissement reste une question sans réponse, les visiteurs n'étant pas au rendez-vous. On peut se moquer des plus petits mais avez-vous déjà trouvé le livre que vous cherchiez sur les grandes plateformes nationales ? En Languedoc, la plateforme régionale en est à ses débuts et ne propose pas encore de feuilleter les documents. Les bibliothèques numériques des grandes sœurs sont quasi inexistantes. Alors, il faudra sans doute poursuivre le système D pendant quelques années. Pour le stockage et devant l'avalanche de données à héberger sur leurs serveurs (pourtant nombreux et bien gérés), notre service informatique propose de graver des CD. Affaire à suivre...

Enfin, la mise en ligne pose quelques problèmes, bien connus, de propriété et de droit. De bonnes images de nos oiseaux hauts en couleurs intéressent beaucoup de personnes, poursuivant des objectifs variés. Dans ce cas, faut-il choisir de diffuser des images à faible résolution ? Il semble que cette idée aille à l'encontre des principes de la diffusion publique. Pourquoi dénaturerait-on un

ouvrage dont la présence dans cette bibliothèque est étroitement liée à la qualité de son exécution ?

Dans un autre ordre d'idées, on peut se demander si notre bibliothèque cherche à être à la mode. Veut-elle faire entrer les fonds patrimoniaux sur un Web 2.0 déjà démodé ? Ouvrir sa page promotionnelle sur Facebook ? Communiquer ses animations culturelles via Twitter ? La réponse est simple : toutes ces démarches s'inscrivent dans un objectif de création d'une « maison du patrimoine écrit ». Un lieu attrayant sur l'histoire du livre, des collections, de la reliure et de tout ce qui tourne autour des métiers artistiques propres au livre. Lieu dont le concept est en cours de définition, à la croisée d'une bibliothèque et d'un musée dont l'ouverture est prévue pour 2012-2013.

Romuald GOUDESEUNE

RAPHAËLE MOUREN
 Enssib
 Présidente de la section
 des manuscrits et livres rares, Ifla



Le patrimoine bien modéré

Entretien avec Raphaële Mouren, modérateur de la liste BiblioPat

Depuis leur apparition sur les réseaux Internet, les listes de discussion professionnelles ont facilité les échanges entre spécialistes et largement contribué à les aider dans l'exercice de leur métier. Entretien – en forme de coup de chapeau – avec la modératrice de la liste des bibliothécaires chargés du patrimoine...

• Depuis quand et pourquoi existe BiblioPat ?

Raphaële Mouren : BiblioPat existe depuis juin 2006. L'idée d'une liste de discussion centrée sur le patrimoine des bibliothèques était portée par plusieurs conservateurs, qui y avaient réfléchi de leur côté et ont réuni leurs efforts. Une réunion préliminaire a rassemblé les personnes qu'on pensait pouvoir être intéressées. Celles-ci ont proposé de créer en même temps une association, pour soutenir la liste et épauler ses modérateurs.

L'objectif était de créer un lieu d'échanges pour les bibliothécaires, ce qui explique que l'inscription des prestataires soit refusée. En revanche, et tout naturellement, les enseignants du domaine et leurs étudiants sont acceptés, ce qui demande des vérifications périodiques un peu lourdes pour savoir ce qu'ils deviennent ensuite, mais il nous semblait indispensable d'accueillir aussi de futurs collègues.

Le constat de départ était que nombre de bibliothécaires chargés des fonds anciens, davantage qu'on pourrait le croire vu depuis les grands établissements, étaient démunis lorsqu'il s'agissait de demander aide et conseil. Et que la gestion du patrimoine demande la maîtrise de tant de domaines qu'on ne peut tout faire tout seul. Ce constat était exact puisque de nombreux bibliothécaires ou documentalistes travaillant par exemple dans des bibliothèques spécialisées, publiques

ou privées, se sont abonnés, ainsi que des collègues de bibliothèques publiques de toutes tailles. Les bibliothécaires travaillant dans les plus prestigieux établissements sont, eux aussi, nombreux sur la liste, de même que les représentants des administrations centrales, à quelques exceptions près. Et BiblioPat connaît aussi un certain succès dans les services d'archives, dont les problématiques de conservation sont proches des nôtres.

• Quelles sont les données chiffrées susceptibles de faire apprécier l'importance de la liste ?

BiblioPat compte aujourd'hui 875 abonnés, ce qui en fait depuis la disparition de biblio-fr la plus importante liste francophone consacrée aux bibliothèques. Depuis l'origine, des bibliothécaires et des archivistes d'autres pays nous ont rejoints, qu'il s'agisse de proches voisins (Belgique, Suisse), du Canada, de l'Algérie mais aussi d'anciens pays de l'est de l'Europe ou de plusieurs états d'Afrique noire. Et chaque jour ou presque sont encore formulées de nouvelles demandes d'abonnement. L'intérêt des professionnels n'a jamais faibli : chaque fois par exemple qu'une annonce a été

diffusée sur feu biblio-fr, de nombreux nouveaux collègues s'abonnaient.

L'activité de la liste porte uniquement sur les questions en rapport avec le patrimoine, ce qui suppose de la vigilance de la part du modérateur. Sur le premier semestre 2010, la moyenne s'établit à plus de 48 messages diffusés par mois, soit entre deux et trois par jour ouvrable. C'est un rythme raisonnable mais constant : il rappelle régulièrement l'existence de la liste à ses abonnés, sans pour autant surcharger leur boîte électronique.

• Comment fonctionnent les échanges sur la liste ?

Les questions portent sur de nombreux domaines. Des problèmes de conservation, de mobilier, de déménagement reviennent régulièrement, ainsi que, moins souvent, des interrogations sur l'histoire du livre ou la bibliographie. C'est aussi le moyen d'annoncer des manifestations, des parutions d'ouvrages, des journées d'étude, des expositions, etc.

Des questions difficiles, techniques ou trop pointues sont parfois restées sans réponse, mais une de nos principales satisfactions est de voir que bien souvent, au bout de quelques jours, arrive une longue explication circonstanciée, d'un spécialiste qu'on sait pourtant sur-occupé. Il s'est donc bien créé une communauté, ou plutôt, dans un métier où il est assez fréquent de travailler en réseau, au niveau local ou national, la liste a facilité les contacts et élargi les réseaux. Maintenant, quand un bibliothécaire ne sait pas à qui demander, il écrit à la liste au lieu de rester avec sa question. D'autre part, on observe assez peu de dérapages, par exemple des questions simples dont la réponse se trouve dans plusieurs ouvrages.

La modération de la liste *a priori* est très importante : elle permet d'écarter les questions et informations sans rapport avec le patrimoine, et de faire nuancer les messages un peu enflammés ou agressifs. Les personnes concernées ont toujours accepté de réécrire leur message pour en adoucir le ton, ou, dans d'autres cas, pour simplifier un vocabulaire trop technique. Cette politique de modération prend du temps chaque jour, mais elle permet d'apprendre beaucoup, et c'est une activité très intéressante. Il faut pourtant savoir passer la main, et le modérateur changera officiellement lors de la prochaine assemblée générale de l'association, ce mois d'octobre 2010.

• Comment pourrait évoluer prochainement le principe de la liste de diffusion ?

À ce jour, la liste de discussion (je préfère discussion à diffusion) me semble le moyen de contact le plus simple et le

plus pratique. Les inscrits reçoivent les messages dans leur boîte aux lettres s'ils le souhaitent, ou vont les consulter sur le site de l'Enssib, qui héberge la liste et garantit à la fois un suivi technique constant et la pérennité des échanges. Il est inutile de conserver soi-même les messages puisqu'on peut consulter sans peine les archives en ligne. Le logiciel de gestion, Sympa, est le même qu'utilisait biblio-fr. Il permet de faire des recherches assez précises dans les archives, même s'il connaît parfois quelques dysfonctionnements.

Les autres modes de discussion demandant à chacun d'aller chercher l'information sur un site, de se connecter à des forums d'échanges ont montré qu'ils sont limités car ils consomment davantage d'un temps qui est peu disponible : il faut penser à aller voir, se connecter, etc. Je persiste à croire que notre formule est encore efficace pour un certain temps.

• Quelles sont les autres manifestations de l'association BiblioPat ?

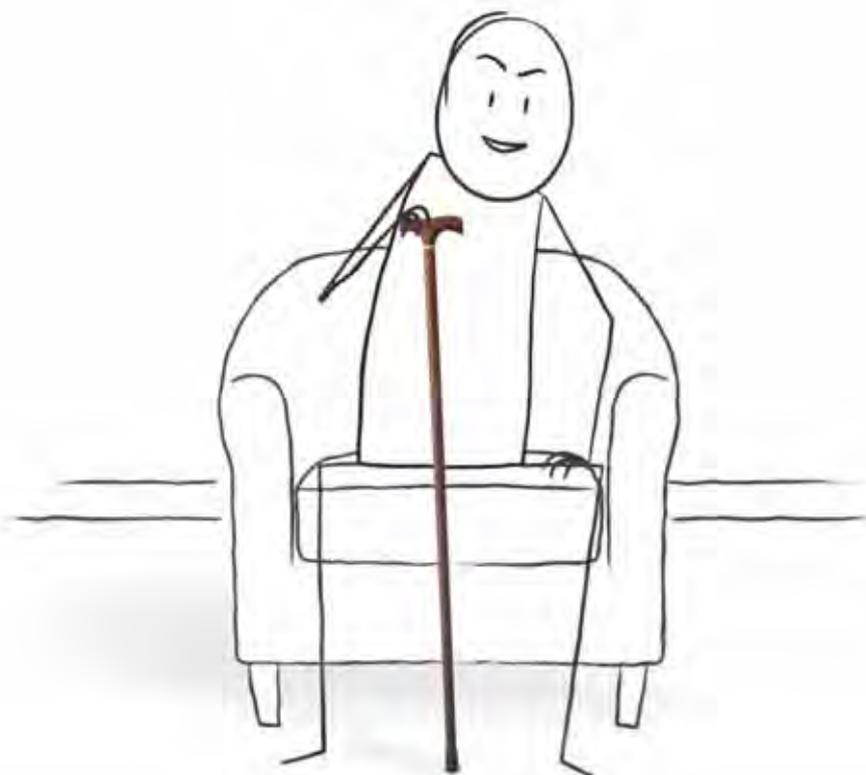
L'association BiblioPat a été sollicitée en 2007 par Anne-Marie Bertrand pour prendre en charge l'organisation de journées destinées à permettre aux professionnels chargés des fonds patrimoniaux de se rencontrer. Bien entendu, cette demande a été acceptée avec enthousiasme par l'association, qui prépare chaque année depuis quatre ans les rencontres Henri-Jean Martin, financées entièrement par l'Enssib ; elles se déroulent à la mi-octobre à Villeurbanne.

Ces rencontres ont été conçues comme l'avait été la liste de discussion : il s'agit avant tout de permettre les échanges, c'est pourquoi elles ne veulent pas prendre la forme d'une succession d'interventions *ex cathedra* suivies de quelques minutes de commentaires ou de questions du public. Elles sont intégralement organisées sous forme de débats, comme le demandait précisément Anne-Marie Bertrand. Les thèmes choisis sont des questions d'actualité, ou des sujets qui demandent réflexion parce que complexes ou délicats. Quelques exemples : le désherbage, la sécurité des collections, les pièges d'un projet de bibliothèque numérique, etc. Nous avons ainsi rassemblé plus d'une centaine de bibliothécaires l'année dernière à l'Enssib, ce qui est prometteur pour les prochaines éditions. ■

Propos recueillis en septembre 2010
par Bernard HUCHET

« C'est fou le nombre de gens qui s'imaginent encore que la MAIF est réservée aux enseignants. »

Pierre - sociétaire MAIF à Lyon.



**FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX, VOUS AUSSI
REJOIGNEZ-NOUS SUR MAIF.FR**



Les gens



Anne-Françoise Blot est la nouvelle directrice de la BMC d'Orléans. Elle succède à Michel Marian, parti à la retraite, depuis le 1^{er} octobre. Après plus de dix ans au SCD de Tours, elle réintègre le monde des bibliothèques après quatre années consacrées à la gestion d'un domaine viticole.



Serge Bouffange, le nouveau directeur de la BM de Bordeaux-Mériadeck, succède à Marie-Claude Julié, partie à la retraite depuis le 1^{er} septembre. Il dirigeait jusque-là la médiathèque de Poitiers.



Simon Davaud a pris ses fonctions de directeur des médiathèques de Saintes (17) le 1^{er} septembre. Il était jusque-là directeur-adjoint à la médiathèque départementale de Haute-Garonne où il était responsable du développement de la lecture publique.

Gaël Fromentin a pris la direction de la BDP des Vosges depuis le 1^{er} juin. Il remplace Corinne Sonnier, qui a pris la direction de la BDP des Landes.

Rodolphe Leroy est le nouveau directeur de la médiathèque municipale de Dole depuis le 11 septembre. Il succède à Emmanuel Marine qui a été nommé directeur de la future médiathèque intercommunale du Bassin lédonien (Lons-le-Saunier).



Ophélie Ramonatxo a pris la direction de la bibliothèque de l'Institut français de Londres le 1^{er} septembre. Elle dirigeait jusque-là les médiathèques de la communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget, Le Bourget-Drancy-Dugny.

En bref

■ L'ABF EN MÉMOIRE

En juin dernier, Bertrand Depeyrot, étudiant à l'Enssib, a soutenu son mémoire (entrepris sous la direction de Raphaële Mouren), *Histoire des assemblées d'adhérents de l'Association des bibliothécaires de France, de l'assemblée constitutive au 55^e congrès (1906-2009)*. Envisagé sous l'angle étroit de l'« assemblée d'adhérents », Bertrand Depeyrot examine d'abord l'évolution des congrès, forme et contenu, qui furent surtout des colloques, parfois internationaux, ne comportant pas d'AG statutaire jusqu'au tournant de Bordeaux en 1967. Suit un bref état des sources. En deuxième partie, l'exposé de l'histoire des assemblées d'adhérents de 1906 à 2009 distingue trois périodes : « De la création à l'essoufflement (1906-1935) », « Le renouveau et le développement (1936-1966) » et « Le temps du Congrès » (1969-2009) qui commence par saluer « l'apparition de la grande messe du congrès » et s'achève avec le constat d'une baisse du militantisme ou d'un glissement vers un « modèle territorial » à partir de 1980. Enfin, l'auteur questionne « Les enjeux actuels du congrès de l'ABF », les 39 thèmes abordés depuis 1970 lui suggérant de classer les congrès en trois catégories : congrès de réflexion, de description ou de prise de position. Mais il accorde aussi une place intéressante à la perception extérieure de l'événement par la presse, pointant une

inflexion vers un point de vue plus subjectif et politique à partir de 1967. Il termine par l'examen des dangers et difficultés auxquelles est en butte un événement qui est « un chantier permanent » mais dont « le modèle n'a pas encore montré de signes d'essoufflement réels ».

■ ALSACE

Après le premier volet d'un cycle de 3 journées sur « Le livre numérique » qui s'est tenu le 27/09 à la Médiathèque de Sélestat (avec H. Guillaud, M. Fauchié, C. Creff), le groupe Alsace abordera « Les sujets qui fâchent » le lundi 29/11 à la médiathèque de Mulhouse : les bibliothécaires face à leurs contradictions : classement, rangement, choix des bibliothécaires vs demandes du public, garderie, rôle social, les débats sont ouverts...
Progr. en page régionale du site : www.abf.asso.fr

■ AUVERGNE

Lundi 15/11 à Moulins (03) : journée au Centre de l'illustration, en partenariat avec l'ABF Bourgogne.

■ BOURGOGNE

2/12 : journée d'étude « Fréquentations et emprunts en bibliothèque : nouvelles pratiques » en association avec l'IUT de Dijon, et avec Claude Poissenot (approche sociologique globale), Gilles Éboli (présentation d'initiatives à Aix et Marseille), Denis Cordazzo (mise en perspective des critères d'évaluation), Mathilde Servet (sur le concept de « bibliothèque troisième lieu » ; modérateur : Nicolas Ruppli.

Rens. : Sophie Rat.
Tél. 03 80 48 82 30
srat@ville-dijon.fr

■ FRANCHE-COMTÉ

Jeudi 7/10 : journée d'étude « Quelle place pour les sciences en bibliothèque ? » à Montbéliard (Hôtel communautaire de la CAPM, salle Bouilloche).
Contact information :
Nadine Marchal.
Tél. 03 81 25 84 64
nadine.marchal@doubs.fr

■ ÎLE-DE-FRANCE

13/12 : l'après-midi, une demi-journée de débat sur le thème « Le public au cœur ? Parlons-en ! », avec Claude Poissenot (sociologue, auteur de *La nouvelle bibliothèque – Contribution pour la bibliothèque de demain*) suivra l'assemblée générale du groupe (en matinée).
Progr. complet et précisions en page régionale du site : www.abf.asso.fr

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Jeudi 18/11, journée d'étude consacrée à la gratuité à la Médiathèque intercommunale du Pays de Lunel, le groupe régional Languedoc-Roussillon, avec notamment Olivier Ploux, auteur de *L'impact de la gratuité sur l'activité et la fréquentation des bibliothèques municipales*.
Progr. complet et précisions en page régionale du site : www.abf.asso.fr
Rens. Pascal Wagner : p.wagner@bm-stjeandevadas.fr

■ LORRAINE

Du 24 au 26 novembre, la tournée Sorcières permettra à

6 bibliothèques (Toul, Nancy, Lunéville, Vandœuvre, Saint-Max et Saint-Dié des Vosges) de recevoir Cécile Boyer, jeune graphiste-illustratrice, autour de son album vif et drôle *Ouaf, miaou, cui-cui*.

■ NORD-PAS-DE-CALAIS

Le 18/11, journée d'étude « Développement durable et bibliothèques » à la Médiathèque d'Anzin. En matinée : « Approche et définition générale du développement durable » ; table ronde sur le thème des politiques et du développement durable, avec Le Portel, la Bnf, la Mission agenda 21 du département du Nord ; échanges avec le public, suivi d'une visite de la médiathèque d'Anzin. L'après-midi (après un repas bio) : « Qu'est-ce que le HQE ? Définition et exemples concrets de réalisations dans le champ de la lecture publique » ; « L'exemple de la médiathèque de Betton » ; « Les bibliothèques internationales et le rôle de l'Ifla en matière de Développement durable » (avec Vincent Bonnet, BMVR L'Alcazar de Marseille) ; « Tous éco-citoyens ! Des exemples concrets d'actions réalisées ou à réaliser dans les médiathèques » avec Christel Ducheman (médiathèque de Méricourt) et Laurent Lemaître (Médiathèque départementale du Nord). (Programme sous réserve.) Rens. et précisions en page régionale du site : www.abf.asso.fr

■ PACA

14/10 : journée d'étude (gratuite) à la médiathèque de Saint-Raphaël (83), « Les

CENSURE :

L'ABF CONTRE-ATTAQUE

« En décidant de publier le présent catalogue d'une exposition élaborée par une bibliothèque dans le cadre de ses interventions culturelles, et déprogrammée par la tutelle administrative de ladite bibliothèque, l'ABF souhaite émettre un signal à propos du problème récurrent de la censure en bibliothèque – une piqûre de rapel, en quelque sorte. » (Pascal Wagner, préface au catalogue). La publication du catalogue « Pour adultes seulement » de l'exposition censurée prolonge par l'action le discours tenu et la réflexion engagée dans le dossier « Censure » du n° 41-42 de *Bibliothèque(s)*, l'étude de la mise en place par l'ABF d'une instance de recours telle que celle proposée par Dominique Arot dans ce dossier.

Pour adultes seulement, 80 p., 21x23 cm, 13 €

ISBN 2-900177-35-9

Commandes : ABIS, 31 rue de Chabrol - 75010 Paris



Abécédaires : A comme Anne, B comme Bertier, G comme Girafe NON Graphique ! », invitée d'honneur, Anne Bertier.

Le matin : « Un panorama des abécédaires » (Anne-Marie Faure, BMVR Alcazar Marseille) ; « Un exemple de conservation partagée » (Mélanie Scivoletto, médiathèque de Carros) ; « Publier des abécédaires » (Christine Morault, éd. MéMo) ; « Des Abécédaires graphiques » (Anne Bertier). – L'après-midi : visite des expositions « Des abécédaires graphiques » (commentée par Anne Bertier), « Un livre pour toi » de Kveta Pakovska (introduction par Frédérique Winum). Pendant cette journée, la librairie Au pays bleu présentera une table d'abécédaires.

Inscr. : t.bonnety@

bm-saintraphael.fr /

Tél. 04 98 11 89 25.

Médiathèque municipale

de Saint-Raphaël, Place Gabriel Péri 83700 Saint-Raphaël.

■ PICARDIE

Lundi 18/10, à Amiens : journée d'étude « L'accueil des publics ». En matinée : introduction générale (éléments de base, enjeux, publics spécifiques), par Delphine Quéreux-Sbaï, BM de Reims ; projection de *La bibliothèque, espace public*, film réalisé par le département du Val d'Oise ; « La médiathèque de Viroflay : exemple d'un projet d'établissement axé sur le public » par Marie-Christine Jacquinet ; échanges avec le public. – L'après-midi : « La mise en espace des collections : l'expérience du réseau des médiathèques du SAN du Val d'Europe », par Laëtitia Touchard ; « L'importance de la relation à l'usager : la communication (écouter, questionner,

reformuler) », par Marielle de Miribel, Inspection des bibliothèques de la Ville de Paris ; échanges avec la salle. Rens. Marie-Pierre Cauvin : mp.cauvin@amiens-metropole.com Tél. 03 22 97 10 70. Inscr. : Bibliothèque Louis-Aragon, 50, rue de la République – 80000 Amiens.

■ RHÔNE-ALPES

4/11 à Chambéry : journée d'étude « La bibliothèque contre-attaque. Les services innovants dans les bibliothèques ». Le matin : « La menace fantôme » (Dominique Lahary, BDP du Val d'Oise) ; « Zut ! Mais où ai-je mis mon épée laser : les bibliothèques universitaires... » (Olivier Tacheau, SCU d'Angers) ; « Voyages vers des galaxies lointaines : la Bibliothèque voyageuse » (Annie Cucinotta, BM de Chambéry) ; « T'aider, je le puis. La mutualisation des bibliothèques en milieu rural par les réseaux informatiques » (Isabelle Fély, bibliothèques de l'Ouest roannais). L'après-midi : « Des nouvelles du futur » (Gilles Éboli, bibliothèques de Marseille) ; « Le retour du Jeudi : la bibliothèque du Rize » (Alexandra Bruyère, Villeurbanne) ; « Le côté obscur des collections : jeux vidéos en bibliothèque » (Céline Meneghin, BMI d'Épinal Golbey), « La revanche du Site » (Frédérique Ambert, médiathèque de Saint-Étienne) ; conclusion : « Un nouvel espoir ? » (Dominique Lahary). Centre de Congrès Le Manège, 331, av. de la République 73000 Chambéry. Contact : 06 86 33 84 04.

Voyage d'étude

Groupe Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chroniques de l'ABF-PACA à San Francisco (2/3)

Voyage d'étude en Californie (États-Unis), 25 avril-3 mai

Voici une plongée dans l'univers adolescent des bibliothèques californiennes avec l'exemple d'Oakland : conception, fonctionnement des zones ados et leurs spécificités : volontariat très développé, « programs » étonnants et espaces où le « teen gaming » a acquis ses lettres de noblesse.



Entrée de la Teen zone d'Oakland.

> Un lieu par et pour les ados dans une ville multi-ethnique et jeune

Oakland, dans la baie de San Francisco, compte plus de 400 000 habitants et de fortes communautés d'origine étrangère (asiatique, africaine, latino...). Elle se caractérise par une histoire jalonnée de mouvements activistes, un haut niveau d'éducation. Les jeunes, qui dépassent les 30% de la population¹, y sont considérés comme une force – « les dirigeants de demain² ». D'où l'idée de créer un lieu qui leur soit dédié dans la bibliothèque, avec la volonté de les associer au projet.

La bibliothèque principale d'Oakland (OPL) est un bâtiment ancien (1951), ce qui lui confère une image des plus classiques bien qu'il soit rénové, avec de larges espaces de circulation assez austères ouvrant sur des salles de lec-

1. Chiffres année 2000.

2. Selon l'OPL annual report 2007/2008.

ture. On ne s'attend donc pas à y trouver un espace ado « pilote ». La salle en elle-même n'a rien de particulier, c'est à l'origine un simple volume, de base rectangulaire avec des baies vitrées. En revanche, sa transformation en *teen zone* est très intéressante. Le *YA space* (*young adult space*), créé en 2009, nous a été présenté par

Anthony Bernier, l'un des concepteurs de ce lieu, enseignant en bibliothéconomie à l'université de San José et spécialiste des espaces ados.

Les jeunes ont été impliqués dès la conception de cette zone, l'idée de départ étant qu'ils apportent une valeur ajoutée au processus de création. Ce type de collaboration n'est pas

unique, nous l'avons aussi rencontré sur d'autres équipements à moindre mesure (rénovation de la Moffitt Library, où les étudiants de l'université de Berkeley ont été sollicités). À Oakland, le partenariat a été particulièrement développé. L'YLC (*Young Leadership library council*), conseil des jeunes lecteurs se réunissant mensuellement, a travaillé sur les plans successifs, les éléments de design, sélectionnant le mobilier et le matériel informatique, participant aux réunions avec les architectes et l'administration. Ici, 5% de la surface de la bibliothèque est consacrée aux ados alors qu'ailleurs c'est généralement moins que la surface dévolue aux toilettes, ce qui peut faire sourire, mais est révélateur de la prise en compte de ce lectorat.

> Living-room et étagères mobiles

Au cœur de cet espace se trouve une sorte de salon séparé des collections



Coin ado à la bibliothèque César E. Chávez.



par une demi-cloison métallique. Le parti-pris est de proposer un lieu de convivialité au centre, autour duquel les collections gravitent telles des satellites. Ainsi, les relations sociales sont placées au premier plan, les collections venant ensuite. Se retrouver, échanger est ici très logiquement mis en avant puisque, comme ailleurs dans le monde, c'est ce qu'aiment faire les adolescents.

Les rayonnages bas et sombres, sur roulettes, permettent aux bibliothécaires de les déplacer lorsqu'ils souhaitent redéployer le fonds. Toujours au centre de l'espace, 12 postes informatiques en accès libre – deux sont dédiés aux jeunes handicapés – entourent le living-room. On a pu noter dans toutes les bibliothèques visitées lors de notre séjour l'attention portée aux personnes handicapées (accès, matériel informatique dédié, collections).

L'équipe n'a pas de bureau dans cette grande salle, seulement un poste informatique réservé : les bibliothécaires se déplacent, très disponibles pour répondre aux besoins des lecteurs. Les adolescents ont plusieurs choix d'assises : canapés, chauffeuses, tabourets hauts perchés... Ils peuvent s'installer à leur aise, voire s'allonger s'ils le souhaitent ! Seuls deux espaces de travail un peu à l'écart (*study rooms*) proposent tables et chaises. Le fait qu'Anthony Bernier ait étudié les chambres d'adolescents n'est pas étranger à de nombreux choix en matière de design et de mobilier³.

Ici, tout est fait pour que les ados se sentent bien, puissent investir le lieu. Sur les murs, posters et dessins (signes d'appropriation du lieu par ses usagers) ne sont pas sans rappeler les chambres des ados. La signalétique elle-même est largement revisitée. Question acoustique (eh oui ! Ici comme partout, les ados peuvent être très bruyants...) tout est prévu ! Un mur insonorisé sépare cette *teen area* des espaces administratifs mitoyens.

3. À propos des choix de mobilier pour espaces Ado, lire : Anthony Bernier, « Body-conscious design in a teen space », *Public Libraries* 45 n° 6, 2006, pp. 48-56.



Teen zone d'Oakland (espace ado).

> Attirer les adolescents : les *teen volunteers*

Le volontariat est très prisé des adolescents américains. Il faut dire que cette forme d'action est largement encouragée par les structures publiques et privées⁴.

D'une part, le bénévolat (*volunteer*) permet de développer des compétences, générales (comme la socialisation) ou plus professionnelles (les capacités organisationnelles). Ces expériences sont ensuite reportées sur le CV des jeunes et attentivement examinées lors de leur entrée dans le monde du travail. Par ailleurs, ces actions donnent des *credits* (sortes d'UV) aux participants qui s'ajoutent aux matières choisies lors de la scolarisation ou encore pour faciliter

4. Cf. la page « Teen » du site Internet de la bibliothèque d'Oakland et en particulier « Get involved ! » www.oaklandlibrary.org/links/teens/index.html

l'entrée à l'université. Aux États-Unis, le volontariat est donc une nécessité, voire une obligation. La culture communautaire est très développée et l'on parle de « service dû à la communauté » (*community service requirement*). Les places sont chères et les aspirants volontaires doivent se soumettre à un entretien de motivation.

Les *teens volunteers* signent un contrat de quelques heures par mois et participent à la vie de la bibliothèque. Ils organisent et mettent en œuvre les animations proposées en direction de leurs pairs, rédigent des contenus pour le site Internet et des bibliographies critiques éditées par la *teen zone*.

Ces adolescents encadrent aussi leurs cadets au quotidien. Ils les aident à se repérer dans les ressources offertes par la bibliothèque et font un peu office de « grands frères » et de « grandes



Teen zone d'Oakland (espace ado).

sœurs ». Les membres du YLC participent même aux congrès de l'American Library Association (ALA).

> Des collections adaptées

Le YA space de l'OPL propose plus de 3 000 documents tous supports (2 800 imprimés et 750 documents multimédia⁵). Une offre correcte certes, mais pas écrasante : ici, les collections ne priment pas. Elle sont limitées à sept rayonnages afin, semble-t-il, de ne pas étouffer un espace résolument tourné vers la socialisation où les bibliothécaires sont davantage médiateurs que prescripteurs.

La politique documentaire essaie de concilier les besoins d'information et de détente. L'offre est « décomplexée » : beaucoup de périodiques, dont des titres très populaires correspondant aux centres d'intérêts des jeunes (tatouage,

5. Chiffres de 2009.



Revue mises à disposition lors des séances jeu vidéo.

catch, mode et beauté, actualité des jeux vidéo, musique). Pour les romans, essentiellement des nouveautés, la tranche d'âge ciblée est clairement celle des 13-19 ans. Mangas et bandes dessinées ont aussi la part belle. Viennent ensuite les DVD, les CD et les jeux vidéo. On trouve même quelques jeux de société à utiliser sur place. Le fonds

des documentaires est très limité et le système de classification Dewey a été abandonné au profit de regroupements thématiques plus en phase avec les intérêts des usagers.

On l'aura compris, les ados sont très impliqués dans l'offre documentaire. Ils la façonnent en proposant des titres à acquérir et fréquentent la bibliothèque parce que l'offre leur correspond.

Ici, pas de but encyclopédique. On préfère orienter les demandes plus pointues vers les larges ressources de la bibliothèque pour adultes, les jeunes sont ainsi encouragés à découvrir, à leur rythme, d'autres collections et d'autres publics.

> Des animations pertinentes

Comme dans toutes les bibliothèques que nous avons visitées en Californie, les animations sont fortement développées. Pour les ados, on pourrait imaginer un club de lecture ou un club d'écoute musicale... Pas du tout ! Cela se fait déjà de manière informelle lorsque les ados se retrouvent au sein de leur espace, en petits groupes. On va donc leur proposer des ateliers créatifs et récréatifs que l'on trouve rarement dans nos structures. Les adolescents d'Oakland ont pu cette année

apprendre à jouer aux échecs, à fabriquer des bijoux, réaliser des tatouages au henné. Les ateliers autour d'Internet sont pris d'assaut.

Toujours dans une logique de socialisation, des moments de discussion sont organisés sur des sujets très variés : la santé, l'identité sexuelle, la violence domestique, les stéréotypes sexuels et autres sujets sensibles. Ils sont aussi régulièrement invités à regarder ensemble le dernier « blockbuster ». Enfin, les animations autour des jeux vidéo sont aussi pour eux l'occasion de se mesurer et de se rencontrer.

> Jouer à la bibliothèque

On associe couramment les jeux vidéo à l'image d'un adolescent renfermé qui passe ses journées seul devant un écran. Vision erronée. Certes, il ne faut pas négliger les risques d'addiction, mais sur les 83 % d'Américains qui jouent (étude de 2009), tous ne sont pas dépendants. Les adolescents et les jeunes adultes (majoritairement des garçons) se retrouvent dans cette pratique et s'y adonnent en groupe.

Loin d'être comme chez nous une interrogation, les jeux vidéo dans les bibliothèques sont ici une évidence. La médiathèque d'Oakland a choisi de laisser libre cours aux demandes des ados, bien encadrés pour cela par les bénévoles. Ainsi, les suggestions d'achat ne se font pas uniquement pour les livres, revues ou DVD, les ados choisissent aussi leurs jeux vidéo favoris. Nous avons pu voir des exemplaires mis en prêt sur des tourniquets, comme en magasin. Cette présentation peut surprendre mais elle reflète le rapport décomplexé des bibliothécaires face à ce support.

Pour aller plus loin

Lire l'article d'A. Bernier *Ten Years of YA Spaces of Your Dreams: What Have We Learned?* qui dresse le bilan de 10 ans de « ya spaces » www.voya.com/2010/05/13/ten-years-of-ya-spaces-of-your-dreams-what-have-we-learned/

À l'annexe de César Chávez, dans un quartier à forte communauté hispanique, nous avons vu un exemple d'animation autour du jeu et surtout dans quelles conditions sont proposés ces « *teen gaming events* ».

> Une bibliothèque, une offre, une communauté

La bibliothèque est d'abord un lieu pour la *communauté*. Ce point de vue est important car il conditionne tout le reste. La communauté du quartier de Chávez est prise en compte dans son ensemble et les bibliothécaires essaient de n'oublier personne. Ainsi, la majorité du fonds est en espagnol ou en chinois, de même que la signalétique et les outils de communication (tracts, affichettes...). Mais le service proposé par la bibliothèque va encore plus loin. En effet, le personnel est obligatoirement bilingue (anglais/espagnol ou anglais/chinois) et la bibliothèque, comme nous l'avons dit, se repose sur des bénévoles du quartier. Cette structure propose en outre des services adaptés à la population environnante comme la venue hebdomadaire d'un juriste qui aide les usagers dans leurs démarches administratives (déclaration d'impôt, formulaires destinés à l'immigration...). C'est donc dans un objectif de servir au mieux les usagers qu'est née l'activité des jeux vidéo avec l'arrivée d'un bibliothécaire pour les ados, Pete Villaseñor. Ce dernier, qui nous a fort bien reçus, estime qu'il fallait inciter les nombreux jeunes du quartier à fréquenter davantage la bibliothèque. Ainsi, depuis décembre 2007, il propose dans une salle aménagée à cet effet des « ateliers » jeu vidéo.

> Produit d'appel et passerelle

Ces activités vidéo ludiques se déroulent tous les mercredis, ce qui, de l'aveu même de M. Villaseñor, ne suffit pas à la vingtaine de jeunes qui voudraient aussi jouer le samedi.

Nous avons pu assister à ces séances et constater qu'il n'y avait nulle trace de surexcitation ni d'addiction chez ces ados mais plutôt une joie de se retrouver

dans un lieu fait pour et par eux. Il faut dire que les jeux proposés étaient vraiment bien choisis : des jeux musicaux comme *Rock band* ou *Guitar hero* où les joueurs, guitare factice en main, reprennent des classiques du rock, et des jeux très conviviaux comme la série des *Mario* sur Wii. Pas de jeux violents et un respect total de la norme PEGI (acronyme de *Pan European Game Information*, un système d'évaluation des jeux vidéo afin d'encadrer leur diffusion aux mineurs). Les achats sont effectués à la boutique de jeux du quartier et quelquefois sur Amazon. Il n'y a pas, comme en France, un flou juridique sur les droits éventuels à payer pour une utilisation sur place. Il n'y a pas non plus de droit de prêt particulier. Il est à noter enfin que les jeux proposés le sont uniquement sur console (et non sur PC) ce qui selon M. Villaseñor est une facilité.

Il s'agit aussi de rappeler à ces jeunes les règles de cohabitation et de vie en société. Ainsi, si l'on excepte les « inévitables » disputes pour jouer en premier, les ados ne sont pas une source de problèmes à gérer pour les professionnels (indiscipline, bruit, dégradations). Ils sont encadrés par un des leurs, un bénévole de 16 ans, qui jouit des mêmes prérogatives que le bibliothécaire en participant au choix des jeux et à la vie de la bibliothèque. Quand la séance est finie, ce sont les ados qui rangent et nettoient la salle. Si malgré tout certains se comportent mal, il est prévu de leur attribuer des tâches d'intérêt général.

Aujourd'hui, le jeu vidéo est devenu un produit culturel à part entière. Mais,



Bibliothèque César E. Chávez : entrée (en haut) ; livres en espagnol (en bas).

selon Pete Villaseñor, cela ne suffit pas pour légitimer sa place en bibliothèque. Pour aller plus loin dans sa démarche de conquête des ados, il profite de ces séances de jeu pour mieux les connaître et leur proposer des livres et des périodiques pendant qu'ils attendent leur tour de manette... Dans ce cas, le jeu est utilisé comme une passerelle vers l'écrit. Le bibliothécaire entre alors en scène en essayant d'intégrer ces publics à la vie de la bibliothèque à travers la découverte d'autres supports, d'autres centres d'intérêt.

Laurence TORNATO
Médiathèques de la
Communauté
d'agglomération dracénoise (83)

Emmanuelle VICENTE
Médiathèque de Bonneveine,
Marseille (13)

Patrick MEGEL
Médiathèque Louis Aragon,
Martigues (13)



Le rôle social des bibliothèques dans la ville

17^e colloque « Profession bibliothécaire », 1^{er} avril, Médiathèque M. 270, Floirac (33)

Organisé, avec le soutien de l'ABF, par l'Ecla Aquitaine, la ville de Floirac et le pôle des Métiers du livre de l'IUT Michel-de-Montaigne de Bordeaux, ce colloque a démontré avec succès l'intérêt toujours soutenu manifesté pour ce sujet à l'urgence grandissante.

Jean-Pierre Vosgin, directeur du pôle Métiers du livre de l'IUT Michel-de-Montaigne et formateur, a ouvert cette journée devant plus de 300 bibliothécaires et professionnels de l'action sociale et de l'éducation populaire venus de toute l'Aquitaine (et notamment des banlieues de la rive droite), sans oublier les étudiants du pôle Métiers du livre de l'IUT.

Pour cet enseignant-chercheur en sociologie, cette question revient à transformer la bibliothèque d'espace limité à la conservation et au prêt de livres en lieu de vie, de partage et de rencontres, de mixité sociale, d'accès à la culture et à l'information, de réduction de la fracture numérique. Les bibliothèques ont un rôle fondamental à jouer en ce qui concerne la formation initiale et continue, l'auto-apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, elle peut appuyer le pôle emploi, mais aussi mettre à disposition Internet gratuitement pour tous, ainsi que des services personnalisés et des services en ligne. Cette bibliothèque dans la ville aux nombreuses missions sociales (le sociologue en recense une vingtaine) place véritablement les publics au cœur de leurs stratégies en privilégiant de nouvelles formes d'accueil.

Fabrice Chambon, jeune diplômé de l'Enssib, resitua ensuite l'importance du rôle social des bibliothèques dans l'Histoire depuis la Révolution, de la création des bibliothèques communales à la promotion de la lecture publique puis à la création d'une politique culturelle au sein de la politique globale de la ville. Il désigna comme primordial le rôle du partenariat avec le système scolaire et les associations...

Pourtant, il semble que la cohésion et un cadre formel fassent défaut aux nombreuses initiatives qui échappent à une politique globale et ne relèvent pas d'une instance commune, l'État.

L'exemple anglais des Idea Stores permettra peut-être aux acteurs présents de réfléchir aux changements possibles et envisageables dans nos bibliothèques françaises. Pour lutter contre l'exclusion dans des quartiers multiethniques parmi les plus pauvres de Londres, ils se sont implantés à partir de 2002 dans des bâtiments neufs, situés dans des emplacements plus stratégiques que somptueux. De retour d'une recherche dans les bibliothèques londonniennes, Pascale Villate, enseignante et chercheur du pôle Métiers du livre de Bordeaux, a décrit le modèle de ces espaces cassant l'image sévère de la bibliothèque victorienne : accès gratuit, horaires d'ouverture amplifiées (jusqu'à 60 h/sem., 352 jours par an), offres multiples en matière de formation, accès à d'autres équipements culturels et sociaux (salles de spectacles, de danse, d'expositions, de concerts, salle de détente et de restauration, nurseries...).

Le reste de la journée a permis aux acteurs politiques de Floirac d'exposer leurs idées et leurs pratiques en ce qui concerne le rôle puissant des bibliothèques. L'importance de leur présence dans cette banlieue bordelaise montre le rôle fondamental accordé aux bibliothèques aujourd'hui, et ce malgré une chute nationale dans le taux de fréquentation des bibliothèques.

Annie Bouquet et Aleth Mansotte, respectivement directrices de la médiathèque Roland Barthes et de celle de la

Maison des savoirs partagées (M 270) à Floirac, ont insisté sur leur aspect de « centre d'animation culturelle » et les partenariats nombreux au service de l'action culturelle pour des publics de proximité. Leurs acquisitions valorisent notamment les documents en rapport avec le cinéma et la littérature contemporaine. Olivier Desmettre et Yamna Abdelkader soulignèrent le succès des rencontres d'auteurs et des ateliers d'écriture auprès d'un public pourtant peu habitué à fréquenter les bibliothèques.

Sylvie Minvielle, conseillère en charge des politiques transversales de la Drac d'Aquitaine, a conclu cette journée en appelant à réfléchir sur le sens que chacun donne aux termes « missions culturelles » et « missions sociales » : s'il existe des points de consensus et des sujets de polémique entre politiques, administratifs, professionnels et partenaires culturels, la confrontation des points de vue a enrichi les débats. Le rôle social des bibliothèques, de mieux en mieux reconnu, est peut-être l'avenir des bibliothèques dans les villes.

Barbara DANNER
Émilie LEVERRIER
Mathilde MISTELET
étudiantes à l'université
de Bordeaux-3

Les actes du 15^e colloque « Profession bibliothécaire » dont nous avons donné un contre-rendu dans le n° 40 de *Bibliothèque(s)*, ont été publiés par les Presses universitaires de Bordeaux. Voir ici-même dans la rubrique « Nous avons reçu », *supra* p. 80.

Les bibliothèques du Château de Chantilly et de l'Institut de France.

Un patrimoine à l'heure du numérique

Symbole d'une renaissance, le catalogage de la Bibliothèque du Théâtre du Château de Chantilly, encore dans l'ombre du fameux Cabinet des Livres, s'achèvera fin 2010. Un aboutissement qui fait écho à l'ambitieux projet de numérisation du patrimoine des bibliothèques de l'Institut de France et de ses académies.



Bibliothèque du théâtre du château de Chantilly.

Aux côtés des objets d'art du Musée Condé, les livres, les manuscrits et les archives sont l'autre visage des prestigieuses collections du château de Chantilly. Conservés au sein du Cabinet des livres, de la Bibliothèque du théâtre et des dépôts d'archives, ces fonds anciens ont été réunis au cours des siècles par les différents propriétaires de Chantilly. Ils ont par la suite été considérablement enrichis au XIX^e s. par les acquisitions décisives du duc d'Aumale (1822-1897), le plus grand bibliophile de son temps, passionné par ses livres au point d'en rédiger lui-même les catalogues.

Cette collection a pu être considérée par le passé comme une « belle endormie ». Car tout concourait à la garder dans un

sommeil profond : les dernières volontés de son propriétaire, empêchant la sortie des œuvres, l'absence d'un professionnel qualifié à sa tête jusqu'en l'an 2000, la modicité de ses moyens et plus largement sa mise à l'écart des « grandes routes documentaires » (réseaux professionnels, catalogues partagés, structures de coopération).

Cette image appartient définitivement au passé.

> Un patrimoine, des bibliothèques

Un joyau, le Cabinet des livres. En 1876-1877, le duc d'Aumale fait aménager le Cabinet des livres par l'architecte

Honoré Daumet. Cette bibliothèque unique au monde est destinée à recevoir les pièces les plus précieuses de sa collection de livres et à proposer un lieu de plaisir et de travail. Sa structure métallique sur deux niveaux avec une galerie est typique de l'architecture des bibliothèques de la seconde moitié du XIX^e s. En contraste avec les autres pièces du « petit château » d'alors, l'agencement, d'une grande sobriété, est avant tout fonctionnel. Son luxe se cache dans les matériaux employés et le soin apporté aux détails : armoires sur-mesure, rayonnages gainés de cuir, éclairage. Les ouvrages sont classés par formats, par regroupements intellectuels et par époques de reliures.



© Bibliothèque du Château de Chantilly

Le Duc d'Aumale et son précepteur Cuvillier-Fleury dans le Cabinet des livres.



© Bibliothèque du Château de Chantilly

Salle de lecture de la Bibliothèque du château de Chantilly.



© Hermine Cleret

Cabinet des livres du château de Chantilly.

Le Cabinet des livres réunit les ouvrages les plus anciens et les plus précieux de la collection : des manuscrits des Montmorency et des Bourbon-Condé, confisqués à la Révolution française et restitués en 1815 au dernier duc de Bourbon qui les légua, avec ses autres biens, au duc d'Aumale. Mais le cœur de la collection, ce sont les livres manuscrits et imprimés patiemment choisis et rassemblés par le duc lui-même. Durant 50 ans, il enrichit sa collection autour de deux bibliothèques prestigieuses, celle de l'anglais Frank Hall Standish, acquise en 1851, et celle d'Armand Cigogne, en 1859. Jusqu'à sa mort, il hante les ventes publiques, fréquente assidument des libraires et conquiert, souvent de haute lutte, les plus beaux livres.

Riche de 15 000 volumes (1 500 manuscrits et 13 500 imprimés), ce fonds constitue une source unique de textes essentiellement littéraires et historiques. 200 manuscrits médiévaux (le plus ancien date du XI^e s.), 700 incunables, 2 500 livres imprimés au XVI^e s. forment l'une des plus belles bibliothèques de France. Le Cabinet des livres possède bien peu d'équivalents au monde, la Morgan Library de New York, la Fondation Bodmer à Genève.

Si les *Très riches heures du duc de Berry* font figure de pièce maîtresse de la collection, parmi les œuvres les plus connues de l'histoire de l'art, bien d'autres trésors fondent la réputation internationale du fonds conservé à Chantilly, connu et fréquenté par des chercheurs et biblio-

philes du monde entier. Exemplaires de dédicace, premières éditions et éditions originales, ouvrages issus d'imprimeries privées, textes rares de la littérature française, manuscrits littéraires, particularités d'exemplaires... la plupart des pièces de la collection sont souvent uniques en leur genre. Les reliures sont également l'une des richesses de ce fonds : le duc d'Aumale passa commande aux plus grands artisans de son époque (Trautz, Capé, Duru...) et avoue en 1850 : « Je sais que les livres rares sont chers ; je sais que les jolies reliures le sont aussi ; mais j'aime les uns et les autres, et surtout les deux choses réunies, et j'y veux mettre le prix qu'il faut. »

La Bibliothèque du théâtre et les Archives : trésors redécouverts. À la fin des années 1880, le duc d'Aumale fit également aménager un second espace par Honoré Daumet, la Bibliothèque du théâtre, destiné à accueillir les ouvrages modernes et contemporains formant sa collection de travail. Cette bibliothèque tient son nom de l'emplacement sur lequel elle fut construite, autrefois occupé par le théâtre du duc de Bourbon. De structure métallique à deux niveaux de galeries, elle s'inspire des magasins de la Bibliothèque nationale, à Paris, conçus par Henri Labrousse. Elle accueille des livres concernant l'histoire, la littérature, l'histoire de l'art, l'histoire du livre, mais également l'histoire militaire (environ 30 000 volumes du XIX^e s. et 5 000 volumes des XX^e et XXI^e s.).

Les Archives du château de Chantilly sont une autre des richesses inestimables du domaine, et forment en quelque sorte un complément aux collections des Archives nationales. Elles comprennent plusieurs ensembles, avec par exemple le Cabinet des titres, qui regroupe les titres des familles Montmorency et Bourbon-Condé et les chartes de leurs différents domaines, du XI^e s. au XIX^e s. ; les archives des derniers princes de Condé ou encore celles du duc d'Aumale ; le Cabinet des lettres, qui rassemble les correspondances reçues par les seigneurs de Chantilly, des membres de leur famille et de leur entourage, ainsi que des correspondances acquises par le

duc d'Aumale ; ou encore le Cabinet des plans, avec ses cartes topographiques manuscrites ou imprimées et ses plans architecturaux du domaine. Pour les historiens comme pour la fondation aujourd'hui chargée de la sauvegarde du domaine, ces archives constituent une source inestimable de documentation pour la restauration. Elles gardent la mémoire, à chaque époque, tant de la gestion du domaine que de l'implication de ses propriétaires successifs dans l'Histoire de France.

Les collections des bibliothèques et des archives sont régulièrement consultées par des chercheurs venus du monde entier dans une salle de lecture qui leur est réservée. Cette dernière, voulue et conçue par le duc d'Aumale lui-même, a été ouverte un an après sa mort, en 1898. Un demi-millier de chercheurs, universitaires, érudits, curieux, venus du monde entier y sont accueillis chaque année.

Le Cabinet des livres accueille enfin une programmation d'expositions temporaires et de présentations à destination des bibliophiles les plus avertis comme du grand public, autour de l'histoire du livre, de l'histoire et des lettres. « Mignonne, allons voir... : Fleurons de la bibliothèque poétique Jean Paul Barbier-Mueller » (2008), « Reliures aux armes des seigneurs de Chantilly (XVI^e-XIX^e s.) »



Ms. 121, reliure d'orfèvrerie : plaque de cuivre portant un émail, entouré des symboles des quatre Évangélistes.



Reliure en maroquin signée Bauzonnet-Trautz, XIX^e siècle.

(2009), « Il faut tuer le roi. Complots et attentats contre le monarque en France du XVI^e au XIX^e s. » (2010) sont quelques-unes des manifestations réalisées par l'équipe de la Bibliothèque.

> La Bibliothèque de Chantilly vitrine numérique de la Fondation pour la sauvegarde et le développement du Domaine

Un contexte institutionnel renouvelé. Un ensemble documentaire, *a fortiori* patrimonial, ne peut s'abstraire du contexte institutionnel qui est le sien. Chantilly est un lieu complexe où se superposent de multiples activités et fonctions : un monument historique riche de collections diverses, un musée, un parc, du spectacle vivant (aux grandes Écuries), une bibliothèque, des archives. En l'espèce, les profondes évolutions ayant marqué le château de Chantilly et sa gestion à partir de 2005 ne sont pas sans effets. Le transfert des compétences de l'Institut de France vers la Fondation pour la sauvegarde et le développement du Domaine de Chantilly, structure de gestion spécifique créée par son mécène le prince Aga Khan, le renforcement de l'équipe de direction par l'arrivée de nouveaux cadres, le recentrage du Collège des conservateurs (structure imaginée par

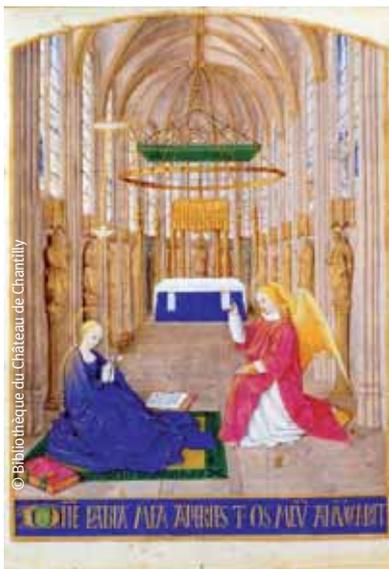
Aumale et regroupant trois personnalités en provenance des diverses académies) sur l'animation culturelle, en sont les effets les plus visibles.

Cependant l'évolution la plus notable est l'orientation de la Fondation vers l'exploitation commerciale du domaine. Elle vise à faire du château de Chantilly un lieu rentable économiquement, ou à tout le moins non déficitaire. Les recettes proviennent principalement de la billetterie, de la commercialisation des espaces pour des événements privés et d'opérations de mécénat. Cependant, la Fondation a bien compris le parti qu'elle pouvait tirer d'une politique scientifique et culturelle déconnectée des seuls impératifs marchands.

Signalement et numérisation des fonds : le levier de la coopération. Aussi l'informatisation des catalogues et la numérisation des collections sont-elles des axes fondamentaux de son action. De vastes chantiers ont été entrepris, d'autres poursuivis avec des moyens renforcés. Cependant la Bibliothèque ne pourrait les conduire ni les voir aboutir sans le levier de la coopération. La Bibliothèque est désormais au cœur d'un réseau où se croisent différents départements ministériels, un établissement public national, les collectivités territoriales et leurs émanations dans le domaine des bibliothèques.



Reliure en maroquin mosaïqué de Derome, XIX^e siècle.



Ms. 71, *Horae* par Jean Fouquet, XV^e siècle.

Au départ, Chantilly a été partenaire de la Bibliothèque nationale de France, au rang de pôle associé. Désormais Picasco, préfiguration de l'Agence régionale du livre en Picardie, associé à la BnF, est son partenaire phare dans le domaine du signalement des fonds. Le catalogage de la Bibliothèque du théâtre (jamais entrepris jusqu'ici !) a débuté mi-2008 et s'achèvera à la fin 2010 grâce à ce soutien décisif.

De la même manière, la Bibliothèque bénéficie du soutien du ministère de la Culture en région. La Drac de Picardie est un partenaire stratégique, tout à la fois porteur d'expertise, conseiller technique et bailleur de fonds.

Sans ces apports décisifs, le « décollage numérique » (préfiguré par le colloque de Chantilly le 26 mai 2008 « Le patrimoine écrit à l'heure du numérique ») n'aurait pu intervenir dans des délais aussi brefs.

2007 à 2009 : le décollage numérique.

La couverture numérique des fonds a été lancée au début des années 2000. Au terme d'une première campagne menée par la Réunion des musées nationaux (jusqu'en 2006), puis d'une seconde menée par l'Institut recherche et histoire des textes (2006-2008), la Bibliothèque a pour l'essentiel numérisé ses fonds de manuscrits enluminés les plus précieux. Entre 2007 et 2009,

ce programme a concerné environ 300 manuscrits et incunables enluminés.

En parallèle, plus de 1500 plans architecturaux et 4000 cartes manuscrites ont été numérisés dans le cadre du plan national relayé par la Drac et financé de façon paritaire par la Fondation. Cet accroissement a conduit la Bibliothèque, avec l'aide des services informatique de l'Aga Kahn, à se doter d'une infrastructure de stockage et de sauvegarde des données.

Ces avancées sont décisives pour Chantilly ; elles le sont aussi pour l'Institut de France à l'heure où la numérisation du patrimoine écrit prend un essor inédit.

> Chantilly, l'Institut de France et les Académies acteurs de la numérisation du patrimoine

Dans le domaine de la numérisation du patrimoine culturel, les mois de décembre 2009 et de janvier 2010 ont été proprement décisifs. On a vu tour à tour émerger en France une volonté politique (matérialisée par la formule « Numérisons nos livres » dans le discours des vœux du Président de la République), une feuille de route avec le rapport de la Commission Tessier sur la numérisation du patrimoine des bibliothèques, l'affectation de moyens par le truchement de la Commission Juppé-Rocard sur le Grand emprunt (« Les usines de demain ne seront pas celles d'hier : elles seront, elles aussi, tissées d'immatériel et de connaissances »), et l'affirmation d'une politique publique de la numérisation au ministère de la Culture et de la Communication appuyée sur quatre institutions (la BnF, la RMN, l'Ina et le CNC).

L'Institut de France, son Chancelier, ses services administratifs, ses bibliothèques et ses académies, en charge d'une part fondamentale du patrimoine national, ne pouvaient rester indifférents à ce vaste mouvement. Et c'est tout naturellement que début 2010 l'Institut de France a, en quelque sorte, pris position, pris date.

Une demande budgétaire. L'Institut de France et ses Académies ont identifié la chance historique que pouvait constituer le Grand emprunt national (dont la répartition est encore débattue à l'heure où nous écrivons) afin de valoriser le patrimoine dont ils ont la garde. L'Institut a une légitimité naturelle à y être associé, en raison de l'immensité du patrimoine scientifique et artistique original qu'il détient et de son rôle de « parlement des savants ».

L'objectif est de porter une opération de numérisation du patrimoine et de résoudre quatre types de problèmes : le mode opératoire, la diffusion du patrimoine numérisé, les questions juridiques (encore mal connues), et le retour sur investissement.

La démarche a fait l'objet d'un premier chiffrage, évaluant à 22 millions d'euros le coût du lancement d'une première tranche de ce projet. Au-delà, une estimation de la numérisation de l'ensemble des actifs immatériels de l'Institut de France et des Académies se monte à 66 millions d'euros. Ces sommes peuvent paraître considérables. Elles sont en définitive bien modestes, ou plutôt raisonnables au regard de l'importance culturelle et artistique des actifs regroupés à l'Institut et dans les Académies. Mais le projet n'est pas seulement une demande budgétaire.



Extrait de registre de correspondance.

Une opération entrepreneuriale à vocation industrielle. C'est aussi une opération entrepreneuriale à vocation industrielle. Elle repose sur un partenariat public-privé réalisé avec le consortium Polinum, associant les PME françaises de pointe dans le domaine de la numérisation du patrimoine. Il est envisagé de mettre en place un atelier de numérisation, équipé d'un instrument destiné à traiter principalement les documents précieux et uniques conservés dans les différentes bibliothèques de l'Institut de France. L'Institut héberge une fondation qui est toute destinée à constituer un vecteur pour le projet : la fondation Empreinte.

L'Institut possède indéniablement un avantage sur les bibliothèques qui se sont déjà lancées dans des opérations de numérisation à grande échelle. Ces institutions ont plutôt songé à des solutions classiques, ne faisant que peu appel à une stratégie de « recherche et développement » en partenariat avec des industriels. Le patrimoine de l'Institut de France et des Académies regroupant aussi bien des fonds de bibliothèques et d'archives que les travaux des différentes Académies, est un patrimoine vivant, en perpétuelle évolution. Par sa richesse, sa variété, son originalité, il forme un ensemble cohérent, partie intégrante du patrimoine national. La



Les Œuvres de Clement Marot de Cahors...
- A La Haye : Chez Adrian Moetjens, 1700.



Ms. 65, Très Riches Heures du duc de Berry, XV^e siècle. Cliché CNRS-IRHT.

position originale de l'Institut, mêlant tradition et modernité, valorisation du patrimoine et projet industriel constitue une démarche inédite et pionnière.

Il faut souligner, en parallèle, que la Commission européenne finance des projets de numérisation du patrimoine et encourage la mise en place de projets à l'échelle du continent. Véritable réseau d'excellence, le réseau des Académies européennes pourrait être un moyen d'attirer son attention sur l'intérêt de l'opération entreprise, d'illustrer son caractère exemplaire et la pertinence de son extension à d'autres pays d'Europe. Ce serait le prolongement naturel de la Rencontre des Académies européennes qui s'est tenue au mois d'octobre 2007. C'est l'occasion unique de faire de l'Institut de France un des grands pôles de l'économie de la connaissance à l'échelle internationale.

Les « actifs » concernés. La richesse du patrimoine dont l'Institut de France est dépositaire, dans ses bibliothèques et les Académies est immense. La cohérence des collections conservées garantit une approche patrimoniale des objets et des documents numérisés. Les Académies, ouvrent pour leur part encore bien d'autres horizons. La pluridisciplinarité, l'excellence, la richesse et le caractère multiforme de collections uniques et vivantes sont autant d'atouts.

L'Institut est à cette heure le seul acteur ayant pour ambition de mettre en place dans le cadre d'un partenariat public-privé un service de numérisation à vocation industrielle. Cette création de valeur par la numérisation répond pleinement aux objectifs fixés par le Grand emprunt. Elle permet d'imaginer un retour sur investissement appuyé sur des partenariats de diffusion et l'expérimentation d'un modèle économique original au service du plus grand nombre.

La Bibliothèque de l'Institut de France, la Bibliothèque Mazarine, la Bibliothèque de la Fondation Dosne-Thiers et la Bibliothèque de Chantilly constituent un terrain d'expérimentation grandeur nature à un projet alternatif et complémentaire aux grandes entreprises de numérisation du patrimoine déjà engagées. Souci du patrimoine, volonté de proximité (avec les collections et ceux qui en ont la charge), exigence scientifique et respect des deniers publics sont les maîtres mots d'une expérience qui, si elle s'avère concluante, aura vocation à servir le patrimoine écrit et les bibliothèques sur tout le territoire dans leur diversité.

Olivier BOSCH
Conservateur de la bibliothèque
et des archives du château
de Chantilly
www.bibliotheque-conde.fr
Conseiller technique pour
la numérisation auprès du
Chancelier de l'Institut de France



Le Centre national du livre et sa politique de soutien au développement des collections de livres et de revues en bibliothèques

Les bibliothèques sont inscrites dans un dispositif d'aides thématiques. Il n'est pas toujours aisé d'en suivre les évolutions ni de s'en saisir à temps. Un coup de projecteur salutaire avant la fin de l'exercice 2010.

> Vers une évolution attendue du dispositif des aides thématiques aux bibliothèques

À la faveur des deux années de mise en œuvre du dispositif réformé,

celui-ci marque le pas. Dans son souhait de valoriser et renforcer le rôle des bibliothèques en tant qu'acteurs majeurs de la diffusion non marchande du livre, Jean-François Colosimo, nouveau président du Centre national du

livre (CNL), après consultation de la commission « Diffusion » et des partenaires professionnels, a décidé d'y apporter des améliorations. Celles-ci visent à mieux répondre à un double objectif : favoriser la diffusion des sec-

34 ANS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LIVRES ET DE REVUES DE LANGUE FRANÇAISE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Le produit de la redevance sur l'emploi de la reprographie instituée en 1976 pour atténuer le manque à gagner éprouvé par les auteurs, les éditeurs et les libraires, du fait du développement de la reprographie des ouvrages et des périodiques a été affecté au CNL afin qu'il soit, entre autres, redistribué sous la forme de crédits d'achat de livres auprès des bibliothèques. Cela représente l'acte fondateur qui marque le début de l'intervention continue du CNL auprès des bibliothèques qui connaîtra peu d'évolution notable jusqu'en 1991, hormis la période de transfert (1986-1992) des bibliothèques centrales de prêt (BCP) aux conseils généraux, celle de la mise en place d'un dispositif conventionnel pour les bibliothèques universitaires ou bien le plan exceptionnel d'accompagnement sur deux ans du plafonnement des rabais dans le cadre de la loi sur la rémunération au titre du prêt en bibliothèques¹.

Les années 1990 verront la naissance d'un dispositif qui a perduré jusqu'en 2008 avant que celui-ci soit recentré sous la présidence de M. Benoît Yvert.

Articulé autour de deux types d'aide – à la création de bibliothèques (construction et première année de fonctionnement) d'une part et au développement de fonds thématiques d'autre part – ce dispositif a été victime de son succès tout particulièrement s'agissant des aides à la création. Alors même que l'effet levier du concours particulier de la dotation générale de décentralisation² prouvait son plein effet, conduisant par là-même à la construction en moyenne de 20 000 m² par an de bibliothèques publiques, un déséquilibre s'est instauré entre les aides à la création et les aides thématiques, déséquilibre qui s'est fortement aggravé ces dernières années. Fort de ce constat, le CNL a souhaité réformer son dispositif en 2008 afin de remédier à cette situation, de valoriser l'approche thématique et de revenir à l'idée même de projet documentaire³ tout en redonnant à la commission « diffusion », présidée actuellement par M. Thierry Grognet, un rôle central d'expertise. Un groupe de travail a ainsi été constitué à l'hiver 2008 rassemblant des représentants du CNL, des diverses associations professionnelles et de l'Inspection générale des bibliothèques afin de proposer au conseil d'administration de l'établissement un dispositif recentré pour toutes les bibliothèques sur deux aides. Adopté en avril 2008 et mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2009, les aides à la constitution d'un premier fonds (TC)⁴ et à un projet thématique (TH)⁵ se caractérisent par des obligations nouvelles (se situer obligatoirement dans les champs documentaires du CNL, présenter l'intégralité du projet en y intégrant des ouvrages aidés à la publication⁶ par le CNL sans qu'un pourcentage en soit fixé), la mise en place d'un plancher (1 000 €) et d'un plafond (50 000 €) de subvention et l'instauration d'un accompagnement exceptionnel pouvant porter la subvention à 80 %, dans la limite de 10 % des projets déposés, celle-ci étant comprise habituellement entre 25 et 50 %.

1. Loi n°2003-517 du 18 juin 2003. www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000411828&fastPos=1&fastReqId=2028722544&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

2. Cf. Bernard Démay, « Trois procédures de financement », *Bibliothèque(s)* n°44, mai 2009, pp. 12-14.

3. Les aides thématiques du CNL ne sont pas des subventions de fonctionnement mais des aides accompagnant à des projets spécifiques de développement des collections que les budgets ordinaires ne pourraient porter.

4. www.centrenationaldulivre.fr/?Subvention-a-la-constitution-d-un

5. www.centrenationaldulivre.fr/?Subvention-a-un-projet-thematique

6. Les notices des ouvrages aidés à la publication par le Cnl sont consultables sur le catalogue du CNL : <http://cnl.bibli.fr/opac/>

BILAN 2009

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montant en M€
Auteurs et traducteurs ¹	449	456	2,96
Éditeurs hors revues ²	371	140	6,19
Revues	236	312	1,24
Organisateurs d'activités littéraires	217	218	3,72
Librairies ³	311	340	2,27
Bibliothèques ⁴	239	246	6,49
Divers diffusion ⁵	10	10	0,004
Total	1833	3 072	22,91
Total organisations professionnelles comprises	1838	3 077	26,08

+ 410 librairies labellisées « LIR », soit un total de 3 487 aides

1. dont 110 bourses aux traducteurs étrangers pour un montant de 399 397 €.

2. dont 491 aides à l'extraduction pour un montant de 818 278 € et 36 aides aux éditeurs au titre de la politique numérique pour un montant de 1 044 390 €.

3. dont 75 aides aux librairies à l'étranger pour un montant de 328 675 €, 216 aides à la valorisation des fonds en librairies (VAL) pour un montant de 1160 000 €.

4. dont 5 aides à la BnF au titre de la politique numérique pour un montant de 5 399 970 € soit pour les bibliothèques au titre des subventions thématiques : 234 aides pour un montant de 1 088 428 €.

5. dont une aide aux e-distributeurs au titre de la politique numérique pour 17 000 €.

teurs éditoriaux soutenus par le CNL et accompagner efficacement, au moyen de crédits d'achat de monographies imprimés de livres et de revues, l'effort de développement et de diversité des collections des bibliothèques.

Sans préjuger des décisions qui seront prises en fin d'année par le conseil d'administration de l'établissement, il est vraisemblable que les enrichissements porteront sur les critères d'éligibilité (présence des ouvrages aidés à la publication, abaissement différencié du plafond selon les types d'aide), sur le taux d'accompagnement des projets retenus (entre 25 et 80 %) et sur le rythme annuel de dépôt des dossiers qui passera certainement à trois dès 2011.

> Le CNL : un opérateur « partenaire » de l'ensemble de la chaîne du livre

Doté d'un budget annuel d'interventions de 26 millions d'euros en 2009,

le CNL bénéficie de taxes fiscales qui lui sont affectées : une redevance de 3,25 % sur la vente du matériel de reproduction et d'impression et un impôt de 0,20 % sur le chiffre d'affaires de l'édition, dont les éditeurs au chiffre d'affaire annuel inférieur à 76 000 € sont dispensés.

Le CNL a pour missions : d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers divers dispositifs de soutien¹ aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, e-distributeurs, traducteurs, librairies, biblio-

1. Subventions, bourses, prêts à taux zéro, etc.

Toutes les informations sur : www.centrenationaldulivre.fr

- Les aides : www.centrenationaldulivre.fr
- Les aides thématiques aux bibliothèques : www.centrenationaldulivre.fr/?-Aides-a-la-diffusion-
- Les commissions thématiques : www.centrenationaldulivre.fr/?-Commissions-thematiques-
- Les rapports d'activités et bilans : www.centrenationaldulivre.fr/?-Rapport-Bilan-
- Les manifestations soutenues : www.centrenationaldulivre.fr/?-Manifestations-soutenues-
- Le catalogue des ouvrages publiés avec l'aide du Cnl : <http://cnl.bibli.fr/opac/>

Contact : www.centrenationaldulivre.fr/?Contacts

thèques, manifestations littéraires, etc.).

Il est également un lieu de rencontres² des professionnels et du public,

2. Les lundis du CNL www.centrenationaldulivre.fr/?Les-lundi-du-CNL

d'échanges et d'actions interprofessionnels. Éditeurs, auteurs, traducteurs, bibliothécaires, libraires et personnes qualifiées sont étroitement associés aux actions qu'il met en œuvre. Plus de 250 spécialistes (écrivains, universitaires,

journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire, français et étrangers) composent les 21 commissions³ qui se réunissent en moyenne trois fois par an afin d'étudier les demandes et donner des avis sur l'attribution des aides. Il organise deux manifestations nationales : À vous de lire!⁴ et Les belles étrangères⁵.

Outre les renseignements disponibles sur le site Internet du CNL et qui seront enrichis prochainement d'outils de méthodologie, les instructeurs du bureau de la diffusion du livre sont toujours à la disposition des bibliothécaires pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets.

François ROUYER-GAYETTE
Centre national du livre
Chef du bureau de la diffusion du livre
francois.rouyer-gayette@culture.gouv.fr

3. Les commissions du CNL www.centrenationaldulivre.fr/?Commissions-thematiques

4. www.avousdelire.fr

5. www.centrenationaldulivre.fr/?Les-Belles-Etrangeres-Colombie-8

UN ACCOMPAGNEMENT SIGNIFICATIF DU CNL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Après avis de la commission « diffusion » réunie les 20 et 21 mai 2010, le président du Centre national du livre a décidé de distinguer les sept projets suivants en leur attribuant une aide exceptionnelle à hauteur de 80% de la demande :

Subvention à un projet thématique

- Amérique du Nord / BDP de l'Ardèche : projet 6999 €/aide 5 600 €
- Bande dessinée ; Littérature de jeunesse ; Littératures étrangères / Association Hors-Cadre (région Nord-Pas-de-Calais) : projet 3 500 €/aide 2 800 €
- Imaginaires et images d'aujourd'hui / Bibliothèque du Centre pénitentiaire de Ploemeur (Morbihan) : projet 2 094 €/aide 1 680 €
- Livres d'art, art dans les livres / BM de Gensac (33) : projet 2 161 €/aide 1 730 €
- Troisième âge et vieillissement ; Arts numériques ; Bassin du fleuve Sénégal : défi et développement ; Littératures asiatiques ; Poésie contemporaine ; Sciences et techniques au service de l'homme ; Villes et urbanisme dans le monde ; États et religions / Service commun de la documentation de l'Université d'Évry Val d'Essonne : projet 25 477 €/aide 20 370 €

Subvention à la constitution d'un premier fonds

- Bibliothèque municipale de Carnac (56) : projet 24 654 €/aide 19 720 €
- Bibliothèque municipale de Pleurtuit (35) : projet 44 895 €/aide 35 290 €



Parution octobre 2010

Mémento du bibliothécaire

2^e édition revue et augmentée

Rédigé par

Béatrice Coignet, Jean-François Jacques et Catherine Picard

> Sommaire

- | | |
|--|--|
| ■ Préface | ■ La gestion et l'organisation |
| ■ Le cadre institutionnel des bibliothèques | ■ Réseaux professionnels et outils collaboratifs |
| ■ La collection | ■ Annexes |
| ■ L'accueil, l'animation et les partenariats | Chiffres clés |
| | Code de déontologie de l'ABF |

« À sa lecture, on peut se rendre compte que, tout professionnel reconnu que l'on soit (ou pense être...), on a laissé de côté tel ou tel aspect depuis des années. Une jolie leçon d'humilité. »

Pascal Wagner

Collection Médiathèmes n°8
ISBN : 978-2-900177-31-0
Diffusé par l'ABIS
176 p. Prix TTC : 28 €
Parution : octobre 2010

Commande :

ABIS

31 rue de Chabrol – 75010 Paris

Tél. : 01 55 33 10 30

Fax : 01 55 33 10 31

La médiathèque Marguerite-Duras, Paris 20^e

Dernière née des nouvelles constructions du réseau parisien, la bibliothèque Marguerite-Duras en est aussi la plus grande. Espaces décloisonnés, circulation fluide, tout y a été pensé pour le confort des usagers, et notamment des personnes mal-voyantes. Depuis son ouverture en juin dernier, le succès est au rendez-vous.



Façade principale de la médiathèque, rue de Bagnolet.

> Une bibliothèque dans la ville

Le site de la médiathèque Marguerite-Duras occupe approximativement l'emplacement des communs du château de Charonne construit au XVII^e s. et aujourd'hui disparu. Pendant plusieurs années, les passants ont pu voir dans cette partie de la rue de Bagnolet, au bord de l'ancienne voie ferrée de la Petite Ceinture, et en face du café branché La Flèche d'or, un très imposant parking aérien désaffecté de plusieurs étages, couvert de tags de haut en bas.

En 2003, les élus parisiens ont décidé d'implanter à cet endroit une résidence hôtelière, des logements, un restaurant,

des locaux associatifs et une grande médiathèque, ensemble dont la réalisation a été confiée au Cabinet d'architecture de Roland Castro et Sophie Denissof. La médiathèque Marguerite-Duras, inaugurée le 9 juin dernier et ouverte au public le samedi 12 juin, représente le plus vaste équipement de lecture publique du réseau parisien avec 4 270 m² et constitue, à l'est de la commune, le pendant de la médiathèque Marguerite-Yourcenar, 3 500 m², située rue d'Alleray dans le XV^e arrondissement, inaugurée en janvier 2008.

Elle remplace la petite bibliothèque Saint-Blaise de 768 m² desservant précédemment ce quartier Porte de Montreuil-Saint-Blaise qui regroupe

environ 27 000 habitants et connaît l'une des plus fortes densités de population d'Europe.

La fête d'ouverture du 12 juin a, entre autres, proposé une animation originale : les habitants du quartier avaient été conviés à former une chaîne



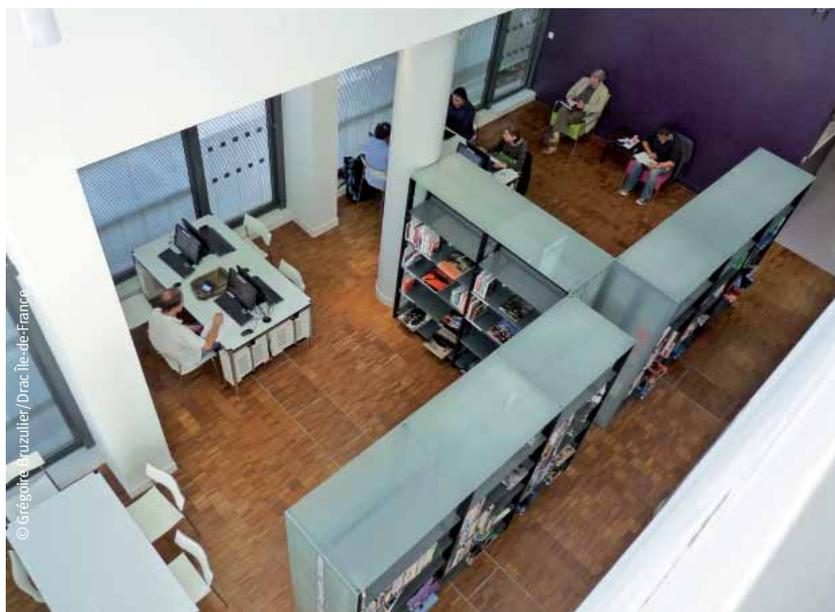
Les habitants du quartier lors de la fête d'ouverture.

humaine sur le parcours de 350 m séparant l'ancienne bibliothèque Saint-Blaise de la nouvelle média-

thèque, pour faire passer de l'une à l'autre les mille derniers livres transférés.

L'ESPACE « LIRE AUTREMENT »

La médiathèque accorde une attention toute particulière à l'accueil et à la circulation des personnes à mobilité réduite et des déficients visuels. L'établissement est doté de très nombreuses inscriptions murales en braille, tout comme les ascenseurs qui délivrent aussi des messages sonores d'orientation. Pour le public non ou mal-voyant, un long travail a été conduit, avant l'ouverture, en relation avec des associations spécialisées dans le domaine, les personnels ont été formés à l'accueil de ce public spécifique et une vaste section regroupe livres en gros caractères, livres en braille et appareils facilitant la lecture des mal-voyants.



Vue des rayons du troisième niveau depuis la mezzanine (en haut) ; vue de l'escalier principal – et de ses « fenêtres » – depuis l'escalier de la mezzanine, troisième niveau (en bas).

> Une réalisation soignée

Le parti pris architectural consiste à dialoguer avec les bâtiments élevés du secteur, les deux églises et les immeubles proches, en proposant une insertion à la fois verticale et horizontale. Les nombreuses ouvertures de l'équipement vers l'extérieur offrent à l'utilisateur de larges perspectives sur la ville, ses toits et sur la proche banlieue à partir de terrasses largement végétalisées.

La grande réussite de la médiathèque tient au soin apporté à la réalisation matérielle qui confère au bâtiment de grandes qualités de confort et d'esthétique sur les quatre niveaux qu'il développe.

Les jeux sur l'utilisation de la lumière naturelle et des différents éclairages artificiels, la remarquable isolation phonique des escaliers, des plafonds des divers espaces, et, plus étonnant encore, de l'auditorium (150 places), qui peut accueillir des manifestations à fort potentiel sonore sans gêner du tout le reste des activités de l'établissement, la variété des couleurs des murs (prune, vert sombre, jaune...) et la présence d'alvéoles, en lignes décalées, dans l'épaisseur des parois de salles : tous ces éléments contribuent à créer une atmosphère à la fois calme et chaleureuse.

Le petit patio intérieur, meublé de mobilier de jardin de couleur vive, très vite apprécié des lecteurs, fait le lien visuel entre les zones publiques et les bureaux paysagers du personnel. Le petit espace de cafétéria, situé près de l'entrée, avec distributeur de boissons, tables et chaises, a été rapidement adopté par les usagers.

> Confort des usagers

Dès l'entrée, l'utilisateur embrasse du regard une vaste partie du rez-de-chaussée, les rayonnages élégants et assez bas permettant de bien percevoir les volumes des espaces éclairés par la lumière du jour largement reçue de plusieurs côtés du bâtiment. Dans la salle de travail de 50 places, de jolies lampes, aperçues parfois par d'étroites ouvertures vitrées, purement décoratives, renforcent aussi cette ambiance apaisante. Entre les



1. Niveau bas de la médiathèque, hall d'accueil et entrée sur rue ; 2. vue plongeante sur les espaces de travail du troisième niveau depuis la mezzanine, on devine la verrière de la façade ; 3. premier niveau, patio en forme de rotonde, terrasse de lecture extérieure qui communique avec l'espace jeunesse ; 4. espace consacré aux expositions d'art au rez-de-chaussée de la médiathèque.

banques d'accueil et les rayonnages ont été insérées des zones comparables à de petits salons, avec chaises ici, chauffeuses et tables basses plus loin.

Un peu à rebours des tendances actuelles, la médiathèque Marguerite-Duras propose de vastes banques de prêt et d'accueil, qui se sont révélées très utiles lors des affluences et des inscriptions massives les premiers jours : chaque nouvel inscrit est installé sur un siège devant l'une de ces banques et se voit présenter l'équipement avant remise du guide du lecteur. Le lecteur enregistre lui-même ses emprunts au moyen de dix automates de prêt, et rend ces documents aux banques.

Les usagers bénéficient également de 350 places assises pour lire environ 350 revues et journaux. 14 postes leur permettent de consulter les catalogues des 56 bibliothèques de prêt de la Ville de Paris, et 50 postes multimédia sont mis à leur disposition.

> Une offre débordée

À côté d'une offre initiale importante d'environ 95 000 documents, trois fonds particuliers méritent d'être mentionnés : art contemporain et livres d'artistes (situé près de l'espace d'exposition), information sur l'emploi et espace d'autoformation, découverte de l'Est parisien (avec des livres, des photographies, des diapositives, des cartes postales et des revues).

Depuis son ouverture, l'équipement est un peu victime de son succès, avec 83 000 prêts enregistrés en un mois et demi, et près de 4 000 inscriptions. Il a vu ses collections de CD (15 000) et de DVD (15 000 aussi) fondre très rapidement. Cette offre doit être portée à 20 000 pour chacun des deux supports d'ici 2013. En matière de livres, on passera de 45 000 à 69 000 pour les adultes et de 20 000 à 25 000 chez les enfants, et de 520 à 1 000 pour les

méthodes de langues. Sont aussi proposés 1 500 textes lus, 1 700 partitions et des méthodes d'apprentissage musical. Soucieuse, enfin, d'ouvrir un programme de partenariats étendus (un coup d'œil sur la rubrique « Actualités » de son site permettra d'en juger), elle accueille notamment des associations d'aide aux devoirs.

La médiathèque est animée par une équipe de 51 agents et offre 43 heures d'ouverture par semaine.

Bernard DÉMAY
Drac Île-de-France



Médiathèque Maguerite-Duras
115, rue de Bagnolet – 75020 Paris
Tél. 01 55 25 49 10
www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page

Indexation collective des images et partage de collections patrimoniales en ligne. L'expérience de Flickr Commons

Emblématique de l'apport du web 2.0 aux missions des bibliothèques, Flickr permet tout à la fois de divulguer des collections et de faire bénéficier la bibliothèque des avantages des réseaux sociaux qui peuvent contribuer à documenter leurs fonds.



Vue de la Corniche à Marseille à la fin du XIX^e siècle (http://www.flickr.com/photos/library_of_congress/4211205266/).

[Corniche Road, Marseilles, France] between ca. 1890 and ca. 1900], photochrome, color. Title from identifying information provided by the Flickr Commons project, 2009. (Print not listed in the Detroit Publishing Company, Catalogue J, 1905). L'image fait partie de la collection "Nineteenth century travel views of Europe in the Photochrom print collection. Format: Photochrom prints-Color-1890-1900". Pas de restrictions de droits connues. Déposée à la Library of Congress, Prints and Photographs Division, Washington, D.C. 20540 USA. Permalien : hdl.loc.gov/loc.pnp/ppmsc.09991

Le photochrome représente une route qui longe la mer, en pleine ville. Quelques maisons dominent la côte rocheuse, leurs façades sont claires. Pas très loin du bord de la côte, se devinent des îles à la roche blanche qui reflètent le soleil. Cette image dormait dans les collections de la Bibliothèque du Congrès, sans titre ni localisation, avec une date de prise de vue approximative et quelques informations sur sa technique de production. Sa diffusion sur le site Flickr Commons a suscité une douzaine de commentaires qui ont rapidement permis aux bibliothécaires

de compléter leurs métadonnées. Les internautes ont repéré Marseille et sa Corniche et, à l'aide d'annotations, appliquées directement sur l'image, précisé les toponymes. En décidant d'utiliser un outil ancré dans les pratiques d'utilisateurs rodés au web 2.0, les responsables des institutions participant à Flickr Commons ont ainsi réussi plusieurs défis dont certains ont de quoi faire rêver les conservateurs de bibliothèques : ouvrir leurs collections à un public immense et faire participer ce public à la documentation de leurs fonds.

> Initiative stratégique

L'aventure a commencé au sein d'une petite équipe du bureau des initiatives stratégiques de la Bibliothèque du Congrès (Library of Congress, Loc) alors à la recherche de nouvelles audiences et curieuse d'explorer les nouveaux usages de partage collaboratif du Web 2.0. Ils ont travaillé en collaboration avec le Département de l'image de la Loc qui commençait à se décourager du manque d'intérêt du public pour les millions d'images numérisées pourtant librement accessibles en ligne. Ils cher-

chaient un outil de diffusion qui puisse atteindre instantanément des millions de personnes et utilise les normes et les formats en usage pour la photographie¹. L'équipe souhaitait aussi que le projet démarre rapidement. Flickr s'est imposé. Ce site web de partage de photographies et de vidéos² identifié comme un pionnier du web 2.0 était déjà utilisé par des millions d'amateurs et de professionnels de l'image à travers le monde. Le projet de Flickr Commons a été lancé le 16 janvier 2008 et aussitôt de grandes institutions à travers le monde y ont été associées pour que l'impact patrimonial puisse être démultiplié³.

Seul défaut de Flickr, son système d'expression des droits développé en direction de photographes présentant leurs œuvres en ligne ne pouvait correspondre au statut juridique de documents conservés dans les bibliothèques, les centres d'archives ou les musées qui, la plupart du temps, ne détiennent pas eux-mêmes la totalité des droits sur les images mises à disposition du public. Ainsi, la formule « Aucune restriction de droit connue » (*No known copyright restriction*)⁴ a été ajoutée.

Les objectifs étaient clairs. Il s'agissait de mettre à la disposition d'internautes qui *a priori* ne connaissaient pas la Loc, une partie de ses collections d'images photographiques libres de droits. L'intérêt était aussi de faire bénéficier la bibliothèque des avantages des réseaux sociaux. L'entrée dans Flickr permettait d'atteindre de façon instantanée une communauté habituée au système de tags, de notes et de commentaires. En exploitant le puissant

réseau social de Flickr, l'idée était de faire travailler les foules en améliorant l'identification des images (sur le web, cela s'appelle le *crowdsourcing*⁵) et de diffuser les collections bien au-delà des murs de la bibliothèque. Enfin, l'association à d'autres grands fonds patrimoniaux à travers le monde créait un vaste catalogue d'images inédit en permettant une interrogation mutualisée des collections. Le tout devait pouvoir se dérouler sans un investissement trop important en termes de financement comme de temps de travail.

Pour mettre en place le projet, la Loc a travaillé en collaboration avec l'équipe de programmation de Flickr sur la structuration des différentes bases de données. Ils ont créé une méthode de dérivation automatique du catalogage des bibliothèques (format Marc) vers les champs de la base Flickr et associé les fichiers images à leur description. La capacité de téléchargement a également été portée à 1500 photographies. L'ensemble des informations techniques est décrit avec précision sur un rapport en ligne⁶ qui indique comme coût (hors temps de travail⁷) celui de l'abonnement annuel à Flickr, soit 24,95 \$!

> Universel commentaire

Dans Flickr Commons (tout comme dans Flickr), l'utilisateur dispose de trois fonctions pour réagir aux images : les tags, les commentaires de forme libre et les notes directement appliqués sur la photographie. L'équipe à l'origine du projet s'est très vite rendue compte de la force de tous ces mots apportés au fil de leur consultation par



les internautes : indexés par la plupart des moteurs généralistes, ils sont aussi une des causes de la réussite fulgurante des Commons.

Au moment du téléchargement des photographies, chaque image est systématiquement caractérisée par trois tags⁸. Tous les autres sont ajoutés par la communauté. Flickr en limite le nombre à 75 par photographies ; la moyenne des ajouts sur Commons est de 23 tags par image. Les gestionnaires du projet ont choisi de n'effectuer qu'un minimum de corrections, même si il y a des erreurs d'orthographe ou si le terme semble n'intéresser que celui qui l'indique. Très peu de tags qui auraient pu être considérés offensants ont été enlevés⁹ et il arrive quelquefois que les termes des internautes soient ajoutés dans la base originelle à ceux de l'indexation des bibliothécaires, faisant ainsi évoluer leur thesaurus¹⁰.

Les *commentaires* ont permis d'ajouter des descriptions à d'anciennes photographies souvent muettes. De véritables « détectives historiques » contribuent à signaler des informations. Des discus-

8. Il s'agit du nom de la bibliothèque et de deux numéros machine d'identification.

9 C'est une angoisse récurrente chez les bibliothécaires et pourtant, après un an de mise en ligne, seule une petite trentaine de termes « offensifs » ont dû être supprimés. Le rapport sur les Commons signale qu'enlever les spams occupe deux heures de temps de travail par semaine.

10 Par exemple, l'expression « Rosie the Riveter » utilisée 73 fois en correspondance à une indexation de type « Women-employment » et « World War, 1939-1945 » a été intégrée dans la base de la LOC.

1. Depuis 1965, la norme IPTC (*International Press Telecommunications Council*) domine les formats de métadonnées pour la description des images. La norme XMP (*Extensible Metadata Platform*), lancée par Adobe Systems-Photoshop en 2001, est en train de la remplacer.

2. Flickr est apparu sur le Web en février 2004, en 2010 le site hébergerait plus de 4 milliards de photos. Il appartient au groupe Yahoo depuis 2005.

3. Elles étaient 16 au départ et 47 en juillet 2010. Pour les dates d'entrée dans le projet et la localisation des bibliothèques participantes, voir la liste en encadré.

4. Cette formule est inspirée du droit anglo-saxon qui a développé des pratiques autour des œuvres orphelines (*orphan works*) http://fr.wikipedia.org/wiki/%C5%92uvre_orpheline

5. Ce terme a été inventé en 2006 par deux rédacteurs du magazine *Wired*, Jeff Howe et Mark Robinson. Il s'oppose à l'*outsourcing* qui renvoie vers l'externalisation des tâches. Le *crowdsourcing*, au contraire, souligne la contribution ouverte à tous à une œuvre collective qui n'aurait pu être menée seul.

6. *For the common Good ; the Library of congress Flickr pilot project*, 30 octobre 2008. [En ligne] www.loc.gov/rr/print/flickr_report_final.pdf

7. En termes de temps de travail, il est indiqué dans le rapport qu'aucun membre du projet (une quinzaine de personnes de fonctions différentes) n'a été directement assigné sur ce travail, 222 heures ont été dédiées à la programmation technique tandis que la réflexion pour la mise en route du projet et les discussions avec Flickr ont pris environ 70 heures.

sions naissent souvent entre membres de Flickr sur ces photos sur des thèmes comme la guerre, le travail des femmes, les pratiques des grands-parents...

Les *notes* sont des annotations laissées directement sur l'image. Elles permettent d'attirer l'attention sur une partie de l'image, en commentant par exemple un acte technique, d'identifier un lieu ou d'indiquer l'identité d'une personne. Ce sont des sortes de messages graffitis qui peuvent aussi indiquer une humeur, faire des blagues. Leur prolifération pourrait saturer l'image mais ils n'apparaissent que lorsque la souris passe dessus.

> Entrez dans la danse

Les images mises en ligne sont extrêmement variées : couleur et noir et blanc, lieux, sujets et périodes diffé-

rentes. L'objectif est toujours de toucher des audiences multiples et montrer la diversité des collections des institutions¹¹. Toutes sont téléchargeables librement en haute définition, autorisant ainsi une très large gamme d'usages et une nouvelle vie éditoriale... Elles racontent notre histoire depuis la fin du XIX^e s., avec une dominante de photographies anciennes. Vie quotidienne, monde du travail, évolution des technologies, photographies de voyages ou tout simplement de vacances, portraits d'hommes et de femmes connus ou inconnus, paysages, monuments, événements historiques ou militaires, intérieurs d'habitations... Aujourd'hui *The Commons* réunit une petite cinquantaine d'institutions mais, victime de son succès, a

11. Il s'agit toujours d'extraits des collections, la totalité des corpus doit être consultée sur la base originelle.

dû faire une pause¹² pour intégrer de nouveaux sites. Vivement que d'autres institutions françaises rejoignent ce projet ! Leur intégration pourrait être plus rapide car elles bénéficieront des nouvelles expériences en cours¹³ autour de l'image, du rassemblement des collections et de leur partage.

Véronique GINOUVÈS
Phonothèque de la Maison
méditerranéenne des sciences
de l'homme
<http://phonothèque.hypotheses.org>



12. www.flickr.com/commons/register/ Voir à ce sujet le billet d'Olivier Ertzscheid, sous le joli titre d'« Embouteillage dans les nuages » sur son blog *Affordance*, en janvier 2010. http://affordance.typepad.com/mon_weblog/2010/01/embouteillages-dans-les-nuages-.html

13. Je renvoie ici au développement du portail MédiHAL (<http://medihal.archives-ouvertes.fr>) qui a été créé en février 2010 et affichait 2 312 images en juillet 2010.

Institutions participant à Flickr Commons*

*en juillet 2010. (date de participation au projet).

• Australie

Australian National Maritime Museum (2009)
Australia State Library of Queensland (2009)
Australian War Memorial (2008)
Powerhouse Museum Collection (2008)
State Library of New South Wales collection (2008)

• Canada

Musée McCord Museum (2008)

• États-Unis d'Amérique

Brooklyn Museum (2008, mais a une collection Flickr depuis 2006)
Center for Jewish History NYC (2009)
Cornell University LibraryCornell (2009)
DC Public Library (2010)
Field Museum Library (2009)
Galt Museum & Archives (2009)
George Eastman House (2008)
Getty Research Institute (2009)
Jewish Historical Society of the Upper Midwest (2010)
Jewish Women Archives (2009)
Keene and Cheshire County (NH) Historical Photos (2008)

Library of Congress (créateur du projet en janvier 2008)

Library of Virginia (2008)
Nantucket Historical Association Research Library (2009)
New York Public Library (2008)
Oregon State University Archives (2009)
Smithsonian Institution (2008)
SMU Central university library (2009)
Texas State Archives (2008)
State Library and Archives of Florida (2008)
University of Washington Libraries-Image collection (2010, mais a une collection sur Flickr depuis 2007)
Upper Arlington History UA Archives (2009)
U.S. National Archives (2009)

• France

Bibliothèque de Toulouse (2008)

• Hollande

Nationaal Archief (2008)

• Islande

Reykjavík Museum of Ljósmyndasafn Reykjavíkur (2009)

• Norvège

Bergen Public Library (2009)
Fylkesarkivet i Sogn og Fjordane (2009)

• Nouvelle Zélande

National Library NZ (2008)

• Portugal

Biblioteca de Arte - Fundação Calouste Gulbenkian (2008)

• Royaume-Uni

Imperial War Museum Collections (2009)
Llyfrgell Genedlaethol Cymru (LIGC)
National Library of Wales (2009)
London School of Economics and Political Science Library (2009)
National Archives UK (2008)
National Galleries of Scotland (2008)
National Library of Scotland (2008, mais a une collection flickr depuis 2006)
National Media Museum (2008)

• Suède

Swedish National Heritage Board (2010)

LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr. N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».

03 : Vichy, Méd., « *Il était une fois la littérature russe* » (20/11-18/12). – **06** : Nice, Bib. Louis Nucéra, « *Le jardin des Abysses* » (21/10-28/11). – **13** : Arles, Méd., « *Portrait équestre, du chevalier au cavalier, du XV^e au XIX^e siècle* » (11/09-13/11) ; Marseille, Bib. de l'Alcazar, « *Itinéraires persans, Pascal Coste, 1839-1841* » (18/09-30/10). – **18** : Bourges, Méd., « *Le dessin d'humour et la bande dessinée* » (07/09-30/10) ;



Bib. des Quatre Piliers, « *Photographies de la famille Témoin* » (18/09-30/11). – **21** : Dijon, Méd. du canal, « *Nagaland – entre interdits et fascination. Maurice Thiney* » (14/09-13/11). – **29** : Brest, Bib. d'étude, « *Le Centre de recherche bretonne et celtique s'expose* » (18/09-31/10). – **30** : Nîmes, Bib. du Carré d'art, « *Animô. Samuel Stento* » (22/10-11/12). – **34** : Béziers, Méd., « *Un grand voyageur du XIX^e siècle, Dumont d'Urville* » (18/09-14/11) ; « *L'arbre à livres de Claude Ponti* » (01/12-06/02/2011) ; Montpellier, Méd. La Gare, « *15 ans d'affiches du festival de la guitare* » (21/09-27/11). – **35** : Rennes, Méd. Les Champs libres, « *Oulipo, l'ouvrage de littérature potentielle* » (08/10-02/01/2011). – **37** : Tours, Bib. centrale, « *Jean Fourton* » (02-30/10) ; Bib. des Fontaines, « *Livre* » (01-30/10) ; Méd., « *Tours capitale du jazz. Photographies de Rémy Angell* » (04-30/10). – **44** : Saint-Herblain, Méd. Hermeland, « *Alex Varenne* » (13/09-30/10). – **45** : Orléans, BM, « *Si j'étais moi : carte blanche à Julien Bricet, graphiste du Visiteur* » (11/09-13/11). – **49** : Saumur, Bib. Saint-Macaire-du-Bois, « *Les ailes de la nature. Photographies* » (06/09-15/11). – **51** : Épernay, Méd., « *Exposition, à corps et à cri ou le jardin sauvage. Œuvres gravées de Marie Christine Bourven* » (14/09-30/10) ; Vitry-le-François, BM, « *Concours photographique 2010, un homme, une femme... un métier* » (19/10-11/12) ; « *Affreux, bêtes et méchants* » (20/11-18/12) ; « *L'espace en questions* » (19/10-13/11). – **57** : Metz, Méd. de Borny, « *Le Manga dans tous ses états* » (02-30/10) ; Méd. du Sablon, « *Bandes dessinées* » (02-27/11) ; « *Baptiste Verdoliva. Impressions* » (01/12-31/01/2011) ; Méd. de Pontiffroy, « *Clamp, les reines du Manga* » (09/11-08/12). – **60** : Beauvais, Méd., « *Chopin à Paris* » (07/09-31/12) ; Chantilly, Bib. du Château, « *Louis Monier, portraits d'académiciens* » (03/11-02/01/2011). – **62** : Calais, Méd., « *Enigmes et polars* » (19/10-13/11). – **63** : Clermont-Ferrand, Bib. des STAPS, « *Photographies de Jean-Louis Fernandez* » (01/09-29/10). – **67** : Sélestat, Méd., « *L'îlet des canards, mémoires de chantier. Photographies de Philippe Lutz* » (12/10-06/11). – **69** : Lyon, Bib. Saint-Jean, « *Il était une fois... l'univers des contes traditionnels revisité par Chrystelle Desmurger* » (01/09-30/10) ; Bib. de La Part-Dieu, « *Le Chant de David : les psaumes en vers français (XVI^e-XVIII^e siècles)* » (18/09-31/12) ; Bib. du Bachut, « *Les Bibliothèques font leur cirque ! Bouillie de clowns (exposition)* » (05/10-13/11). – **75** : Paris, Bib. des arts décoratifs, « *Les utopies des années 60* » (21/09-24/12) ; Bib.



Aimé Césaire, « *Entre ombres et lumières* » (01-30/10) ; Bib. Château d'eau, « *Alphabet city* » (23/09-11/11) ; Bib. Claude Lévi Strauss, « *Igor Feuillette* » (01-30/10) ; Bib. Faidherbe, « *Musiciens des rues de Paris. Photographies de Gérard Valette et peintures de Samaya Vêretout* » (05/10-20/11) ; Bib. Forney, « *Cent pour cent bande dessinée ; cent auteurs revisitent 100 chefs d'œuvre de la BD* » (24/09-08/01/2011) C ; Bib. Hélène Berr, « *12x12, Soldes, exposition de Marc Borgers* » (26/10-27/11) ; BnF, Site François Mitterrand, « *France 14* » (30/09-21/11) ; « *La France de Raymond Depardon* » (30/09-09/01/2011) ; « *La collection Villemot* » (05/10-28/11) ; « *Hans Hartung, estampes* » (12/10-16/01/2011) ; BnF, Site Richelieu, « *Primitifs de la photographie. Le calotype en France, 1843-1860* » (19/10-16/01/2011) ; Bib. de l'Arsenal, « *La Bastille ou l'enfer des vivants* » (09/11-13/03/2011) ; Bib. de l'Opéra, « *Rolf Liebermann* » (14/12-13/03/2011). – **76** : Le Havre, Bib. Armand Salacrou, « *Du Havre... au-delà des mers. Explorateurs, voyageurs et négociants, XVI^e-XX^e siècles* » (02/10-31/12) ; Yvetot, Méd. Guy de Maupassant, « *Le voyage en Orient* » (02-27/11). – **77** : Meaux, Méd. Luxembourg, « *L'Europe à table. Photographies d'Anne Testut* » (02-30/10) ; « *Les mots de la gourmandise. Exposition des éditions Boldoni* » (02-30/10) ; « *Regards documentaires* » (02-27/11) ; Méd. Chenonceau, « *La gourmandise, le plaisir de manger, les émotions du goût* » (02-27/11) ; « *Gourmandise et santé, un plaisir à partager* » (05/11-31/12) ; Melun, Méd. et Archives de l'Astrolabe, « *Drôles de dessins. Collection André Bouvet* » (06/07-17/11). – **78** : Saint-Quentin-en-Yvelines, Méd. Antoine de Saint-Exupéry, « *Camille Toutée-Bonhomme, sculptures, gravures et peintures* » (03/11-31/12). – **80** : Amiens, Bib. Louis Aragon, « *Chopin à Paris, l'atelier du compositeur* » (08/11-04/12) ; « *Calligraphie : Zobeir Moradi, Marc Dupouy, Michel d'Anastasio...* » (09/11-10/12) ; BU, « *Jules Verne : savoir rêver, savoirs rêvés* » (02/11-29/01/2011). – **81** : Albi, Méd. Pierre-Amalric, « *Le goût de la Renaissance italienne. Les manuscrits enluminés de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi* » (15/09-31/12). – **87** : Limoges, BFM, « *Robert Margerit : l'écrivain et ses doubles* » (07/10-20/11) ; « *Images de musiciens* » (12/10-11/12). – **92** : Rueil-Malmaison, Méd., « *Jeux de lettres, Albert Boton* » (05-30/10) ; « *Encres et écritures, Frederick Tristan* » (05-30/10). – **93** : Épinay-sur-Seine, Méd. Jules-Vallès, « *L'enfance dans le regard de Willy Ronis* » (02/10-06/11). – **94** : Vitry-sur-Seine, Bib. Nelson Mandela, « *Romanciers d'Afrique du Sud* » (05/10/04/11) ; « *Herbarius 2059 : un herbier du XXI^e siècle, réalisé par Miguel Chevalier et Jean-Pierre Balpe* » (04/11-04/12) ; « *Les plus beaux livres 2010, sélection de livres remarquables* » (06/12-03/01/2011).

© Rémy Angell



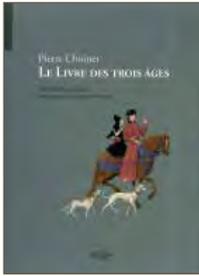
Daunik Lazro.

« *Les mots de la gourmandise. Exposition des éditions Boldoni* » (02-30/10) ; « *Regards documentaires* » (02-27/11) ; Méd. Chenonceau, « *La gourmandise, le plaisir de manger, les émotions du goût* » (02-27/11) ; « *Gourmandise et santé, un plaisir à partager* » (05/11-31/12) ; Melun, Méd. et Archives de l'Astrolabe, « *Drôles de dessins. Collection André Bouvet* » (06/07-17/11). – **78** : Saint-Quentin-en-Yvelines, Méd. Antoine de Saint-Exupéry, « *Camille Toutée-Bonhomme, sculptures, gravures et peintures* » (03/11-31/12). – **80** : Amiens, Bib. Louis Aragon, « *Chopin à Paris, l'atelier du compositeur* » (08/11-04/12) ; « *Calligraphie : Zobeir Moradi, Marc Dupouy, Michel d'Anastasio...* » (09/11-10/12) ; BU, « *Jules Verne : savoir rêver, savoirs rêvés* » (02/11-29/01/2011). – **81** : Albi, Méd. Pierre-Amalric, « *Le goût de la Renaissance italienne. Les manuscrits enluminés de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi* » (15/09-31/12). – **87** : Limoges, BFM, « *Robert Margerit : l'écrivain et ses doubles* » (07/10-20/11) ; « *Images de musiciens* » (12/10-11/12). – **92** : Rueil-Malmaison, Méd., « *Jeux de lettres, Albert Boton* » (05-30/10) ; « *Encres et écritures, Frederick Tristan* » (05-30/10). – **93** : Épinay-sur-Seine, Méd. Jules-Vallès, « *L'enfance dans le regard de Willy Ronis* » (02/10-06/11). – **94** : Vitry-sur-Seine, Bib. Nelson Mandela, « *Romanciers d'Afrique du Sud* » (05/10/04/11) ; « *Herbarius 2059 : un herbier du XXI^e siècle, réalisé par Miguel Chevalier et Jean-Pierre Balpe* » (04/11-04/12) ; « *Les plus beaux livres 2010, sélection de livres remarquables* » (06/12-03/01/2011).

* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.



En écho



Pierre Choinet, *Le livre des Trois âges*, Facsimilé du manuscrit. Édition critique de Lydwine Scordia, PURH (Publications des universités de Rouen et du Havre), 2009, 268 p., ill., 21x29,7 cm, ISBN 978-2-87775-459-0

Ce très beau manuscrit enluminé, rédigé vers 1480 par un « médecin-astrologue » de Louis XI, entame avec cette édition une deuxième vie de

plein jour après avoir passé trois siècles et demi aux oubliettes de l'Histoire, et connu pour deux-cents années supplémentaires la pénombre de collections prestigieuses privées et publique. Entré vers 1850 dans celle d'Ambroise Firmin-Didot, acheté en 1878 par Auguste Lesouëf, il sera légué à l'État en 1913 par les héritiers de ce dernier. Il figure aujourd'hui dans les fonds de la BnF.

Ce n'est donc pas par Gallica, ni par aucune autre bibliothèque numérique, mais bien via l'édition « papier » que nous parvient, et de belle façon (saluons ce rare effort, les presses universitaires se signalant trop souvent par des maquettes sinistres plutôt que par le soin apporté à la présentation de leurs productions), ce mince manuscrit de 19 folios (38 pages), intégralement reproduit en son format dans la section centrale de l'ouvrage.

Cet *unicum*, « un poème moral, mâtiné d'un traité d'éducation, voire d'un miroir au prince » dont l'aspect protéiforme pouvait être déroutant, est présenté sous toutes ses coutures par Lydwine Scordia. Enseignant l'histoire médiévale à Rouen, ses recherches portent plus précisément sur les idées et les croyances politiques à la fin du Moyen Âge ; on la sent fascinée par cet ouvrage méconnu, à proportion sans doute du dédain avec lequel le traitèrent les savants qui l'avaient approché. Son historiographie « mince et dévalorisante » manifeste une exigence peut-être excessive et sans doute révolue ; ce livre lui semblait d'une « lecture bien légère pour les philosophes, d'une langue trop malmenée pour les littéraires, trop moralisant pour les historiens ». Et, avec tout l'intérêt que sait lui apporter une étude fouillée qui passe au peigne fin la description du manuscrit, l'auteur et sa culture, et analyse en détail les thèmes structurant, en délie les nœuds les plus subtils, en détache les strates nombreuses pour un poème d'à peine 621 vers, on devine que ce *Livre des trois âges* capte

d'abord l'attention par les 12 miniatures du Maître de l'échevinage de Rouen, et avant tout par les quatre chasses somptueuses qui, dit leur exégète, soutiennent la comparaison avec celles des *Très riches heures du duc de Berry* et du *Livre de la chasse* de Gaston Phébus. C'est pourquoi un cahier iconographique suit la transcription du poème donné en deux colonnes avec sa traduction en français moderne, cahier qui reprend en les agrandissant, et assortis de commentaires, des détails détournés de chaque miniature, multipliant encore le plaisir des yeux.

Toutefois, ces peintures suivant pour la plupart le texte de près – ce qui n'est pas toujours le cas –, renvoient aussi bien au long commentaire d'un texte qui tout en nous plongeant au cœur d'une époque précise sait encore nous parler. S'il s'agit de préparer le roi à la mort – et l'on comprend que le salut de l'âme d'un Louis XI à l'agonie nécessite bien des rappels pratiques propres à préparer son examen de conscience –, il s'agit tout autant d'attirer l'attention de son dauphin, le futur Charles VIII, sur la bonne conduite du royaume. Cette double adresse fait de « cet objet d'art exceptionnel » un « meuble à secret dont la belle apparence cacherait l'essentiel » selon l'heureuse expression de Lydwine Scordia. Ainsi la thématique annoncée des âges de la vie (où la vieillesse, dans ce contexte, est particulièrement importante) est-elle fauillée d'une description du corps politique selon un double registre métaphorique : la métaphore organiciste classique où il est comparé au corps, et qui instille une méfiance anti-nobiliaire, et la métaphore pastorale qui prône la concorde entre les différents états de la société tout en invitant à la modération dans la conduite de l'impôt. Et puisque, parmi de judicieuses et nombreuses notices, glossaire, index, l'on trouvera une liste des « phrases d'allure proverbiales », ne laissons pas s'échapper celle-ci qui pourrait avoir quelque avenir : « *Une fois l'an, fait bon ses brebis tondre / En la saison, sans du cuir escorcher* ».

Cette très belle réalisation met ainsi à portée de tous un « manuscrit plaisant à lire et à regarder : court, divers, très illustré (...) attrayant pour aborder des sujets graves » et, on le voit, justifie pleinement par ses échos actuels la vaste et difficile entreprise de conservation et de valorisation du patrimoine dont ce dossier témoigne.

Philippe LEVREAUD

Les bibliothèques dans le monde



Bibliothèques en Limousin. 24 ans de constructions, Drac Limousin/Ministère de la Culture et de la Communication, 2010, 188 p., 12x17 cm, ill., ISBN 978-2-11-099346-5

Grange aménagée, écoles ou ateliers municipaux réhabilités, maisons de ville ou de village, ancienne halle, mais aussi grands bâtiments d'architectes bien connus (Pierre Riboulet), ce sont 50 établissements qui, en 24 ans, ont vu le jour ou entamé

une deuxième vie dans cette région essentiellement rurale et ouvrière, dont nos meilleurs écrivains ont dit la rudesse et marqué le retard pris sur une Histoire qui s'emballait *ailleurs*. Ce livre présente chacune de ces réalisations en double page et c'est déjà un plaisir que de voir prendre corps cet ensemble de réalisations dont beaucoup, modestes par la taille, sont d'autant plus riches de sens. Mais cette publication donne en outre un remarquable tableau de la politique nationale qui a sous-tendu ce maillage du territoire, dressé par des acteurs essentiels : rappel du dispositif de la DGD et du rôle du

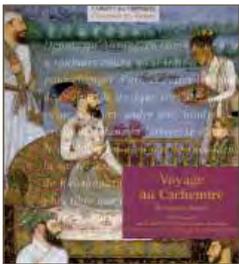
« concours particulier » et de son évolution par Evelyne Ratte, préfet de région, et Georges Perrin, doublé d'un rapide aperçu de l'histoire de la construction des bibliothèques en France par Hélène Caroux et d'un témoignage de Marc Germain. Un intéressant graphique des crédits alloués de 1986 à 2009 montre un effort concentrique qui s'est d'abord grossièrement étendu de la Haute-Vienne à la Corrèze pour atteindre la Creuse et met en évidence l'effort des deux derniers exercices. Une dernière partie donne longuement la parole aux acteurs locaux avec des aperçus sur la question de la coopération, enjeu primordial dans une région de faible densité (Lydie Valero, Drac) et celle du 1% artistique (Jérôme Felin, conseiller arts plastiques). Elle se

conclut avec une longue table-ronde associant bibliothécaires (parmi lesquels Agnès Gastou et Daniel Le Goff), architectes, élus et usagers où se déploie un large éventail des questions qui font le quotidien des professionnels des bibliothèques et de la lecture publique. Mis à disposition gratuitement par la Drac du Limousin, ce petit livre, instrument de communication pour les uns, sera pour les autres un excellent outil de présentation du monde des bibliothèques : n'hésitez pas à le demander¹.

Louis CONILH

1. Contacter Josiane Pradoux à la Drac Limousin : josiane.pradoux@culture.gouv.fr / Tél. 05 55 45 66 07.

Premiers pas



François Bernier, *Voyage au Cachemire*, éd. illustrée ss la dir. d'Amina Taha Hussein-Okada, éd. Carnets des Tropiques, coll. « L'invention des voyages », 2009, 96 p., 51 ill. coul., 21x24 cm, ISBN 978-2-9534667-0-6



(Projet de couverture).

Tant de jeunes éditeurs se lancent avec pour seul viatique un grand désir de faire partie de la famille – il faut bien que servent les études – qu'il est heureux que l'on ait à saluer la naissance d'une maison qui repose sur un véritable projet éditorial. Isabelle Pasquet n'est certes pas née de la dernière pluie... Transfuge des éditions Nathan, elle a créé Carnets des Tropiques il y a quelques mois seulement pour publier des textes anciens et rares de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « littérature

de voyage », avec l'idée de les illustrer d'œuvres du temps – peintures, gravures, aquarelles, photographies... – sélectionnées par des spécialistes et d'enrichir le tout d'un ensemble de mises au point contextuelles.

Bernier, médecin qui, parti de Marseille en 1656, traversa la Palestine, la haute Égypte, la mer Rouge et le golfe Persique pour débarquer à Surate en 1658, se fit engager par un prince moghol, puis dans la suite du nouvel Empereur, Aurangzeb qu'il accompagna avec sa cour vers sa villégiature au pied de l'Himalaya avant de poursuivre par le Bengale, le royaume de Golconde, et de retrouver la France après douze années de voyage. L'importance des voyages de Bernier est bien connue : sa relation est reprise dans *l'Histoire générale des voyages*, la vaste compilation de l'Abbé Prévost, et le texte intégral a été republié par Chandeigne en 2008. Les neuf longues lettres qui en ont été extraites ici sont tirées du second tome des *Suites des Mémoires du Sieur Bernier sur l'Empire du Grand Moghol* ; elles détaillent dans une langue simple et savoureuse (orthographe modernisée) l'épisode de la longue marche (infernale) à la

suite d'Aurangzeb de Delhi au « Paradis terrestre des Indes ». Elles sont précédées d'une suite de quelques notes brèves (sur l'auteur, l'Inde et Louis XIV, les grands Moghols, les arts à la cour moghole, le Cachemire) et enrichies de citations, notes et commentaires marginaux tirés de récits contemporains d'autres voyageurs, notamment Thévenot ou Chardin que Bernier rencontra à Surate.

L'illustration, somptueuse et remarquablement imprimée, a été confiée au conservateur en chef au musée Guimet, en charge des collections d'art indien. Une cinquantaine de miniatures mogholes ponctue l'ouvrage, agréablement réparties en tous formats, de la pleine page à la vignette, parfois détournées. Leur utilisation dans une maquette fort élégante confère au *Voyage au Cachemire* un caractère très séduisant, donne le ton de la collection qui repose sur un équilibre réussi entre érudition et vulgarisation, et place cette publication à mi-chemin entre le livre d'art et le livre documentaire.

Mais les projets de Carnets des Tropiques témoignent également de l'exigence scientifique qui sous-tend son entreprise. Prévue pour paraître au premier semestre 2011, la *Cosmographie universelle selon les Navigateurs tant anciens que modernes* de Guillaume Le Testu, conservée au Service historique de la Défense, Bibliothèque de l'armée de terre à Vincennes¹, est un témoignage du savoir-faire des cartographes de la célèbre « école de Dieppe ». Cette co-édition avec le ministère de la Défense reproduira le manuscrit en reprenant l'intégralité des cartes, auquel s'adjoindront une présentation et un volumineux appareil critique de 130 p. par Frank Lestringant, seiziémiste professeur de littérature de la Renaissance à l'Université de Paris-Sorbonne. Suivra *Le voyage au royaume du Tonkin* d'Alexandre de Rhodes, un texte du XVII^e s. présenté par Nguyen Tan Hung et illustré de peintures vietnamiennes. Un éditeur à suivre avec attention tout au long de ses pérégrinations dans le temps et dans l'espace.

Pierre DANA

1. Sur les bibliothèques et centres de documentation du ministère de la Défense, voir : Jean-Philippe Lamy, « La Défense en mouvement », *Bibliothèque(s)* n°47/48, déc. 2009, pp. 100-104.

Boîte à idées, boîte à outils



Dictionnaire du cinéma populaire français, ss la dir. de Yannick Dehée et Christan-Marc Bosséno, Le Nouveau monde éd., 2009, 896 p., ill. coul., 19,5 x 28,5 cm, ISBN 978-2-84736-460-6

Alors que la sociologie légitime chaque jour davantage l'enterrement de la culture légitime, il fallait donner à la culture dite « populaire »

un miroir dans lequel elle puisse à son tour se présenter sous un profil ressemblant. Rien ne vaut à cet effet le coup de peigne d'un ordonnancement encyclopédique qui satisfasse le regard savant tout en préservant épis et accroche-cœurs. Le cinéma, qui s'exhiba d'abord dans des baraques de foire, se prête certes mieux que la littérature à cet exercice qui requiert certaine virtuosité.

Populaire de naissance, donc, le cinéma peut encore l'être par son public, son succès, son sujet, son décor, ses figures identificatoires, mais aussi son image et sa médiation. Populaire, le cinéma peut l'être ou le devenir, par destin ou par décret. Un dictionnaire, ce sont des entrées, une encyclopédie, les couloirs du discours et les chicanes des repères. Intelligemment orchestré, ce volumineux ouvrage qui débute avec René Clair (*À nous la liberté*) et s'achève avec Zola embrasse donc largement mais avec finesse, multipliant les entrées transversales. Pourtant, on va le voir, aucun de critères n'est à lui seul et à coup sûr l'indice du caractère « populaire » de ce qu'il désigne. Les succès au box-office sont eux-mêmes de natures fort différentes : obtenu par construction, il cerne assez

bien son objet (il est dommage que ne soit pas rappelé que *L'as des as* fut précisément au cœur d'une énorme polémique à deux étages : cinéma populaire français contre cinéma américain, cinéma d'auteur contre cinéma populaire), mais obtenu par surprise, ses contours deviennent flous. Quoi de commun entre *Trois hommes et un couffin*, *Être et avoir*, et *Microcosmos* ? Les réalisateurs retenus tiennent aux deux bouts du spectre (de Truffaut à Max Pécas et Émile Couzinet, en passant par Jean-Pierre Mocky), les acteurs fétiches peuvent élarger à tous les registres (Belmondo, Gabin), mais les entrées « familles » (de Caunes, Trintignan) sont plus inattendues, et révélatrices. Plus originales sont les tranches thématiques : personnages types (le gendarme, le con, le professeur, la prostituée), les lieux (l'aéroport, la Côte d'Azur... mais nous aurions volontiers ajouté le camping, le bal ou la fête foraine...), les thèmes (le documentaire animalier), mais aussi ce qui concerne la production (Armedia, Pathé), la critique (Chapier, Charenso), l'économie, les techniques (l'écran large), les faux-amis même (le cinéma pornographique, « populaire dans les esprits, moins dans les faits)... Tout un réseau se tisse et les éléments disparates, à défaut de définir une essence, esquissent un champ de façon assez convaincante : il y a des *signes* du « populaire », et ce sont ceux assez régulièrement qu'on lui assigne de l'extérieur, d'un lieu assurément plutôt surplombant. Entreprise risquée mais intéressante, ce dictionnaire mérite d'être salué (c'est tout de même sa deuxième édition)... et d'être amélioré au fil de ses éditions.

Pierre DANA

Histoire du livre, livres d'histoire



François Maspéro et les paysages humains, collectif, dir. Bruno Guichard, Julien Hage, Alain Léger, La fosse aux ours, coll. « À plus d'un titre », 2009, 336 p., 17 x 22 cm, ill., ISBN 978-2-35707-006-6

C'est à bien des titres, en effet, qu'il faut saluer l'hommage que Pierre-Jean Balzan rend, avec ses éditions La fosse aux ours, à

celui qui incarne mieux qu'aucun autre ces années soixante et soixante-dix du siècle 20 où la curiosité, l'ouverture sur le monde, l'engagement, l'espoir, l'utopie n'étaient ni des gros mots ni des slogans mercantiles, où la lecture enfin reposant sur une volonté de comprendre trouvait en l'action militante son prolongement naturel. Ce volume collectif enchaîne treize témoignages sur l'homme, une « brève histoire des librairies et des éditions Maspéro » (Julien Hage) situant sa place dans l'histoire de l'édition, un catalogue complet des collections qui dit à lui seul ce que fut cette époque qui l'a rendu possible, mais aussi six entretiens et une étude de son œuvre d'écrivain par la revue *La femelle du requin*. C'est donc bien le portrait d'un homme qui est ici proposé, et le profil d'une vie qui excède l'œuvre de libraire-éditeur auquel

on la réduit souvent, tant elle s'identifia à ces deux décennies emblématiques autant qu'antinomiques à notre présent pour lequel elles figurent, c'est selon, une sorte d'âge d'or ou un parfait repoussoir. Mais il est vrai que La joie de lire comme les éditions Maspéro étaient, inversement, le reflet d'une personnalité qui ne sépare pas la pensée de l'action. Une pensée trop éprise du réel pour se satisfaire d'une attitude dogmatique se traduit par un pragmatisme à toute épreuve. La librairie comme les éditions reposaient sur cette idée qu'il faut, pour faire un monde habitable, le connaître, et pour ce faire se donner les moyens de s'informer sans s'en remettre à des sources intéressées : « Parce qu'on n'a pas de mot d'ordre, parce qu'on ne représente pas un parti, parce qu'on a différentes opinions, à ce moment-là on est tout juste un librairie d'information... » est-il dit dans *Les mots ont un sens*, film de Chris Marker. Maspéro a voulu une librairie-bibliothèque, et c'est encore ainsi qu'il a appelé sa fameuse collection « la petite bibliothèque Maspéro ». Écrivain, lecteur, éditeur, libraire, diffuseur à l'image du colporteur qui lui servait d'enseigne, et donc, en quelque sorte le comble du bibliothécaire, jusqu'au suicide commercial : il a été à lui seul la chaîne du livre comme personne. Une chaîne au service de la liberté.

Philippe LEVREAUD

Contes d'automne



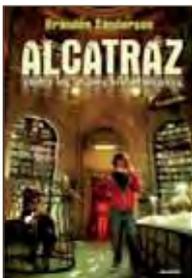
Sophie Divry, *La cote 400*, Les Allusifs, 2010, 74 p., 12x20 cm, ISBN 978-2-923682-13-6

La note liminaire « Sur l'auteur » en forme de « J'aime / J'aime pas » précise pour conclure : « Je n'aime pas acheter un livre sans savoir ce qu'il y a dedans. » Exécutons-nous, donc : une bibliothécaire tombe, à l'embauche en son sous-sol, sur un lecteur qui s'est laissé enfermer – « la bibliothèque attire les fous ».

Plutôt que de le chasser, elle réveillera le malheureux en ouvrant grand la douche froide de ses rancœurs.

Ce roman bref, comme les affectionne les Allusifs²¹, est pourtant fort lesté et non moins investi. Une citation de Didier Anzieu prévient : « La lecture est avec l'amitié, une contribution des plus sûres au travail de deuil » qui suit la dédicace « à toutes celles et à tous ceux qui trouveront toujours plus aisément une place en bibliothèque qu'en société... ». À l'image donc de la cote 400, déplacée, vidée, devenue la dent creuse du savoir où notre bibliothécaire s'agace à passer la langue, cette nouvelle est un mont-de-piété où s'entassent les observations d'un quotidien frustré, l'écœurement au spectacle du cours du monde et l'expression exaspérée de désirs enfouis. Notre « taylorisée de la

21. Cf. Philippe Levreaud, « Les Allusifs, furet transatlantique » *Bibliothèque(s)*, n° 43, pp. 73-75.



Brandon Sanderson, *Alcatraz contre les infâmes bibliothécaires*, éd. Mango-Jeunesse, coll. « Grand format », 2010, 312 p., 22x15 cm, ISBN 978-2-7404-2663-0

Une fois n'est pas coutume, un roman pour la jeunesse (qui n'a pas reçu le prix Sorcières) se retrouve dans cette rubrique. Il faut dire que le titre avait de quoi me faire tiquer : infâmes ?

Nous ? Il ne m'en fallait pas plus pour délaïsser la lecture de nos chers « Médiathèmes » afin d'aller voir de plus près pourquoi ce Sanderson, jeune auteur de *fantasy*, titulaire d'un master d'écriture créative (sic), nous faisait un tel procès.

D'un point de vue stylistique, le roman se laisse lire sans déplaisir : le procédé narratif est assez original et l'humour omniprésent. L'auteur se joue des codes du roman d'aventure en détournant la fâcheuse pratique qui consiste à tenir en haleine les lecteurs par des coups de théâtre de fin de chapitre et des promesses de rebondissements plus ou moins tenues. Il ne se prend pas au sérieux sur ce point, dévoile constamment avec ironie les ficelles du procédé et l'effet est plutôt sympathique. À première vue donc, un honnête roman pour pré-ados assez drôle.

Là où l'affaire se corse, c'est sur la révélation contenue dans le récit. Collègues bibliothécaires, ce livre vous le dit, nous sommes les maîtres du monde et ne le savions même pas... En tout cas du Chut-land, où nous dissimulons l'existence de

culture » n'a d'autre exutoire que de songer fantasmatiquement à « la nuque de Martin », un jeune chercheur qui n'en a cure et, l'ingrat, s'éclipse trop souvent dans une BU voisine. Et, donc, de s'épancher.

Ce « roman » – plutôt un monologue dont on devine qu'il a été écrit pour le théâtre et auquel il reviendra sûrement – est en quelque sorte le *Caméra-café* des bibliothécaires. On y mouline allègrement l'histoire de la bibliothéconomie – de Gabriel Naudé, « un petit gars très bien », et Melvil Dewey, un monomane ethnocentré, à Eugène Morel, qui n'en reviendrait pas –, les problématiques professionnelles – cotation, accueil, hiérarchies des secteurs (jusqu'aux secteurs maudits : « le bâton merdeux » des sciences de la vie), pyramide statutaire, politique documentaire (absence de), typologie des usagers, la démocratisation culturelle – et quelques fixations – Maupassant, Beauvoir – sur le mode « marabout-bout-de-ficelle »... C'est, à la fin, un petit noir bien serré : « Chaque jour passé ici est un pas vers la tombe (...) Ça me déprime. La seule chose qui me console, c'est d'être entourée de gens aussi déprimés que moi. »

À la lueur de ses percutants démontages de l'éco-tartuferie pour *La décroissance*, c'est bien la biblio-tartuferie qui est ici passée par les armes de cette jeune journaliste grimée pour l'occasion en « vieille bibliothécaire » rancie sous le harnais. Un masque qui tient au visage.

Philippe LEVREAUD

continents inconnus, façonnons les esprits par la sélection des lectures, et ambitionnons la prise de contrôle totale de l'univers. Sans parler de nos pouvoirs divers (que j'essaie de mettre en pratique depuis ma lecture, en vain à ce jour, mais je vous tiens au courant) et de notre aspect horrifiant de vieux bonhomme poussiéreux ou de virago à chignon et lunettes (tout à fait nous). Malheureusement, le gamin nommé Alcatraz, qui a la méchante manie (en fait un pouvoir précieux, ben voyons...) de tout casser autour de lui, va se liquer avec quelques autres énerguemènes pour nous mener la vie dure.

Aussi je vous le dis, notre temps est compté alors que nous n'avions même pas encore pris conscience de notre importance et de notre fabuleux pouvoir. Nos collègues américains, chez qui le livre est sorti en 2007, ont peut-être eu assez d'avance pour profiter de cette découverte et asservir la population outre-atlantique (cette hypothèse laisse songeur si on revoit l'actualité de ces trois dernières années), mais pour nous, pauvres Français, il est peut-être déjà trop tard, dommage... En tous les cas, j'aimerais bien savoir quel traumatisme a vécu Sanderson dans les bibliothèques pour nous dépeindre ainsi et vous conseille avant tout de vous méfier de chaque ado entrant dans vos établissements (pour ceux que ce public n'a pas encore rendus paranos) : c'est peut-être lui qui anéantira votre carrière de maître du monde ! Mais que fait l'ABF ?

Anne VERNEUIL



Histoire et civilisation du livre – V, Droz, 2009, 424 p., ISBN 978-2-600-01315-4

Le dossier

« Une capitale internationale du livre : Paris XVII^e-XX^e siècle » qui compose pour moitié cette nouvelle livraison amplifie le travail effectué par Frédéric Barbier pour l'exposition « Paris, capitale des livres¹ » auquel il fait écho. Un panorama des XVII^e et XVIII^e s. (J.-D. Mellot et S. Juratic), cinq contributions sur le XIX^e s. (les imprimés, un éditeur – Charpentier –, la presse, la librairie et la représentation de Paris dans la littérature du temps)... Malgré une nouvelle intervention d'A. Cerisier sur le centenaire de Gallimard, le XX^e est de nouveau réduit à la portion congrue. PL

1. Cf. *Bibliothèque(s)*, n° 39, pp. 78-79.



Christophe Deschamps, *Le nouveau management de l'information. La gestion des connaissances au cœur de*

l'entreprise 2.0, Éd. Fyp, coll. « Entreprise », 224 p., ISBN 978-2-916571-29-4

Comment l'irruption d'Internet et d'émergence d'outils collaboratifs affectent-ils le monde du travail où la gestion de l'information a pris une importance accrue ? De nouvelles tendances de management s'efforcent de tenter d'articuler intelligence collective et gestion des connaissances personnelles. Ce petit ouvrage aborde simplement et clairement ces questions qui ne laisseront pas insensibles les professionnels de l'information plongés au cœur de cette révolution. RC

francophones d'architecture, d'urbanisme et de paysage : réseaux et partenariats, perspectives » (Villeneuve d'Ascq, juillet 2008) : réseaux documentaire universitaires (F. Blin) ; partenariats francophones – défense et stratégie de la langue française (R. Savard), partenariat et coopération (D. Arot), coopération Nord-Sud (M.-C. Germanaud), Cobiac (M. Ulpat) ; présentation de divers réseaux de coopération et politique partenariale des centres de diffusion architecturale dans le monde francophone (Suisse, pays du Maghreb, Bénin, Liban, Viet-Nam). Un précieux outil. PL

Versant théorique, une curiosité : la section introductive de conseils aux auteurs (savoir créer, vendre « intelligemment », se vendre, se protéger). À lire par désœuvrement, de préférence à plusieurs à la pause café et, pour les intéressés (les auteurs en herbe) à manier avec prudence... Ex. rubrique « créativité » : « Lorsque l'illustrateur est ainsi parvenu à livrer sans pudeur l'essence la plus intime de lui (*sic*), l'atmosphère qui va se dégager de son style va créer tout naturellement son monde... Hum !... PL



Collaborations Nord-Sud. TIC et bibliothèques, ss la dir. de Sabine Noël, PUB, coll. « Lecteurs-Bibliothèques-

Usages nouveaux », 2010, 136 p., ISBN 978-2-86781-580-5 / ISSN 1275-0522

Les TIC ont donné naissance à de nouvelles formes de coopération et renouvelé les modalités d'échanges dans un souci accru d'effacer les effets de la domination culturelle. Mais l'accès au réseau câblé reflète les inégalités économiques et accroît la fracture numérique. Cette série de réflexions et de comptes rendus d'expérience (au Burkina-Faso, en Guinée, au Mali...) sont autant de rappels à la lucidité dans ce grand songe éveillé dans lequel versent trop souvent les nouveaux colons du numérique. Bibliothèque(s) dans son n° 40 (oct. 2008, pp. 58-60) avait donné un compte rendu de ce 15^e colloque « Profession bibliothécaire » (Bordeaux, 3/04/2008), en voici donc les actes. PL



Hervé Glevarec, *La culture de la chambre. Préadolescence et culture contemporaine dans l'espace familial,*

Département des Études, de la prospective et des statistiques, coll. « Questions de culture », 184 p. ISBN 978-2-11-097540-9

Enfin une étude sur les 7-13 ans qui tente de produire un modèle global des jeux d'influences entre lesquels la culture des enfants et préados se construit et dont la chambre, devenue un espace autarcique, est le lieu de croisement. Des conclusions qui ne laisseront pas d'intéresser les bibliothécaires en charge de ce public. PL



Réseau des bibliothèques des Écoles supérieures d'architecture et de paysage françaises

et francophones, ISA/ArchiRès, 2009, 148 p., ISBN 2-9600150-8-8

L'ouvrage en deux parties présente d'abord un état des lieux du réseau ArchiRès (Réseau d'architecture) – association de fait sans personnalité morale ni capacité juridique – en donne la description, fait le point sur son fonctionnement et ses missions de valorisation et de communication interne et de coopération internationale. La 2^e partie donne les actes du colloque « Les bibliothèques universitaires



Véronique Mesguich et Armelle Thomas, *Net recherche 2010. Le guide pratique pour*

mieux trouver l'information utile et surveiller le web, ADBS, 342 p., ISBN 978-2-84365-124-3

Signalons la 4^e édition remise à jour d'un ouvrage dont Joëlle Muller a salué ici même (n° 45, p. 79) le caractère « indispensable pour toute personne ayant à accueillir et à renseigner du public ».



Le Guide de l'édition jeunesse 2010, MCL éditions, 2009, 556 p., ISBN 2-9518989-8-3

De l'auteur au lecteur, tout sur la chaîne du livre, tranche Jeunesse. Côté pratique : un imposant annuaire professionnel que tout bibliothécaire doit connaître par cœur, mais... sait-on jamais ?

Vient de paraître

Pour adultes seulement.

*Quand les illustrateurs de jeunesse
dessinent pour les grands.*

Le catalogue de l'exposition censurée



« Couic sur la chose ? »

Le Canard enchaîné

**POUR ADULTES SEULEMENT
UNE EXPOSITION CENSURÉE**

Préface par Pascal Wagner, introduction et catalogue par Janine Kotwica, revue de presse
80 p., quadri, 21x23 cm, 13 €
ISBN 2-900177-35-9

Diffusion : ABIS, 31 rue de Chabrol - 75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30 / Fax : 01 55 33 10 31

médiathèques

mobilier, accessoires, gestion informatique



Biblix Net
Web 2.0

Application compatible à tous les environnements
monoposte, réseaux, internet et intranet, RFID.

tel: 01 41 17 49 26

info@borgeaudinformatique.com

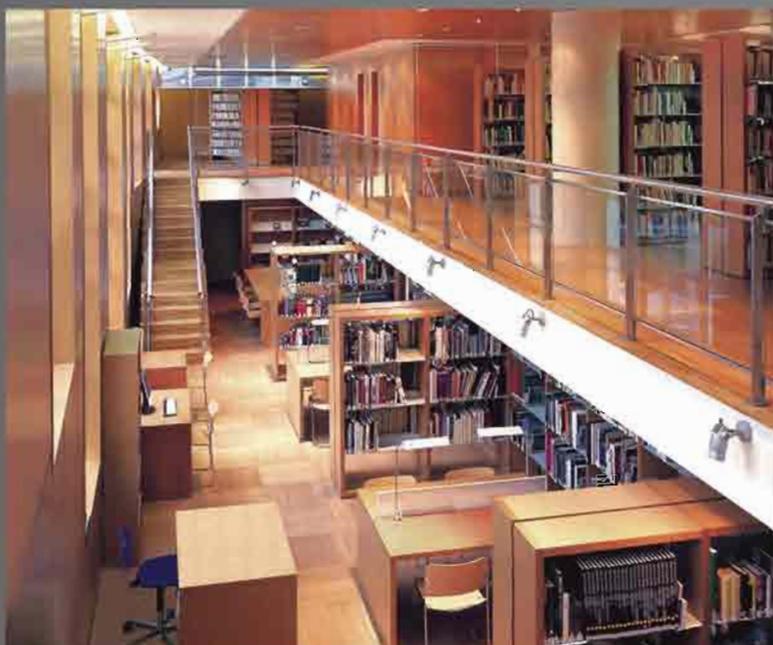


Accessoires pour la protection, la réparation, l'entretien,
la présentation et le classement de tout document.

Gammes complètes de mobilier spécialisé, études et
devis gratuits



conception et photos Jean Lavigne



BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

Siège social : 1 / 3 Allée du Parc de Garlande - 92220 Bagneux - Tél : 01 41 17 49 00 Fax : (33) 01 41 17 49 29

www.borbib.com - info@borgeaudbibliotheques.com